

TOME 138 - III

ANNÉE 1980

BULLETIN MONUMENTAL

DIRIGÉ PAR

FRANCIS SALET

ALAIN ERLANDE-BRANDENBURG

REVUE TRIMESTRIELLE PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS
DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

JEAN MESQUI et CLAUDE RIBÉRA-PERVILLÉ

Les châteaux de Louis d'Orléans
et leurs architectes (1331-1407)

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE
MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS
PARIS

LES CHÂTEAUX DE LOUIS D'ORLÉANS ET LEURS ARCHITECTES (1391-1407)

par Jean MESQUI et Claude RIBÉRA-PERVILLÉ

La seconde moitié du xiv^e siècle a vu fleurir en France des réalisations d'un luxe et d'un faste inégalés, construites par des féodaux de toute condition ; et, dans cette véritable mutation, les grands édifices princiers ont indubitablement joué le rôle de modèles pour les constructeurs de moyenne envergure. Citons ainsi, parmi les plus connues, les réalisations de Jean de France, duc de Berry, celles de Louis et René d'Anjou, celles de Louis d'Orléans, etc...

Si l'on veut appréhender les raisons profondes de cette mutation architecturale à la fin du xiv^e siècle, il paraît donc indispensable de bien maîtriser la politique de construction des grands féodaux de l'époque, tant du point de vue des buts recherchés que de celui des moyens employés. Pour ce faire, une seule voie est possible : l'examen détaillé de l'ensemble des chantiers menés par chacun de ces princes, d'après les sources contemporaines en premier lieu, puis d'après les restes encore existants. Un tel examen permet alors, par confrontation avec les données politiques du moment, de retrouver les raisons qui ont conduit à l'ouverture de chacun des chantiers, et celles qui ont déterminé les conceptions architecturales de chaque monument.

De telles études ont déjà été menées, au moins partiellement, pour certains personnages, en particulier Jean de Berry et Louis II de Bourbon (1) ; elles manquent par contre totalement pour leur parent Louis d'Orléans. Pourtant, Louis est bien l'un des personnages les plus marquants de son époque, et les deux édifices prestigieux de La Ferté-Milon et Pierrefonds prouvent l'activité qu'il a déployée en matière de construction, malgré son court règne. Nous voudrions donc remédier à cette lacune, en proposant ici quelques conclusions qui apparaissent à l'examen des sources anciennes, d'une part, et à celui des réalisations d'autre part. Ceci nous permettra de retracer la politique ducale de construction, et d'en examiner quelques répercussions. Mais, avant de commencer, revoyons très brièvement les grands traits de la carrière et du caractère de notre personnage, essentiels pour comprendre sa politique.

Fils de Charles V, Louis naquit en 1372, et reçut aussitôt le duché de Touraine ; son apanage comprenait également le comté de Valois, mais il ne put en jouir qu'à la mort de la duchesse douairière, en 1393. A seize ans, il épousa Valentine Visconti, fille du duc de Milan, qui lui apporta en dot le comté d'Asti. Mais c'est à vingt ans que commença véritablement sa carrière politique, au moment où il devenait tout à la fois duc d'Orléans et comte de Valois. Sa très grande influence auprès de son frère Charles VI lui permit de devenir en l'espace de quelques années l'homme politique le plus puissant du royaume, à pied d'égalité avec le duc de Bourgogne Philippe. Malheureusement, les intérêts politiques des deux princes les écartèrent de plus en plus : à l'intérieur du royaume, leur lutte d'influence auprès du roi devint acharnée, et s'aggrava encore à cause de l'hostilité de Louis vis-à-vis des Anglais, et de sa politique d'alliances vers les principautés allemandes. Louis devint finalement un adversaire tellement gênant pour le duc de Bourgogne que celui-ci envisagea une solution radicale à ses problèmes : ce fut l'assassinat de 1407.

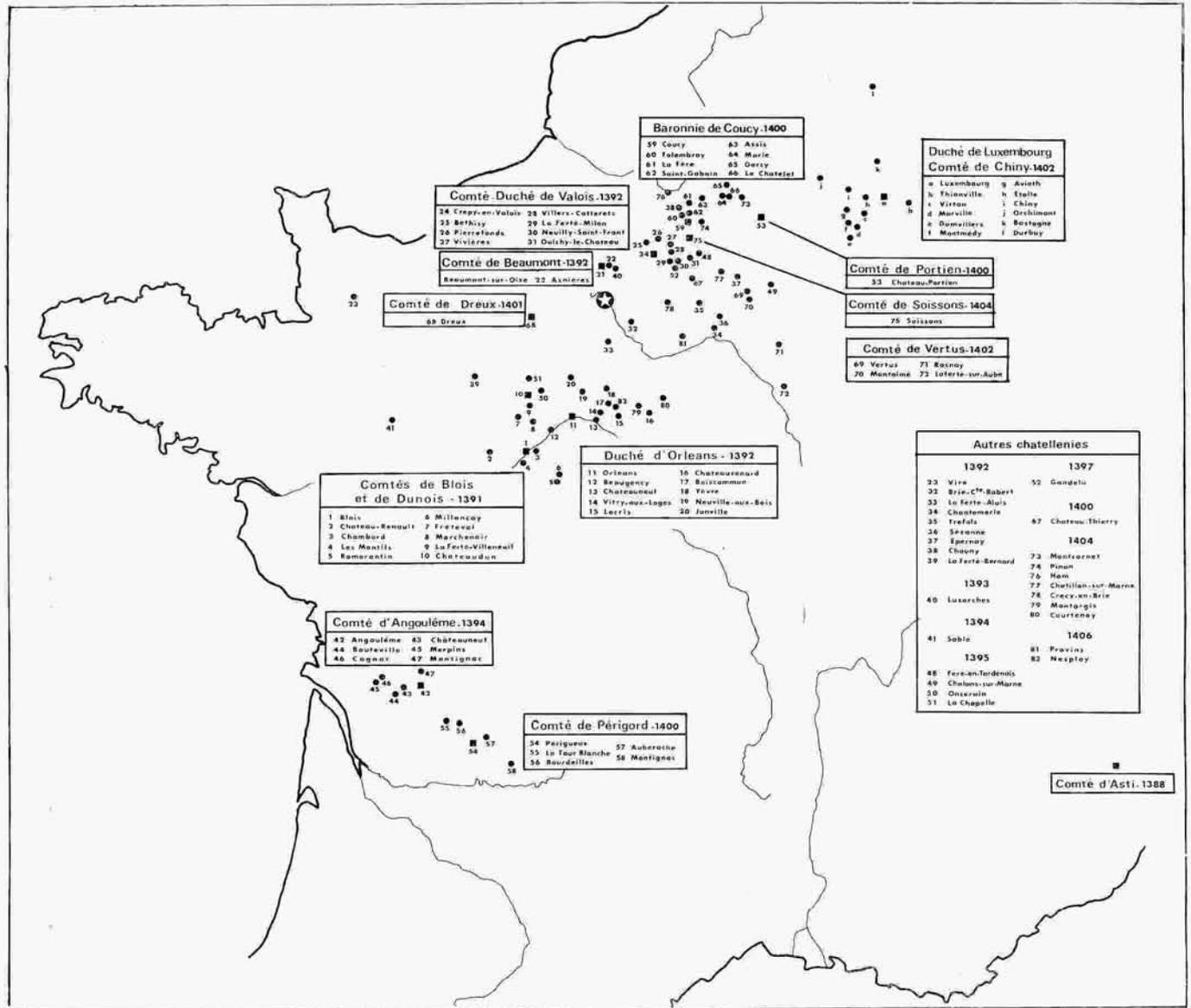


FIG. 1. — CARTE DES CHÂTELLENIES ET DES CHÂTEAUX POSSÉDÉS PAR LOUIS D'ORLÉANS

La carrière de Louis se termina donc alors qu'il avait trente-cinq ans ; pendant toute sa durée, elle a été sous-tendue par une ambition énorme et une volonté de puissance exacerbée. Quant au personnage lui-même, il est devenu presque légendaire tant il a incarné les contradictions propres à la civilisation médiévale. Prince fastueux, Louis a été l'un des personnages les plus dépensiers de son époque, déployant à tour de bras ses munificences ; il est vrai que ses domaines et ses revenus le lui permettaient, mais ce trait montre bien combien l'apparence extérieure importait au duc (2).

Qu'en est-il dans celui de la construction ? Pierrefonds et La Ferté-Milon sont des œuvres assez grandioses pour prouver que le duc s'attachait tout particulièrement à ses édifices. Mais ces deux châteaux n'ont en fait constitué qu'un volet de l'activité de construction ducale, bien plus vaste, que nous allons tenter maintenant d'exposer (3).

* * *

CONSTRUCTIONS ET ARCHITECTES D'APRÈS LES SOURCES CONTEMPORAINES

UN APERÇU SUR LA POLITIQUE TERRITORIALE DE LOUIS D'ORLÉANS

Les possessions duciales comprenaient des terres et châtelainies acquises ou reçues progressivement entre 1391 et 1407. La carte de ces possessions (fig. 1) fait apparaître deux zones principales à forte concentration : d'une part le sud-ouest de Paris, avec les comtés de Blois et de Dunois, acquis en 1391, et le duché d'Orléans, reçu en 1392, d'autre part le nord-est de la capitale, avec le comté-duché de Valois, reçu en 1393, et les possessions des Coucy, acquises à partir de 1400 (4). Outre ces deux zones principales, on remarque au sud-ouest les comtés d'Angoulême et de Périgord, et, dans le Piémont italien, le comté d'Asti ; enfin, après les possessions éparses formant autour de ces zones des nébuleuses plus ou moins compactes, il reste encore le duché de Luxembourg, dont le duc ne possédait que l'engagère.

Cette carte suffit à elle seule à prouver toute l'ambition territoriale de Louis d'Orléans ; doté initialement des seuls duché d'Orléans et comté de Valois, le duc a visiblement mené une politique d'acquisitions à outrance qui l'a conduit du sud-ouest au nord-est de la capitale. En cette matière au moins, Louis a prouvé une remarquable continuité d'action, et ce pour trois raisons vraisemblablement : en premier lieu, il multipliait ainsi ses revenus, puisque l'achat d'une terre comprenait celui des droits féodaux, en second lieu il augmentait le nombre de ses vassaux, ce qui était fort utile pour réunir une armée, en troisième lieu, enfin, il accumulait les places-fortes susceptibles de défendre ses possessions.

Il faudrait donc se garder de considérer la politique territoriale de Louis d'Orléans du seul point de vue défensif : celui-ci a certainement joué, puisque le duc, en accumulant les forteresses, renforçait son contrôle des grandes voies de circulation, mais ce rôle n'a pas été toujours déterminant. Nous voudrions en tout cas insister ici sur le fait qu'une des raisons primordiales des acquisitions duciales a été la nécessité pour Louis de se créer un domaine d'un poids égal à celui des autres grands princes apanagistes : dans cette mesure, les trois objectifs, revenus, vassaux et châteaux, nous paraissent indissociables. Dans cette optique, il faut d'ailleurs ajouter que les possessions duciales étaient complétées au nord-est par les homages-liges que lui prêtaient de nombreux seigneurs allemands (5).

Après cette rapide présentation des possessions de Louis, venons-en maintenant à sa politique de construction. D'une façon quasi-évidente, elle s'adressa au premier chef à ses châteaux ; mais le duc se signala également par l'édification de monuments religieux, en particulier des chapelles aux nombreux couvents des Célestins de France, et d'hôtels à Paris (6). Nous nous limiterons ici aux constructions concernant les châteaux ducaux, qui forment un ensemble homogène ; les autres édifices nécessiteraient une étude particulière, et nous ne ferons que les évoquer ici. Géographiquement, nous n'avons pris en compte que les châteaux effectivement possédés par le duc dans nos frontières, excluant ainsi le comté d'Asti et le duché de Luxembourg.

LES CHANTIERS DUCAUX : UN EXAMEN GLOBAL

Sur la centaine de châteaux que possédait le duc (fig. 1), bien peu conservent encore assez de ruines pour que l'on puisse y reconnaître son intervention. Il nous faut donc nous tourner vers les sources anciennes pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des châteaux ducaux.

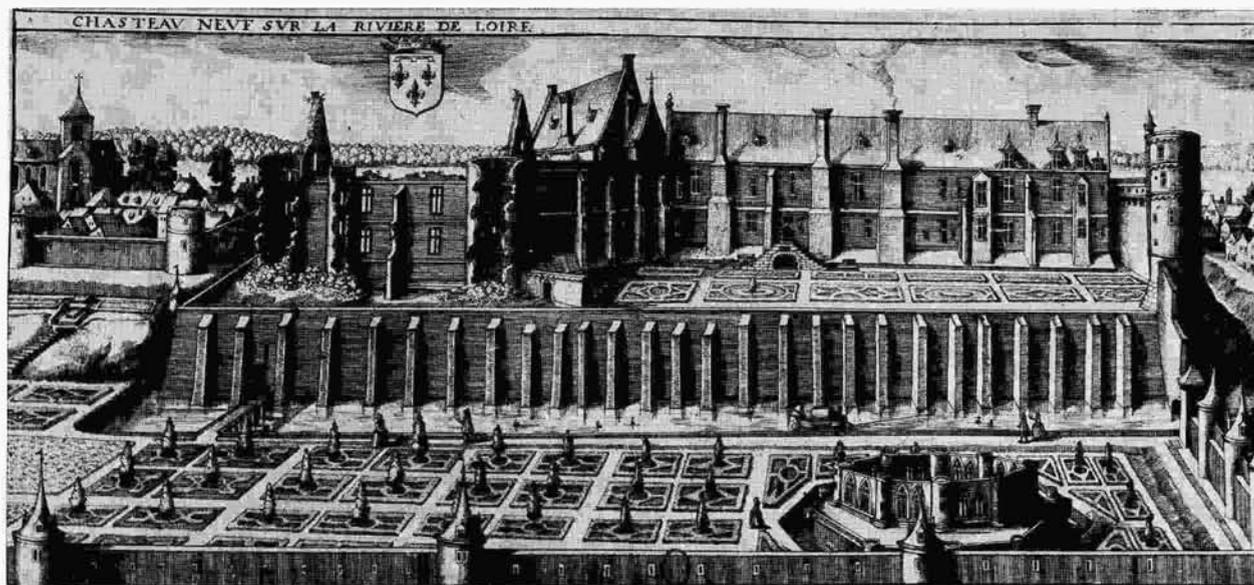
Nous avons porté sur un tableau (fig. 2) les dates où des travaux ont eu lieu dans les divers châteaux ; la disparition de trop nombreuses sources (7) empêche, de manière évidente, que ce tableau soit complet, mais quelques conclusions n'en apparaissent pas moins à son examen (8). On remarquera en premier lieu que des travaux — de construction ou d'entretien — ont eu lieu dans tous les domaines ducaux, sans exception notoire (9) ; Louis ne semble donc en avoir privilégié aucun.

	1391	1392	1393	1394	1395	1396	1397	1398	1399	1400	1401	1402	1403	1404	1405	1406	1407
COMTÉS DE BLOIS-DUNOIS Château-Renault Fréteval Marchenoir Châteaudun	A						P										
DUCHÉ D'ORLÉANS Châteauneuf Châteaurenard Orléans Vitry-aux-Loges		A															
COMTÉ-DUCHÉ DE VALOIS Crépy-Villers.Cotterets La Ferté-Milon Pierrefonds Vivières			P														
COMTÉ DE BEAUMONT Beaumont-sur-Oise Asnières-sur-Oise			P														
AUTRES APANAGES Chauny Vire-Falaise Brie-Comte-R ^t -Epernay			P														
CHAT^{nie} DE CHATEAU-THIERRY Château-Thierry Gandelu Jaugonne											A						
POSSESSIONS DES COUCY Coucy Assis-sur-Serre Gercy Le Châtelet a Bosmont Marle Pinon Saint-Gobain Soissons											A						
COMTÉ DE DREUX (Dreux)												A					
COMTÉ DE VERTUS													A				
DIVERS Courtenay Montargis														A			

FIG. 2. — TABLEAU SYNOPTIQUE DES TRAVAUX EXÉCUTÉS SOUS LE RÈGNE DE LOUIS D'ORLÉANS.
LA LETTRE A DONNE LA DATE D'ENTRÉE EN POSSESSION

Dès la prise de possession, Louis fait dresser par un groupe d'experts extérieurs au domaine l'état des bâtiments (10). Les travaux nécessaires sont entrepris sous l'autorité du maçon ou du charpentier ducal, et payés par le receveur local : la procédure est analogue à celle des domaines royaux (11). Les expertises se reproduisent fréquemment, particulièrement en cas de tension politique (12). Quant aux gros travaux, ils font l'objet de comptes séparés, et sont payés directement par le trésorier ducal de Paris (13).

Au fur et à mesure de l'acquisition de nouvelles possessions, les travaux s'étendirent peu à peu,



Arch. phot. Paris.

FIG. 3. — VUE DU CHÂTEAU DE CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE AVANT SA RECONSTRUCTION,
PAR ANDRÉ CHASTILLON

de telle sorte que le compte de 1404-1405 fait mention de dépenses d'ouvrages dans l'ensemble des domaines ducaux. Mais la répartition en était, à cette date, assez inégale : à eux seuls, Pierrefonds et La Ferté-Milon consommaient la moitié des sommes consacrées à la construction, les possessions de Coucy — les plus récentes acquisitions ducales — absorbaient plus d'un tiers des mêmes sommes, le restant servant pour tous les autres chantiers ducaux (14). Le duc ne délaissa pas pour autant les secteurs entrés plus tôt dans le domaine, comme en témoignent par exemple les travaux d'Orléans et de Châteauneuf en 1407.

D'une façon globale, il est donc possible d'estimer que l'activité de construction et d'entretien de Louis d'Orléans s'est exercée sur l'ensemble de ses domaines, sans qu'aucun d'entre eux n'ait été privilégié au détriment d'autres. Seuls Pierrefonds et La Ferté-Milon, constructions de châteaux neufs, ont absorbé une masse de crédits énorme en comparaison des autres châteaux.

LES MENTIONS EXPLICITES DE CHANTIERS DANS LES SOURCES ANCIENNES

Malheureusement, bien des mentions qui nous ont permis de dresser le tableau (fig. 2), ne sont que des indications quantitatives — quittances d'ouvriers et d'artisans, ordres de paiement, etc... — bien trop lacunaires pour qu'il soit permis d'en tirer une information fiable. Il est donc nécessaire, pour juger du type de constructions réalisées par le duc, de se limiter aux sources indiquant explicitement les travaux effectués ; nous excluons ici Pierrefonds et La Ferté-Milon, dont la reconstruction totale ne fait pas de doute (15).

Châteauneuf-sur-Loire. — Les travaux les plus anciens ont eu lieu au château de Châteauneuf-sur-Loire (fig. 3). Dès 1394, le duc ordonne de faire le devis des réparations à effectuer dans ce château, ainsi qu'à celui de Châteaurenard, considérés comme ruineux et en mauvais état ; la même année déjà, on livre du plomb pour couvrir les édifices de ces deux châteaux (16). En 1394, les treilles et tonnelles du jardin de Châteauneuf sont réparées (17), puis, en 1396, un « huichier » est payé pour avoir livré porches et fenêtres destinés aux nouveaux édifices de ce château (18). D'importants travaux eurent donc lieu entre 1394 et 1396, durant lesquels furent élevés de nouveaux bâtiments, formant un véritable château neuf.

Par la suite, nous retrouvons en 1404 mention de travaux à Châteauneuf : il s'agit cette fois de détruire la galerie formant clôture entre le jardin et l'hôtel, et de la remplacer par un mur crénelé de sept pieds de hauteur. Ce dernier ouvrage paraît avoir été de type défensif. Le chantier se poursuit en 1407-1408 (19).

Beaumont-sur-Oise. — A Beaumont, le duc fait restaurer en 1395 le pont de la ville, avec ses deux ponts-levis (20). Il ne s'agit pas ici d'une fortification privée, puisque le pont appartenait aux défenses de la ville ; nous la mentionnons cependant, car elle intervint aux frais de Louis d'Orléans. Celui-ci percevait en effet le droit de travers sur le pont, et avait de ce fait la charge de l'entretien.

Asnières-sur-Oise. — La même année, de petites réparations interviennent à Asnières, à cause du séjour que le roi et Louis d'Orléans devaient y faire. Le pont dormant est consolidé, une cheminée refaite ; on aménage d'autre part un trône et un dais pour le roi dans la grande salle (21).

Villers-Cotterêts. — En 1398, le duc y fait installer une fontaine qui lui revient au moins à 1.500 livres tournois (22).

Château-Thierry. — Dès 1400, des travaux sont entrepris. En 1402, les fondations de plusieurs murs sont reprises en sous-œuvre et réparées ; en 1404, le duc fait construire une nouvelle cuisine. D'importants travaux ont lieu ensuite, dans les années 1406-1407 : les murs du château sont restaurés (en particulier celui qui « fait costé aux galeries du chastel, devers la ville »), ainsi que plusieurs cheminées (23). Enfin, l'on construit deux tours, l'une rectangulaire, l'autre circulaire, près de la poterne qui regarde la ville (24).

Châteaudun. — En 1401, le pont-dormant, en bois, est restauré (25).

Orléans : Tour Neuve. — Cette tour, qui formait l'un des angles de la première enceinte d'Orléans, appartenait à Louis, et constituait un « donjon urbain », à l'image de celui de Villeneuve-sur-Yonne. Des travaux de maçonnerie et de charpente y ont lieu en 1402, probablement dus à la construction d'une couronne de mâchicoulis ; ils se poursuivent en 1406 (26).

Coucy. — C'est en 1402 que les travaux semblent débiter à Coucy : cette année, l'on aménage un pont-levis à flèches à l'une des portes du château, et, pour cela, des feuillures sont pratiquées dans l'ancienne maçonnerie (27). En 1403, alors que l'on meuble les salles du château, le duc fait aménager une vaste cuisine dans la basse-cour (28) : cet édifice, par sa taille (14 × 16 m.), était conçu pour satisfaire aux besoins d'une garnison assez nombreuse qui occupait le château par intermittence (29). La même année, l'on se préoccupe d'amener de l'eau au château, et une conduite de près de trois kilomètres est construite pour apporter les eaux de la fontaine « Waumont » jusqu'à Coucy (30). D'autres travaux ont eu lieu par la suite, mais leur nature n'est malheureusement pas révélée. L'activité de construction à Coucy semble donc s'être dirigée sur la capacité d'accueil du château, prolongement des travaux effectués sous Enguerrand VII de Coucy ; l'ampleur des projets ducaux nous est d'ailleurs prouvée par la série d'acquisitions qu'il mena pour faire abattre les maisons et bâtiments qui encombraient la basse-cour (31). Remarquons enfin que le duc lui-même, ou sa famille, résidèrent fréquemment au château.

Soissons. — Des travaux de charpente ont lieu au château comtal en 1404 (32).

Jaugonne. — La même année, quelques réparations ont lieu à l'hôtel de Jaugonne, près de Château-Thierry (33).

Vitry-aux-Loges. — Ce château avait été détruit par les flammes avant 1405 ; à cette date, un devis de reconstruction est présenté à Louis d'Orléans, mais nous ne savons quelle suite y fut donnée (34).

Vire. — En 1406, on livre des ardoises pour les édifices du château (35).

Orléans : le Châtelet. — La dernière année de son règne, en 1407, Louis fait effectuer des répa-

Les maîtres des oeuvres de maçonnerie de Louis d'Orléans (de 1392 à 1407)							
	PARIS Hôtel Saint- Paul et Chapelle des Célestins	Comtés de BLOIS et de DUNOIS	Duché d'ORLÉANS	Comtés de VALOIS et de BEAUMONT	PIERREFONDS St-Pierre-en-Ch. LA FERTÉ- MILON	Châtellenie de CHATEAUCHIERRY	Baronnie de COUCY
1392		(Jean Kariquo)					
1393	Raymond du Temple sergent d'armes et maître des oeuvres du roi	(Idem)					
1394		(Idem) Visite de Luilly	Arnoul de Luilly maître des oeuvres du duché d'Orléans				
1395	Idem	?		Jean Bourée charpentier			
1396	Idem	?	Idem	Idem	Robert Fouchier sergent d'armes et charpentier du roi (P.)		
1397	Idem	?	Idem Présent à Pierrefonds	Idem	Jean Lenoir maçon du roi à Senlis, chargé de Pierrefonds puis de St-Pierre-en-Châtres		
1398	Idem	?	Idem	Idem			
1399	Idem	?	Idem	Idem	Idem, chargé aussi de La Ferté-Milon		
1400	Idem	Robert Advilart maître d.o. du comté	Idem	Présent sur le chantier de St-Pierre-en-Châtres	Idem Aubelet et Bourée présents à St-Pierre	Jean Fourcy, aupara- vant maçon juré de Vitry	
1401		Idem	Idem	?	?	Idem	
1402		Idem	Idem	?	?	Idem, également m.d.o. royal à Vitry	
1403		Idem	?	?	?	Idem	Jean Aubelet sergent d'armes du roi et maçon général du duc, chargé de Coucy
1404		Idem	?	?	?	Idem	
1405		Idem	?	?	Jean Aubelet ser- gent d'armes du roi.	Idem	Idem
1406		Idem	?	?	maître des oeuvres de Pierrefonds et La Ferté	Idem	?
1407		?	Bernard Vincent	?	?	Idem	?

FIG. 4. — TABLEAU SYNOPTIQUE DES MAÎTRES DES ŒUVRES EMPLOYÉS PAR LOUIS D'ORLÉANS

rations au château ducal ou « Châtelet », concernant la couverture des étables et de la cuisine, la chambre du gouverneur et la terrasse de l'hôtel (36).

Finalement, cette récapitulation rapide des ouvrages ducaux permet quelques conclusions, malgré les lacunes de la documentation. En premier lieu, si l'activité ducale en matière de construction n'était jusqu'à présent connue que par les exemples de Pierrefonds et La Ferté-Milon, il s'avère en fait que Louis a mené deux sortes d'actions, qui portèrent sur l'ensemble de ses domaines : l'entretien d'une part, la construction de nouveaux bâtiments d'autre part. L'entretien semble avoir été assez généralisé, si l'on en juge par la localisation assez dispersée des exemples qui subsistent. Quant à la construction, elle a porté évidemment sur un nombre de châteaux plus restreint, une demi-douzaine d'après les textes, répartis tout autour de Paris, et particulièrement dans ses domaines septentrionaux.

Il ne semble pas que ces constructions aient eu pour premier but d'améliorer la capacité défensive du château ; en fait, on peut remarquer que la plupart d'entre elles visèrent à améliorer l'habitabilité, sans que l'on sache bien si les nouveaux bâtiments étaient destinés à Louis d'Orléans lui-même ou aux garnisons qui occupaient ses châteaux. Cette destination des bâtiments neufs dut d'ailleurs varier suivant les châteaux, si l'on en juge par les deux exemples de Coucy et Châteauneuf : dans le premier, la cuisine était certainement prévue pour la garnison (civile ou militaire), puisque située dans la basse-cour, alors que dans le second, les nouveaux édifices furent vraisemblablement construits pour le duc lui-même (37).

Si l'on excepte donc les deux châteaux neufs, Pierrefonds et La Ferté-Milon, la politique de construction de Louis paraît avoir été dominée par un désir primordial : celui de posséder un ensemble de châteaux en bon état, qui soient habitables tant par lui que par ses garnisons. A notre sens, on trouve donc

chez ce personnage un très net souci d'efficacité : il ne s'est nullement contenté d'édifier deux châteaux luxueux et démesurés, mais a eu le souci constant d'entretenir son patrimoine en y faisant effectuer des réparations courantes, et même, le cas échéant, des constructions neuves.

LES MAÎTRES DES ŒUVRES ET LE « MAÇON GÉNÉRAL », JEAN AUBELET

Si les sources anciennes nous ont permis de retrouver trace d'un certain nombre de chantiers bien précis, elles vont permettre également de dresser la liste des maîtres des œuvres qui les dirigèrent. Certes, ici encore la documentation est fragmentaire, et il ne peut être question de retracer la biographie de ces personnages ; essayons cependant de les présenter dans l'ordre où ils apparaissent, en fournissant toutes les données encore accessibles sur leurs activités (fig. 4).

Raymond du Temple. — Le premier d'entre eux est également le plus prestigieux : il s'agit de Raymond du Temple. Cet architecte fit, on le sait, toute sa carrière au service des rois Charles V et Charles VI, acquérant le titre de sergent d'armes et maître des œuvres du roi (38). De ce fait, il ne figura jamais parmi les maîtres des œuvres en titre de Louis d'Orléans, mais travailla pour ce prince comme travaillerait aujourd'hui un architecte privé, rétribué par le moyen d'honoraires (39). Raymond du Temple fut chargé des constructions parisiennes de Louis, l'Hôtel de Bohême, celui de la Poterne et la Chapelle des Célestins. Dès 1393, nous le voyons diriger ces chantiers, et nous l'y trouvons encore en 1400, certifiant l'exécution d'une vis à l'Hôtel de la Poterne (40). Cette date est la dernière où il apparaît travailler pour le duc ; il est vrai qu'il avait atteint un âge avancé, et son fils Jean le remplaçait sur les chantiers (41).

Arnoult de Luilly. — C'est en 1394 qu'apparaît le premier des maîtres des œuvres ducaux : Arnoult de Luilly, pour le duché d'Orléans. Ce personnage fut chargé à l'origine des comtés de Blois et de Dunois en plus du duché, puisqu'il les visite en 1394 pour déterminer les réparations à y effectuer. Nous le rencontrons ensuite continuellement, en 1396, 1401, 1402, toujours chargé du duché d'Orléans ; en 1397, il était par ailleurs présent à Pierrefonds, puisqu'il y certifia certains travaux (42). Luilly disparut vraisemblablement entre 1402 et 1407, puisqu'il fut remplacé à cette dernière date par *Bernard Vincent*, qui occupera sa fonction au moins jusqu'en 1411 (43).

Jean Bourée. — Pour les comtés de Valois et de Beaumont, un maître des œuvres n'est signalé qu'en 1395 : maître Jean Bourée. En 1395, il certifie des travaux exécutés au pont de Beaumont, puis, en 1397, fait exécuter quelques travaux de maçonnerie à Crépy. La même année, il visite les deux comtés en compagnie de Jean Lenoir, maçon du roi à Senlis, et Bernard Canneltel, maître des œuvres de charpenterie à Paris. Nous le retrouvons encore en 1400, certifiant des travaux de charpente et de verrerie à la Chapelle des Célestins de Cuise ; à cette occasion, il est désigné comme « charpentier, maistre des œuvres aux comtés de Valois et de Beaumont ». Il est probable que Bourée était essentiellement charpentier, et qu'il n'eut à connaître que des petits travaux de maçonnerie : ceci nous est confirmé par l'apparition du maître Jean Lenoir en 1397. Après 1400, Bourée disparaît totalement, et certains indices tendent à montrer qu'il décéda peu après (44).

Robert Fouchier. — Sergent d'armes et charpentier du roi, il est mentionné en 1396 comme l'auteur probable des plans du château de Pierrefonds ; il touche pour cela 500 livres tournois, confortables honoraires qui attestent l'importance du travail fourni et la bonne renommée du personnage. Il est connu pour avoir travaillé en 1384-1386 avec Guy de Dammartin pour Jean de Berry au Palais de Poitiers ; dès cette époque, il est un homme de l'art confirmé, puisque Guy de Dammartin lui confie en son absence, conjointement avec Jean Guérart (qui deviendra en 1413 maître général des œuvres du duc de Berry), la direction du chantier. A cet effet, il est payé 70 sous tournois la semaine. A partir de 1388, mentionné comme « maistre charpentier des œuvres du Roy », il accompagne fréquemment Raymond du Temple dans ses expertises et ses travaux : à Saint-Denis aux fêtes de mai 1389 ; en avril 1396 à la « visite » du

port de Harfleur ; en 1397 à la parcheminerie de la Sainte Chapelle ; en 1403 enfin à Paris. La même année, il surveille pour Charles VI les travaux du château de Melun, et s'occupe de la flèche de la Sainte-Chapelle de Paris. En août 1405, il est chargé des fortifications de la capitale, et Nicolas de Baye le signale comme travaillant aux « aysements » du Parlement. Il vit encore en 1407 : sa femme est citée dans l'enquête relative au meurtre de Louis d'Orléans. Il a alors un fils, Perrin Fouchier, « varlet de chambre du Roy », qui demeure avec lui (45).

Cette longue et fertile carrière méritait d'être retracée ici, car elle prouve l'importance de ce maître, passé inaperçu jusqu'à présent ; et sa mention au service de Louis d'Orléans n'en est que plus intéressante.

Jean Lenoir. — Le fameux architecte de Pierrefonds apparaît en 1397, en tant que maçon royal du bailliage de Senlis, et commis aux œuvres de Pierrefonds (ou maître de ces œuvres) dont il est chargé de la surveillance (« garde ») ; il est présent sur le chantier du château en 1398 et 1399 (46). En 1400, toujours en tant que maçon royal de Senlis, il surveille les travaux de la Chapelle ducale de Saint-Pierre-en-Chastres ; son rôle est défini par les quelques lignes suivantes :

« A Maistre Jehan Lenoir (...) pour le salaire et despens de lui et son cheval par XL jours qu'il a vacqué durans les ouvraiges d'icelle chappelle, tant à visiter et solliciter les ouvriers et leur faire les trez de la devise desdiz ouvraiges (...) » (47).

La même année, Lenoir certifie certains travaux effectués à la chapelle royale du Vivier-en-Brie (48) ; par la suite, nous n'en trouvons plus aucune mention, ni en tant que maître des œuvres de Pierrefonds, ni en tant que maçon royal du bailliage de Senlis. A cette dernière charge, il succédait à un autre personnage, maître Pierre Semet, qui l'occupa probablement de 1395 à 1397 (49). Signalons enfin que ce maître des œuvres n'occupa jamais une charge ducale : sa rétribution s'effectuait à la vacation, puisqu'il percevait déjà des gages de par son office royal. Le maître des œuvres des comtés de Valois et Beaumont était, nous l'avons vu, Jean Bourée.

Jean Fourcy. — A Château-Thierry, Louis d'Orléans désigne un architecte dès sa prise de possession de la châtellenie, en 1400 : il choisit pour cela Jean Fourcy, auparavant maître maçon juré du bailliage de Vitry-le-François et mentionné en 1402 comme maître des œuvres de maçonnerie du roi au même bailliage. Nous retrouvons ce personnage en 1407, ce qui prouve qu'il exerça son office durant toute la fin du règne ducal (50).

Robert Advilart (ou Avilart-Advisart-Avisart). — Chargé dès 1400 de la maçonnerie des comtés de Blois et de Dunois, il est encore mentionné en 1403, 1404, 1405, 1406 ; à cette date, il avait également la fonction de payeur des œuvres (51).

Jean Aubelet. — Le dernier personnage de cette liste en est également l'un des plus importants. Il se nomme Jean Aubelet, et, dès sa première mention au service de Louis d'Orléans, il est intitulé « sergent d'armes du roi et maçon général du duc » (52). Ces deux appellations en font un personnage de poids : le titre de sergent d'armes du roi était réservé à une certaine élite — rappelons que Raymond du Temple et Robert Fouchier l'étaient également, et le titre de maçon général supposait une supériorité hiérarchique sur tous les autres maîtres des œuvres ducaux. Il est vrai que Jean Aubelet n'était pas un inconnu ; en 1401 et 1402, il avait été envoyé par Raymond du Temple sur le chantier de la cathédrale de Troyes, pour régler certains litiges concernant l'architecture du jubé (53). On a donc tout lieu de penser que Jean Aubelet était un élève de Raymond du Temple, et même un homme de confiance de ce maître. A quelle époque entra-t-il au service de Louis d'Orléans ? Nous le trouvons en 1400 à la chapelle des Célestins de Cuise, pour certifier un ouvrage (54) ; il est alors qualifié de maçon ducal. Cependant, c'est en 1403 seulement qu'il apparaît en tant que maçon général ; cette année-là, il dirige spécialement le chantier de Coucy, et nous l'y retrouvons encore en 1405. L'année suivante, ses gages lui sont versés par Gilles Chastellain, payeur des œuvres de Pierrefonds et La Ferté-Milon, alors qu'auparavant Guillaume Fournet, payeur des

œuvres de Coucy, s'en chargeait (55) ; ceci tend à prouver qu'Aubelet suivait alors les deux grands chantiers. Par la suite, nous perdons sa trace jusqu'en 1412, date à laquelle nous le voyons exercer l'office de maître des œuvres royales au bailliage de Senlis ; il est probable que la mort de Louis fut pour beaucoup dans ce changement d'orientation (56).

Nous avons donc rencontré les neuf personnages qui occupèrent un rôle déterminant dans les édifices ducaux du territoire français actuel. Il resterait à en mentionner trois autres, qui nous intéressent moins directement ici. Le premier d'entre eux est Jaquet Framrie, maître des œuvres de la duchesse de Milan, femme de Louis d'Orléans, qui travailla au château des Montils à une date indéterminée (57). Les deux autres sont les maîtres des œuvres successifs du comté d'Asti, en Italie : Pierre *Gutuarius* occupa cette fonction en 1388 et 1389, et fut remplacé plus tard par Donat de Poinczon, qui apparaît en 1393-1394 (58).

Pour nous résumer, il paraît que Louis d'Orléans a soigneusement organisé la maîtrise des œuvres dans ses possessions. On peut distinguer quatre offices régionaux, pour le duché d'Orléans, les comtés de Valois-Beaumont, le comté de Blois et la châtellenie de Château-Thierry ; en dehors de la France, un office a été organisé pour le comté d'Asti. Afin de coordonner et superviser les actions de ces divers personnages, le duc institua d'autre part un office de « maçon général » dépendant directement de lui. Enfin, pour certains chantiers particuliers, ceux de Pierrefonds et de Paris, le duc se réserva de faire appel à des maîtres des œuvres extérieurs, appartenant en l'occurrence au corps des officiers royaux : l'un était maçon de bailliage, les autres maîtres des œuvres du roi. On remarquera le cumul de fonctions.

Il peut être instructif de comparer les gages et les salaires de ces divers personnages. Examinons d'abord les officiers ducaux. Le moins payé d'entre eux fut incontestablement Jean Bourée, qui touchait 2 sous parisis par jour, soient 36 livres 10 sous par an ; Arnoul de Lully touchait 3 sous parisis par jour, soient 54 livres 15 sous par an. Jean Fourcy percevait 3 sous 6 deniers tournois par jour, ce qui, ramené en monnaie parisis, était l'équivalent des gages de Lully. Les gages de Robert Avilart ne nous sont pas connus ; par contre, ceux de Jean Aubelet nous sont parvenus, et atteignaient l'importante somme de 160 livres parisis par an (59). Si ces gages peuvent apparaître assez faibles en moyenne, puisqu'un manœuvre touchait généralement 2 sous parisis par jour (60), remarquons qu'ils étaient perçus pour toute journée, ouvrée ou chômée, à l'inverse des ouvriers, payés à la vacation. De plus, ces gages étaient un « fixe », et n'excluaient pas une rémunération complémentaire, qu'elle soit versée par le duc en tant qu'honoraires, ou par des personnes privées qui faisaient appel à ces maîtres des œuvres : la meilleure preuve en est le cas de Jean Lenoir, que nous allons examiner.

Ce maître des œuvres n'était pas un officier ducal, mais royal ; à ce titre, il touchait des gages de 3 sous parisis par jour, versés par l'administration royale. De plus, il recevait de la part de Louis d'Orléans un salaire à la journée de vacation sur les chantiers ducaux, 4 sous parisis lorsqu'il travailla à Pierrefonds, 8 sous parisis lorsqu'il travailla à la chapelle des Célestins de Cuise (61). Il faut donc se garder de comparer les rémunérations d'un maître des œuvres et celle d'un ouvrier, même qualifié, comme cela a été tenté dans le cas de Pierrefonds : ces rémunérations étaient de type tout à fait différent, et l'on aboutit sans précautions à des conclusions aberrantes (62).

Finissons par Raymond du Temple et Robert Fouchier : nous l'avons vu, ces architectes ne percurent pas de gages fixes, mais seulement des gratifications, d'ailleurs assez élevées puisqu'elles atteignaient au moins 200 francs (200 livres tournois) pour le premier, et 500 livres tournois pour le second (63).

Finalement, lorsque l'on compare les niveaux de rémunération des divers maîtres des œuvres, Aubelet, du Temple et Fouchier se détachent très nettement de leurs confrères : le premier d'entre eux ne touchait pas moins du triple des gages que percevaient les maîtres des œuvres régionaux. On peut penser que cette divergence des rémunérations met en évidence une différenciation des tâches assez nette. Ainsi, pour les grands ouvrages neufs, la conception du plan d'ensemble et des dispositions générales devait

être le fait d'un architecte de grande envergure, à haut niveau de rémunération ; l'exécution, et par là-même la conception des dispositions de détail, devaient être confiées à des maîtres des œuvres régionaux, qui jouaient donc à la fois les rôles d'architecte de chantier et de chef de chantier. Pour les ouvrages de moindre envergure, réparations ou petites constructions, la conception était laissée à l'initiative des maîtres des œuvres régionaux.

Cette hypothèse pourrait sembler gratuite si nous ne retrouvions pas une telle structure dans les grands chantiers contemporains. Ainsi, Jean de Berri se réserva les services de Guy de Dammartin, intitulé maître général des œuvres, pour la conception des ouvrages les plus importants et pour le contrôle général de tous les chantiers ; l'exécution en était presque toujours laissée à des maîtres des œuvres de moindre envergure (64). Une telle structure se retrouve également chez le duc de Bourgogne qui, dans les années 1380, chargea André de Dammartin de la maîtrise générale des œuvres de maçonnerie. Plus tard, à l'église Saint-Maclou de Rouen, en 1436, les plans furent fournis par un certain Pierre Robin, sergent d'armes et maçon du roi, alors que l'exécution fut laissée à des maîtres des œuvres moins importants, comme Simon Lenoir (65).

Il nous paraît donc justifié de penser que Louis d'Orléans, à l'image de ses contemporains, s'adjoignit les services d'une « architecte en chef », qui fut, à partir de 1403 au moins, Jean Aubelet. Peut-on affirmer qu'Aubelet accomplit cette tâche tout au long du règne ? Rien ne le prouve explicitement ; on peut seulement penser que l'architecte fut recommandé au duc par Raymond du Temple, qui était son maître et avait toute confiance en lui, dès avant 1400. Il faut noter, en effet, que le fameux architecte eut une véritable équipe de disciples, qu'il sut placer auprès des grands princes : nous avons vu plus haut le cas de Guy de Dammartin, maître général des œuvres du duc de Berri, et celui d'André de Dammartin, successivement maître général des œuvres des ducs de Bourgogne et de Berri. Ces deux artistes travaillaient, on le sait, sous la direction de Raymond du Temple dès 1364 ; le second visita en sa compagnie le château de Rouvres pour le duc de Bourgogne en 1383-1384. Et il y a tout lieu de penser que chaque prince, ne pouvant ravir du Temple au roi sinon pour les chantiers parisiens, demanda au maître de désigner l'un de ses collaborateurs les plus valeureux ; parmi eux, Aubelet, le plus tardivement désigné, eut aussi la promotion la plus élevée, puisqu'il décrocha le titre envié de sergent d'armes du roi, que seul du Temple possédait. Vraisemblablement, ce personnage était plus jeune que ses deux homologues, les frères de Dammartin : ceci expliquerait son absence du Louvre en 1364. A noter que certains traits de sa carrière ressemblent fort à ceux de la carrière suivie par André de Dammartin : ainsi André fut-il envoyé par Raymond du Temple à la cathédrale de Troyes, en 1380, afin d'examiner la rose du transept ; vingt et un ans plus tard, nous l'avons vu, Aubelet était à son tour délégué par le maître à la même cathédrale, cette fois pour le jubé. Enfin les relations entre Robert Fouchier et Raymond du Temple étaient elles aussi fort étroites du fait de leurs fonctions officielles au service du Roi ainsi que l'attestent les nombreuses mentions conjointes de leurs deux noms.

Il resterait encore à définir quelle fut la part de tous les maîtres des œuvres énumérés plus haut dans les divers chantiers ducaux. Mais, pour ce faire, d'autres indices nous sont nécessaires, que nous obtiendrons par l'étude des monuments. Avant de passer à ce chapitre, nous voudrions encore évoquer brièvement le reste de la main-d'œuvre employée par Louis d'Orléans sur ses chantiers.

LES ARTISTES ET LA MAIN-D'ŒUVRE

Parallèlement aux maîtres des œuvres de maçonnerie ont existé des maîtres des œuvres de charpenterie. Cependant, leur organisation semble avoir été moins structurée, puisque nous n'en avons retrouvé que trois en titre : Jean de Meneliz, chargé du duché d'Orléans, signalé entre 1394 et 1402 et remplacé à partir de 1405 au moins par Robert Paré ; et Jacques d'Angille, chargé à partir de 1404 de Courtenay et de Montargis (66). Dans les comtés de Valois et de Beaumont, comme dans ceux de Blois et de Dunois,

il est probable que Jean Bourée et Robert Advilart étaient chargés de la maçonnerie comme de la charpente : ceci est même certain pour le premier, charpentier de sa profession. A partir de 1406 Pierre Le Beuf, charpentier à Coucy, est nommé à l'office des œuvres de charpenterie du Valois et du Comté de Beaumont. Ailleurs, nous n'avons pas rencontré de maître des œuvres de charpenterie en titre ; cependant, deux personnages semblent avoir joué ce rôle : Jacques Bourée pour les possessions nord à partir de 1400, et Bernard Cannellet pour Paris pendant tout le règne (67). Tous deux sont désignés dans les textes de « charpentiers ducaux » et certifient les travaux de décoration intérieure (boiseries, verrerie, peinture...) aussi bien que de charpenterie (68). En matière de sculpture, nous ne possédons pas un seul nom, fût-il celui d'un exécutant. Pourtant, le duc ne s'est pas limité en la matière, si l'on en juge par les monumentales statues de Preux et de Preuses figurant à Pierrefonds et La Ferté-Milon, ainsi que par le célèbre Couronnement de la Vierge situé au-dessus de la porte de La Ferté-Milon. On peut penser que Louis se réserva pour ces œuvres les services d'un artiste réputé. En l'absence de sources historiques précises, seule une analyse des œuvres sculptées encore conservées pourrait révéler l'identité de l'artiste employé par Louis (69).

Quant à la main-d'œuvre employée sur les divers chantiers, elle a été essentiellement régionale ou locale. Maçons, tailleurs de pierre, pionniers, charpentiers, verriers étaient recrutés sur place dans la majeure partie des cas (70) ; cependant, pour les grands chantiers tout particulièrement, il a pu être nécessaire de recruter de la main-d'œuvre étrangère. Ainsi à Pierrefonds, par exemple, où l'on voit figurer en 1399 nombre de maçons ou de pionniers de provenances diverses, Allemagne, Flandres, Bourgogne, Bretagne, etc... (71).

CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE DES SOURCES

L'examen des sources anciennes nous a permis de cerner divers aspects de la politique ducale de construction. En premier lieu, il convient de remarquer que Louis a fait mener une action continue d'entretien sur l'ensemble de ses châteaux, prouvant en cela qu'on cherchait à mettre en valeur tous ses domaines. Les petits travaux furent essentiellement entrepris pour maintenir l'habitabilité des châteaux et leur sécurité, éventuellement pour accroître leur capacité d'accueil. Cette dernière idée semble avoir déterminé les chantiers de plus grande envergure, comme Coucy, Châteauneuf, Château-Thierry. En marge de cette activité soutenue ont été lancés les deux chantiers « d'apparat » : Pierrefonds et La Ferté-Milon, qui auraient dû permettre au duc de posséder des châteaux aussi grandioses que ceux du duc de Berry, par exemple. Du point de vue matériel, comme les plus grands princes de l'époque, et en partie à l'imitation du système royal, Louis a bâti une organisation rationnelle en matière d'architecture. Un architecte ducal supervisait les maîtres des œuvres régionaux : ce fut Jean Aubelet, homme d'art confirmé, élève de Raymond du Temple. La maîtrise des œuvres de charpenterie semble avoir été moins structurée ; on y retrouve cependant des officiers ducaux, comme pour la maçonnerie, ce qui prouve que Louis tenait à disposer d'un corps d'hommes de l'art en ces deux disciplines. Dans le domaine de la décoration enfin, il semble que le duc n'a pas pu, ou pas voulu, créer une organisation similaire : il s'est contenté, en effet, de s'attacher pour les chantiers parisiens un peintre fort réputé, Colart de Laon, se réservant sans doute, pour les autres, d'engager des peintres ou des sculpteurs « à la demande ». Il resterait enfin à signaler l'existence de personnages, qui, avant l'arrivée de Jean Aubelet, furent chargés de sillonner les possessions ducales pour déterminer les réparations à effectuer : Jean Prunelé pour le sud de Paris, Jean Braque pour le nord et surtout Gilles de Langres (72).

Ces diverses conclusions révèlent donc un esprit d'organisation certain de la part de Louis d'Orléans, malgré la réputation d'inconstance qu'on a pu lui faire. En matière de construction, rien n'a été laissé au hasard ; et, sans qu'il y ait eu de planification au sens moderne du terme, on sent tout au long du règne une continuité des actions qui s'en rapproche.

Il reste maintenant à examiner ce que furent les réalisations concrètes, celles qui subsistent encore tout au moins, et le rôle qu'y jouèrent les personnages que nous avons rencontrés. Ceci nous permettra d'étayer et d'affiner nos conclusions sur la politique ducale de construction.

* * *

LES RÉALISATIONS DUCALES : RECHERCHE ET EXAMEN DES VESTIGES

Avant d'entamer cette partie de notre propos, une remarque préalable s'impose : sur la centaine de châteaux possédés par le duc, il en subsiste tout au plus quatre qui présentent des restes attribuables sans doute possible à Louis d'Orléans. Ces quatre châteaux, nous les trouvons tous au nord-est de Paris, et ce pour une raison fort simple : les châteaux du Blésois et de l'Orléanais, les plus importants d'entre eux tout au moins, ont fait l'objet de remaniements complets du xv^e au xvii^e siècle, ce qui n'était pas le cas de ceux du nord de la France, qui ne bénéficièrent jamais d'une mode analogue à celle des « bords de Loire ». Nous en trouvons des cas typiques à Blois, Châteaudun et Châteauneuf-sur-Loire. Si le pourcentage des châteaux disparus est à peu près le même, celui des châteaux reconstruits de fond en comble est donc plus élevé au sud de Paris.

Finalement, à l'examen des vestiges, nous n'avons retenu ici que six châteaux : Pierrefonds, La Ferté-Milon, Coucy, Château-Thierry, Châteauneuf-sur-Loire et Oulchy-le-Château. En dehors de ceux-là, il est à notre avis difficile de reconnaître ailleurs des témoins de l'époque de Louis d'Orléans.

LES TROIS CHÂTEAUX DE LA DÉMESURE : PIERREFONDS, LA FERTÉ-MILON ET COUCY

Pierrefonds. — Il n'est pas de notre propos de décrire et d'examiner dans son détail le château, d'autant que d'autres se sont déjà assigné ce but (73). Par contre, il convient de préciser quelque peu l'histoire de ce chantier, telle qu'elle apparaît à la suite de nos recherches, et de déterminer les rôles respectifs des maîtres des œuvres qui y travaillèrent.

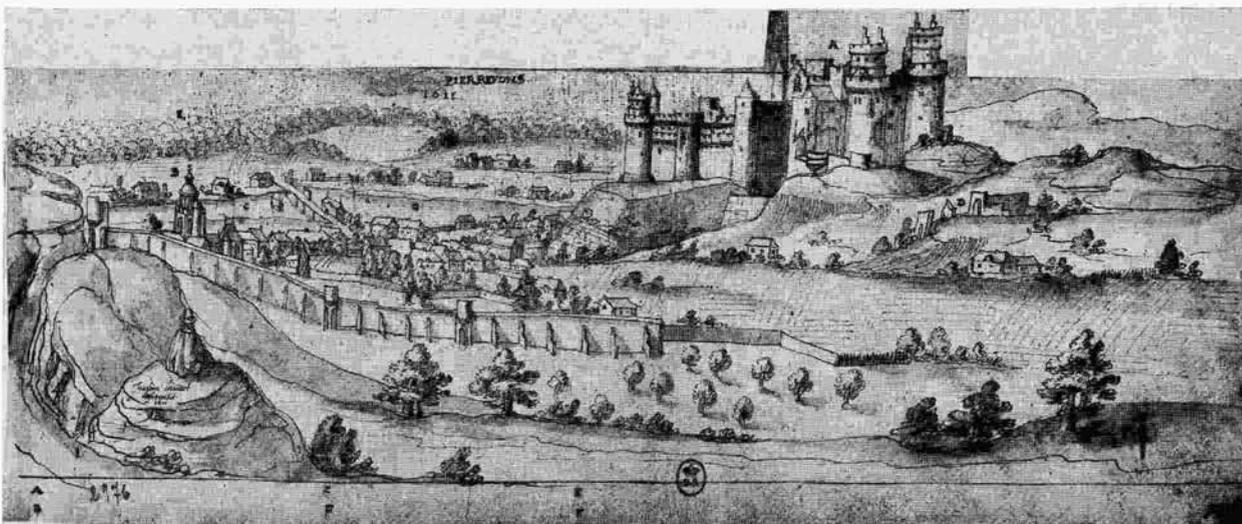
Dans une précédente publication, J. Harmand nous a appris que le château fut bâti en réutilisant un bâtiment plus ancien, dont on retrouve les traces dans la partie résidentielle de l'édifice actuel (fig. 8) (74). Le problème se pose alors de savoir quel fut ce manoir primitif, et à quelle date s'ouvrit le chantier du château neuf. J. Harmand a émis l'hypothèse que ce fut un manoir, embryon du château neuf, et qu'il fut construit sous Louis d'Orléans, entre 1393 et 1397, le duc n'hésitant pas, à partir de 1397, à le faire détruire en partie pour édifier le château neuf tel que nous le voyons. Ces deux constructions auraient été l'œuvre de l'architecte Jean Lenoir.

Poursuivant la tâche entamée par l'auteur, il était nécessaire de reprendre totalement la recherche et l'étude des sources documentaires ; ceci permet d'aboutir à des conclusions assez nouvelles.

Il s'avère en premier lieu qu'un dénombrement de 1375 désigne le château comme « fort et grand et bien herbergé » (75) ; il s'agit donc d'une forteresse, et, en tout état de cause, il est peu probable qu'entre 1375 et 1393 ce même château se soit à ce point dégradé que le duc ait été obligé de le reconstruire de fond en comble (76) : le pays était alors en état de paix armée, et l'on ne conçoit pas les raisons qui auraient pu déterminer cette ruine subite.

En février 1393 n. st, Louis reçut le Valois à la mort de sa tante qui en était usufruitière. Dès 1394, peut-être même auparavant, il nomma à Pierrefonds un capitaine qui y restera en fonction jusqu'à la mort du duc (77), indice supplémentaire en faveur de la pérennité du château.

Les premiers travaux datent au plus tôt de 1396, ainsi que le montre un document jusqu'alors passé inaperçu (78). Le sergent d'armes et charpentier du roi Robert Fouchier reçoit 500 lt pour sa peine d'avoir été au château de Pierrefonds « faire le devis des ouvrages que ledit duc y veut faire ». Ainsi cet



Cl. Bibliothèque nationale.

FIG. 5. — VUE DE PIERREFONDS EN 1611, PAR JOACHIM DUVIERT

important personnage est intervenu à Pierrefonds soit pour présenter un devis de réfection du vieux château, soit plus vraisemblablement pour donner les plans de la nouvelle construction : nous avons vu que la fonction de charpentier n'est pas incompatible avec celle d'architecte ; cela s'accorderait avec l'importance de la gratification accordée par le duc.

En avril 1397 n. st, les travaux de démolition ont commencé, l'ancien donjon est abattu ou au moins modifié (79). Nous tenons ici la preuve qu'antérieurement au château actuel existait, au même emplacement, une forteresse plus ancienne. L'architecte responsable, Jean Lenoir, maçon du roi au bailliage de Senlis apparaît ici pour la première fois. Il ne sera plus fait désormais mention de Robert Fouchier ; par contre, Arnoult de Luilly, maître des œuvres à Orléans, fait en 1397 une brève apparition au château (80).

L'année suivante le chantier se poursuit, associant démolitions et nouvelles constructions, toujours sous l'autorité de Lenoir (81). On remarquera la mention des fondations d'une vis au « pan et preau du donjon... au costé devers la cour ». Il s'agit probablement de l'escalier hors d'œuvre, visible sur les plans de Pierrefonds antérieurs aux grandes restaurations de Viollet-le-Duc. Le texte semble indiquer que l'ancien donjon subsiste encore partiellement : les ouvriers pratiquent une « refente » pour insérer la vis : une partie des murs était encore debout. Ainsi s'expliqueraient les vestiges antérieurs à la construction de Louis d'Orléans que recèle l'actuel logis (82).

Le 1^{er} février 1399 n. st. Lenoir certifie une livraison de pierres (83). Un acte du 22 du même mois montre le chantier en pleine activité avec soixante-seize ouvriers au moins (84) ; démolitions (vieille tour carrée) et nouvelles constructions (deux tours rondes) vont de pair. Les textes ultérieurs apportent peu d'éclaircissements sur l'ordre et l'avancement des travaux, témoignant seulement de leur durée. Après le 18 mars 1400 n. st, Lenoir n'est plus mentionné (85). Le 28 juin 1406 le payeur des œuvres de Pierrefonds et de la Ferté-Milon verse à Jean Aubelet 160 livres parisis pour son office de maître des œuvres, pour un an (1^{er} mai 1405-30 avril 1406) (86), ce qui semble prouver la participation de ce dernier au château de Pierrefonds. A la mort du duc, le 24 novembre 1407 le château ne semble pas entièrement terminé.

Ces divers documents, malgré leurs lacunes, permettent de penser que le chantier ne commença pas avant 1396 et que trois architectes au moins y prirent part : Robert Fouchier probablement comme concepteur des plans, Jean Lenoir étant chargé de « prendre garde comme maître des œuvres aux ouvrages », c'est-à-dire de s'occuper de la surveillance et de l'exécution du chantier, le rôle de Jean Aubelet s'avérant



Arch. phot. Paris.

FIG. 6. — RESTE DE L'UNE DES STATUES DES PREUX
QUI ORNAIENT LES TOURS DE PIERREFONDS

Cl. de l'auteur.

FIG. 7. — RESTE DE L'UNE DES STATUES DES PREUSES
ORNANT LA TOUR D'ENTRÉE EST DE LA FERTÉ-MILON

plus difficile à cerner. Démolitions partielles d'un édifice antérieur et nouvelles constructions allèrent de pair. Le chantier semble avoir commencé par l'actuel logis et les abords sud.

Comme nous l'avons dit plus haut, nous ne nous appesantirons pas ici sur la description du château, que J. Harmand, spécialiste du monument, est le seul à même de mener de façon satisfaisante ; il nous suffira de remarquer ici quelques points particuliers. Commençons par le plan d'ensemble : comme l'a remarqué J. Harmand, il a été conditionné en grande partie par le réemploi du bâtiment ancien, ce qui explique son curieux déséquilibre. Cependant, si l'on excepte cette disposition, le plan d'ensemble est finalement assez conventionnel, et l'on ne distingue pas de nouveautés particulières dans sa conception par rapport aux théories jusque-là en vigueur dans la fortification. On remarque par contre que la défense n'est assurée que par les hauts du château : courtines et tours, si elles sont démesurément hautes et puissantes, ne comportent aucune archère, et leurs étages n'ont qu'une fonction purement résidentielle, que viennent rappeler les fenêtres qui s'y ouvrent. Celles-ci restent tout de même assez rares pour que l'aspect militaire extérieur du château n'en pâtisse pas (fig. 5). De même la vis accolée au logis (du côté de la cour) en affaiblit singulièrement la valeur défensive.

C'est donc au sommet des ouvrages que se trouve concentrée toute la défense, par l'intermédiaire d'un double chemin de ronde généralisé à tout l'édifice : le niveau inférieur est en avancée sur des mâchicoulis, alors que le niveau supérieur se trouve au nu des parements. Il reste enfin à noter le curieux profil de ces mâchicoulis (fig. 9), dont nous aurons l'occasion de reparler.

La Ferté-Milon. — Ce château est, on le sait, la seconde construction de grande ampleur entre-

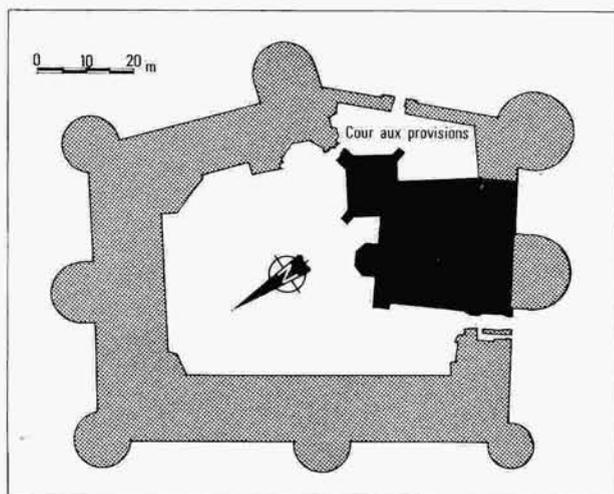


FIG. 8. — PLAN DE MASSES DE PIERREFONDS

En trame sombre, la partie résidentielle qui serait établie, selon Jacques Harmand, sur les restes du « manoir d'Orléans » antérieur ; en trame claire, le reste du château établi par Louis d'Orléans.

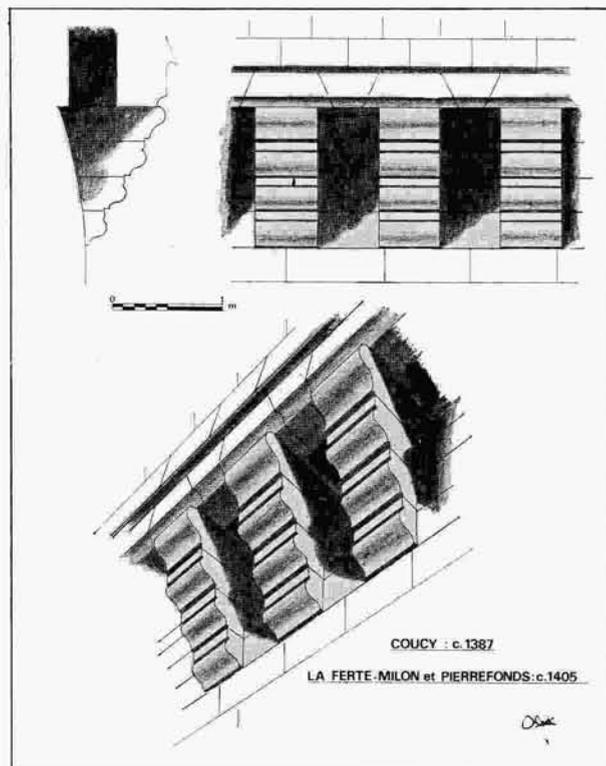


FIG. 9. — LES MÂCHICOU LIS DE PIERREFONDS, LA FERTE-MILON ET COUCY

prise par Louis. Les travaux ne commencèrent pas avant la fin de l'année 1398, date à laquelle Gilles Chastellain, payeur des œuvres de Pierrefonds, est nommé clerc payeur des œuvres de la Ferté-Milon (87) : la procédure de nomination du clerc payeur accompagnait ordinairement le début des travaux. Ceux-ci sont placés « sous l'autorité de Jean Lenoir, maçon du roi au baillage de Senlis » qui contrôle déjà à la même date ceux de Pierrefonds tout proches. Aucune pièce de la comptabilité ducale postérieure ne nous est parvenue ; nous savons seulement qu'il coûta avec celui de Pierrefonds 24.700 lt en 1404-1405 et qu'en 1406 Jean Aubelet reçut ses gages de Chastellain, ce qui semble indiquer qu'il serait intervenu sur les deux chantiers dès 1405 (88). N'oublions pas qu'il était au service du duc depuis 1400 au moins.

En 1407, l'édifice resta inachevé. Ainsi comme à Pierrefonds, il est possible que plusieurs architectes aient participé à la construction. Rien n'interdit de supposer que Lenoir ait été chargé, comme à Pierrefonds, de la surveillance des travaux, et non de la conception de cet extraordinaire édifice. Seuls des indices architecturaux pourront peut-être nous aider dans cette recherche.

Du château, seule la magnifique façade nous est parvenue ; les logis qui devaient lui être accolés, au revers, ne furent, semble-t-il, jamais achevés, et restèrent limités aux substructions et aux caves (89). Le plan d'ensemble de l'édifice ne nous est pas même connu : la plate-forme qui devait le porter a certes une surface grossièrement quadrangulaire, mais ceci ne suffit pas à reconstituer les dispositions prévues pour le plan (fig. 10). Cependant, malgré toutes ces lacunes, la seule façade indique nettement l'intervention d'un architecte de haut degré de qualification.

Cette façade est, en effet, l'une des plus originales que nous ait léguées l'architecture militaire médiévale. Quatre tours la flanquent : l'une est carrée, à contreforts d'angles diagonaux, plan assez rare que l'on retrouve dans l'une des plus belles œuvres du sud-ouest de la France, le donjon de Bassoues,

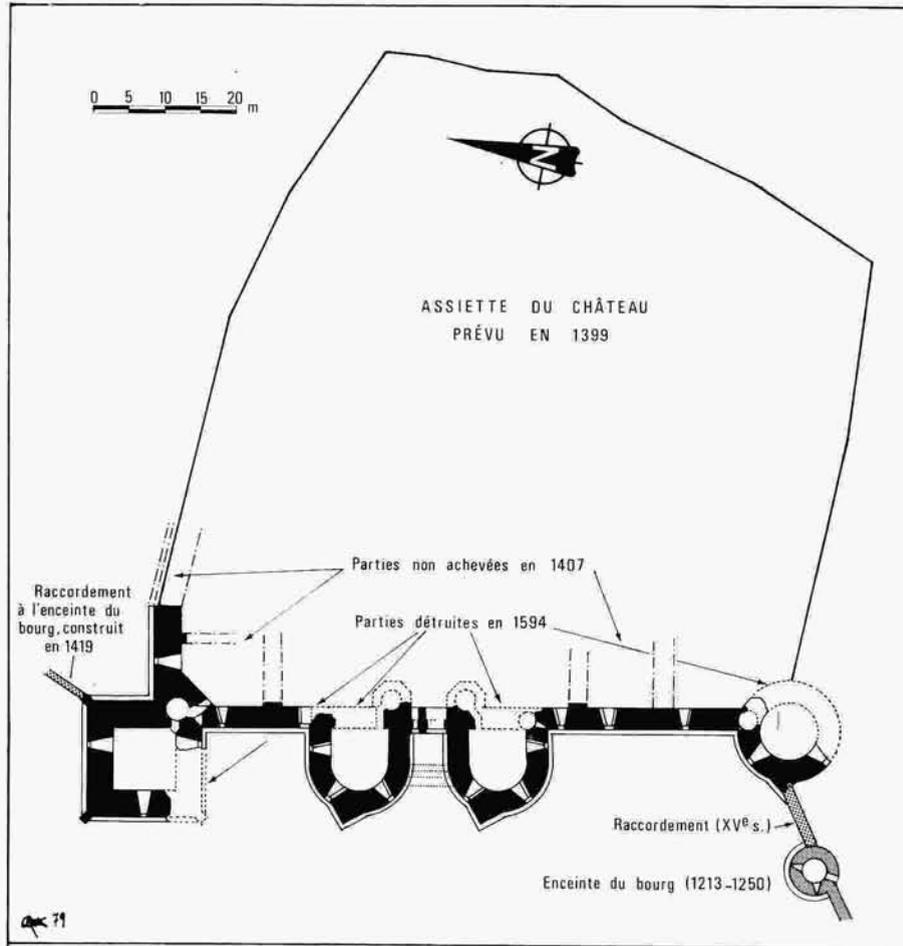


FIG. 10. — PLAN DE LA FERTÉ-MILON

ainsi qu'à La Chaise-Dieu et au donjon de Pierrefonds (90). Les trois autres ont un plan demi-circulaire prolongé par un éperon en angle droit, l'ensemble ayant la forme caractéristique de l'accolade ; ce type de plan est également fort rare, puisque l'on dénombre seulement deux autres exemples pour le ^{xiii}^e siècle, ceux de Penne et de Carcassonne, et un troisième pour le ^{xiv}^e siècle, celui du Castelet de Perpignan (fig. 10, 13) (91).

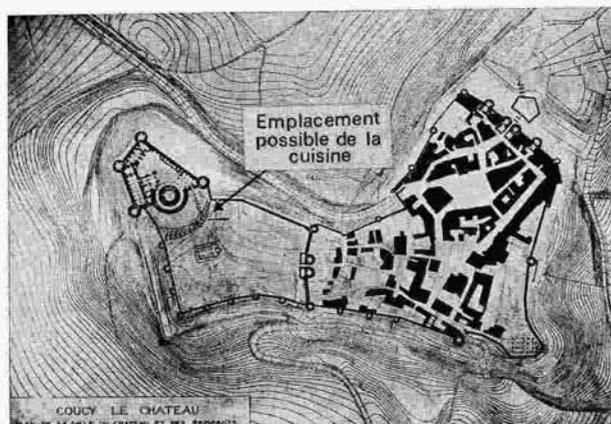
L'emploi simultané de ces deux plans révèle de prime abord un souci d'originalité de la part de l'architecte, qui a préféré associer des plans très différents plutôt que de stéréotyper les flanquements, procédé plus facile et plus généralement employé (92). Au niveau des plans, nous noterons également les orientations des éperons, calculées en fonction de la position des tours par rapport aux zones d'attaque possibles (93) ; bien que cette disposition paraisse sophistiquée en regard des grandes surfaces planes constituées par les courtines, elle traduit une recherche très approfondie de la part de l'architecte.

Sur le plan de la défense, il convient de remarquer l'absence totale de dispositifs, à l'exception du chemin de ronde à mâchicoulis entièrement de niveau tout au long de la façade. Nous retrouvons ici une caractéristique que possédait également Pierrefonds : pratiquement, tours et courtines perdent toute fonction défensive « active » en-dessous du niveau du chemin de ronde. Ceci est encore accusé à La Ferté-Milon par le fait que de nombreuses et énormes fenêtres s'ouvrent dans la façade, à tous les niveaux intérieurs. Quant au chemin de ronde entièrement de niveau, il nous faut noter que cette disposition était



Cl. de l'auteur.

FIG. 11. — VUE AÉRIENNE DU CHÂTEAU DE COUCY
En *a*, emplacement présumé de la cuisine neuve; en *b*, la chapelle de la basse-cour; en *c*, les écuries.



Arch. phot. Paris.

FIG. 12. — PLAN DE COUCY, PAR J. TROUVELOT

encore assez nouvelle à l'époque : on peut admettre qu'elle a été inspirée par l'exemple légèrement antérieur de la Bastille, à Paris. Nous remarquerons enfin le profil des mâchicoulis, strictement identique à ceux de Pierrefonds (fig. 9).

Cette façade de La Ferté-Milon apparaît être l'œuvre d'un grand architecte de l'époque, très au fait des grands courants artistiques de son temps, et suffisamment indépendant d'esprit pour savoir se dégager des archétypes de l'architecture militaire. Peut-être s'agit-il d'Aubelet : n'oublions pas qu'il fut élève de Raymond du Temple (94), et que ses gages étaient substantiels. Sur le plan purement esthétique et architectural, La Ferté-Milon est l'une des œuvres maîtresses de son époque et appartient à la même veine que les grandes réalisations de Jean de Berry. Sur le plan de l'exécution, on notera la similitude avec Pierrefonds : même taille de pierre (95), même aspect du parement par superposition de grès et de calcaire. Ceci s'explique d'ailleurs aisément, puisque Lenoir dirigea les deux chantiers.

Coucy. — Contrairement à La Ferté-Milon et à Pierrefonds, si Coucy peut être classé parmi les « châteaux de la démesure », ce n'est pas à Louis d'Orléans qu'il le doit, mais bien plutôt à Enguerrand III et Enguerrand VII de Coucy (fig. 11). On sait, en effet, depuis la découverte d'un compte au début du siècle (96), que l'essentiel des grands travaux d'aménagement de la fin du *xiv*^e siècle fut mené par Enguerrand VII peu avant 1386, en conservant l'énorme donjon et la carapace militaire construits par son aïeul. Ce n'est donc pas tant de ces édifices que nous parlerons, que des quelques constructions menées par le duc après l'acquisition du château, en 1400.

Les aménagements entrepris par le duc furent, rappelons-le, un pont-levis, une cuisine, et une conduite d'eau, parmi d'autres dont nous n'avons malheureusement plus la trace. La cuisine devrait être facile à identifier, puisque le texte nous en fournit les mensurations précises ; il la situe d'autre part accolée aux murs de la basse-cour, à côté de l'un des ponts-levis du château. Ceci nous fournit deux emplacements possibles : soit à proximité immédiate de la porte de la basse-cour, soit à proximité de celle du château lui-même (fig. 12). Le premier emplacement ne peut convenir : le bâtiment de garde est, en effet, une authentique réalisation du XIII^e siècle, dont ni les mesures ni les caractéristiques ne correspondent au texte. Quant au second emplacement, il paraîtrait mieux convenir ; malheureusement, la cour est à cet endroit envahie par un remblai de trois mètres de hauteur, les abords du fossé étant eux-mêmes totalement dégradés.

Malgré tout, il nous semble que le seul emplacement qui conviendrait serait l'angle nord du mur de la basse-cour avec le fossé du château, près d'une ancienne poterne (fig. 12). Il serait utile de procéder à quelques sondages pour retrouver ses traces et son plan.

Quant au pont-levis réalisé en 1402, on peut vraisemblablement le situer à la porte du château lui-même ; cependant, il est difficile de l'affirmer avec une sécurité totale. En 1386-1387, un pont-levis était déjà signalé à une porte de « Gommeron » (97), que nous n'avons su identifier.

Finissons par la conduite d'eau. En 1386-1387, les problèmes d'eau avaient déjà retenu l'attention, puisque l'on avait capté une source au pied de la chemise, et que l'on se préoccupait de conduites traversant les murs à la porte « de Gommeron ». La conduite réalisée par Louis d'Orléans dut être un appoint à ces aménagements ; mais, il est impossible de situer son débouché à l'intérieur du château, faute de fouilles.

Dans l'état actuel du château, il est donc difficile de préciser exactement ce que furent les aménagements ducaux : un fait est certain, c'est qu'ils subsistent encore, à l'état de substructions, enfouis dans les remblais de la basse-cour. En tout cas, Louis d'Orléans attachait à ces aménagements une importance certaine, puisqu'il chargea son maçon général, Jean Aubelet, de les réaliser ; et l'on peut même se demander si les constructions prévues n'étaient pas beaucoup plus conséquentes que celles dont les textes nous ont conservé le souvenir. Ceci correspondrait en particulier à l'énormité de la dépense consacrée aux travaux à partir de 1402 (98).

Quoi qu'il en soit, il demeure certain que le château proprement dit était quasiment terminé en 1400, lorsque Louis fit l'acquisition de Coucy : ses salles d'apparat, sa chapelle, son couronnement de mâchicoulis étaient encore à l'état de neuf, et le duc put meubler rapidement les pièces habitables (99). De ceci, nous pouvons tirer deux conclusions : en premier lieu, les aménagements de Louis d'Orléans n'ont été de ce fait qu'un prolongement de ceux d'Enguerrand VII de Coucy. Si Enguerrand avait pu entièrement rénover la partie noble du château, il restait encore à aménager des communs suffisamment spacieux, aussi bien pour l'importante suite ducale, en temps de paix, que pour une garnison militaire, en temps de guerre. Il semble bien que Louis d'Orléans se soit donné ce but, comme le confirme l'aménagement d'une cuisine dans la basse-cour, certainement destinée à la garnison, civile ou militaire.

En second lieu, l'existence des aménagements neufs d'Enguerrand VII de Coucy lorsque Louis acheta le château eut certainement une seconde conséquence : Aubelet, lorsqu'il arriva au château pour prendre la direction des travaux ducaux, ne manqua certainement pas d'admirer l'architecture déployée dans les ouvrages encore tout récents. Comment l'architecte n'aurait-il pas été tenté de les considérer, au moins en partie, comme un modèle et une source d'inspiration pour les autres chantiers qu'il dirigeait ? Or, un fait n'est pas sans retenir l'attention : les profils des mâchicoulis, antérieurs de peu à 1386, se révèlent parfaitement identiques à ceux de Pierrefonds et de La Ferté-Milon, pourtant postérieurs à 1400 (fig. 9). Ceci serait de peu d'importance si le profil de ces mâchicoulis était fréquent ; mais, il s'avère en fait qu'il n'a été employé qu'à quatre reprises en France, dans les trois châteaux que nous venons de décrire, ainsi qu'au proche Montépilloy, dont nous verrons plus loin qu'il est un succédané des deux grands

châteaux ducaux. Ce type de mâchicoulis présente deux particularités essentielles : d'une part, le parement de la courtine ou de la tour vient à se recourber vers l'arrière au droit de l'encorbellement, et, d'autre part, la première assise de cet encorbellement présente un profil différent des trois assises inférieures.

Il semble hors de doute, étant donnée la rareté du procédé, que les mâchicoulis de Pierrefonds et de La Ferté-Milon sont des copies fidèles de ceux de Coucy, antérieurs de plus de dix ans. Or, quel architecte aurait été mieux placé que Jean Aubelet pour les implanter dans les deux grands châteaux ducaux, puisqu'il eut tout loisir d'en examiner la façon à Coucy? Et, à la limite, l'on pourrait presque se demander si l'architecte qui mena les travaux sous Enguerrand VII, malheureusement inconnu, ne fut pas justement Aubelet en personne : ceci expliquerait, d'une part, son arrivée tardive au service de Louis d'Orléans, puisqu'Enguerrand mourut en 1396, et, d'autre part, son apparition en tant que maçon général sur le chantier de Coucy. Mais c'est là une pure hypothèse sur laquelle nous n'insisterons pas, tant les preuves manquent.

LE RÔLE RESPECTIF DES DIFFÉRENTS ARCHITECTES DANS LES TROIS CHÂTEAUX

Si nous avons émis, au cours des paragraphes concernant chacun des châteaux, quelques hypothèses relatives à leurs architectes, il reste encore à affiner, voire à vérifier ces hypothèses par quelques comparaisons entre les architectures qui y apparaissent. Commençons par comparer Pierrefonds et La Ferté-Milon, qui sont en fait les plus importants.

Examinons tout d'abord la conception du plan d'ensemble. A Pierrefonds, nous l'avons vu, le plan est finalement conventionnel, et ne révèle pas de recherche approfondie, à l'encontre de La Ferté-Milon ; dans le premier, l'idée directrice semble être une recherche de puissance brute, sans effets autres que la dimension des ouvrages et le peu d'ouvertures. Dans le second au contraire, si la dimension des ouvrages joue encore un rôle certain, les effets auxiliaires dominent, en particulier dans les plans des flanquements.

Ces effets auxiliaires dominent également à d'autres points de vue. Notons d'abord le domaine de la décoration externe, bien plus élaborée à La Ferté-Milon qu'à Pierrefonds : certes, nous retrouvons dans les deux châteaux les sculptures de Preux et de Preuses (fig. 6, 7), mais La Ferté-Milon se distingue par le traitement absolument unique de la porte d'entrée, surmontée par le superbe Couronnement de la Vierge (fig. 13, 17). Nous noterons également la densité exceptionnelle des ouvertures de La Ferté-Milon, qui en font un château bien plus ouvert sur l'extérieur que son voisin.

Il est indéniable que ce changement d'options générales a été dû, en grande partie, au duc lui-même ; nous y reviendrons dans le paragraphe suivant. Cependant, il n'en reste pas moins que l'on sent à La Ferté-Milon l'expression d'un génie architectural absent à Pierrefonds : pour nous, l'architecte qui a conçu La Ferté-Milon ne peut être celui qui a conçu Pierrefonds, bien que le maître des œuvres chargé de l'exécution ait été, dans les deux cas, Jean Lenoir.

Ceci renforce les hypothèses que nous avons émises plus haut. Aussi formulerons-nous les conclusions suivantes, en rappelant qu'elles s'appuient sur une appréciation toute personnelle de l'architecture de ces deux châteaux, et qu'elles ne sauraient de ce fait avoir valeur d'affirmation.

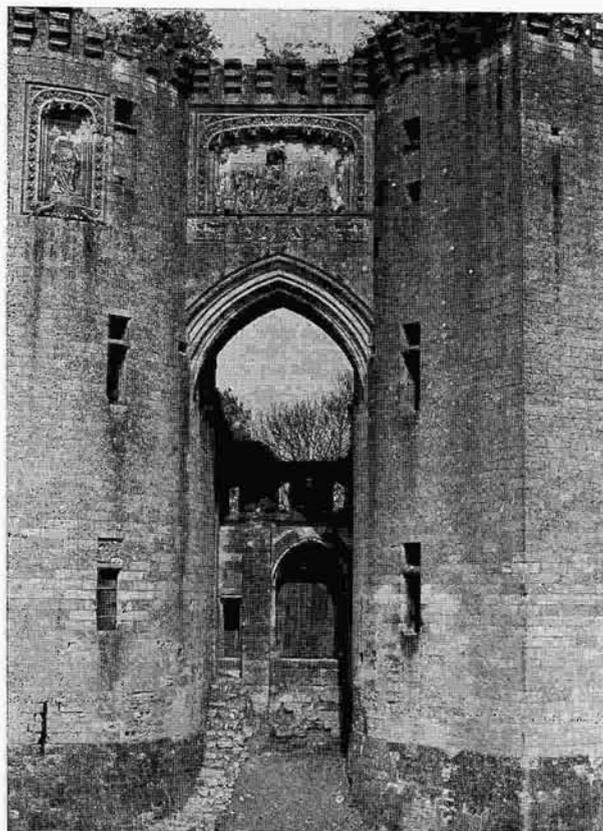
A Pierrefonds le duc fit appel à un architecte en renom pour la conception du plan d'ensemble, probablement Robert Fouchier. Pour l'exécution, Jean Bourée, son maître des œuvres du comté de Valois lui semblant trop peu qualifié, il engagea Jean Lenoir, maçon du roi au bailliage de Senlis qui adapta les plans et surveilla les travaux. A une date inconnue, entre 1400 et 1405, il semble avoir été remplacé par Aubelet sur le chantier.

La qualité de l'architecture de La Ferté-Milon est bien supérieure à celle de Pierrefonds. Le maître des œuvres chargé du chantier est le même — Jean Lenoir — mais non l'architecte concepteur : il ne s'agit donc pas de Robert Fouchier, si celui-ci fut effectivement l'auteur des plans de Pierrefonds. Une hypothèse séduisante est d'attribuer la conception de l'édifice à Jean Aubelet, celui qui sera l'architecte

privilegié du duc dans les années qui suivront ; mais, en tout état de cause, l'on ne peut prouver cette intervention par l'étude des sources, pas plus que l'on ne saurait écarter, d'une façon définitive, une éventuelle paternité de Jean Lenoir.

La qualité de l'œuvre conçue par Aubelet, la qualification de ce personnage, et, sans doute, la recommandation de son maître Raymond du Temple, entraînèrent le duc à l'engager comme « maçon général », à une date comprise entre 1400 et 1403. C'est à ce titre qu'il prit la direction des travaux de Coucy à partir de 1403, et celle des travaux de Pierrefonds et La Ferté-Milon au moins en 1405. La signature la plus manifeste de son activité dans les deux châteaux est le dessin du profil des mâchicoulis, que nous avons identifiés comme une copie de ceux de Coucy ; ceci nous est confirmé par le fait que les mâchicoulis de Pierrefonds et de La Ferté-Milon ne purent guère être construits avant la date où Aubelet prit en charge le chantier de Coucy. A La Ferté-Milon, nous avons même la quasi-certitude qu'ils ne furent réalisés que dans les dernières années du règne ducal, à une époque où nous pouvons affirmer qu'Aubelet dirigeait le chantier.

Faut-il attribuer à cet architecte la présence des fameuses statues des Preux et des Preuses qui figurent respectivement à Pierrefonds et à La Ferté-Milon (fig. 6, 7) ? On sait que les salles d'apparat de Coucy étaient dédiées à ces héros fort en vogue, et que leurs murs s'ornaient de leurs statues : on pourrait penser qu'Aubelet reprit l'idée à son compte pour l'appliquer de façon légèrement différente dans les deux grands châteaux ducaux. Ceci est cependant assez peu probable, et l'on peut considérer avec relativement de certitude que l'idée fut lancée par Louis d'Orléans lui-même. La vénération pour les Preux et les Preuses était, en effet, de règle dans les milieux aristocratiques de l'époque, et Louis visita assez souvent Coucy, bien avant de l'acheter, pour comprendre le parti architectural que l'on pouvait en tirer. D'ailleurs, ne commandait-il pas, dès 1395, une statue de Charlemagne, l'un des Preux, pour une destination qui nous est malheureusement inconnue (100) ? De la même façon, est certain que l'idée du Couronnement de la Vierge de La Ferté-Milon (fig. 17) est due à Louis, comme celle de l'Annonciation près de l'entrée de Pierrefonds. L'association des deux thèmes iconographiques s'explique aisément : désir de hauts faits et piété sont les deux idéaux qui règlent la conduite du parfait chevalier qu'il prétend être (101) ; ceci n'en diminue pas pour autant le mérite de Jean Aubelet, qui a su intégrer le haut-relief dans sa façade d'une façon remarquable, en en faisant le centre de sa composition architecturale tout en se jouant des difficultés de mise en valeur (102).



Cl. de l'auteur.

FIG. 13
L'ENTRÉE MONUMENTALE DE LA FERTÉ-MILON

PIERREFONDS, LA FERTÉ-MILON, COUCY : PALAIS OU FORTERESSES ?

Nous finirons sur ces trois châteaux en tentant d'examiner à quelle fin ils ont été bâtis, ou aménagés, par Louis d'Orléans. Devaient-ils être, dans l'esprit de ce prince, des palais à seul but résiden-

tiel, ou de puissantes citadelles à vocation militaire? Un tel essai de distinction est en fait très dangereux, et repose sur une mauvaise formulation du problème. Doit-on, en effet, examiner d'abord la construction, puis en déduire telle ou telle théorie sur l'existence ou l'absence d'une politique militaire du constructeur? Ce serait faire totalement abstraction de la genèse de l'édifice dans l'esprit de celui-ci, disons plutôt des motivations profondes qui l'ont conduit à projeter son œuvre. Or, ceci est essentiel pour comprendre le rôle d'un édifice, quel qu'il soit : pas plus que l'on ne saurait apprécier le rôle de Versailles sans prendre en compte le caractère et l'esprit politique de Louis XIV, on ne saurait déterminer si La Ferté-Milon a eu, ou non, un but militaire sans prendre en considération toutes les circonstances qui ont présidé au lancement du projet. Tentons alors d'effectuer cette démarche pour les trois grands châteaux, ce qui nous permettra peut-être de mieux appréhender les raisons et les buts de leur édification.

Commençons par Pierrefonds qui, nous l'avons vu, fut conçu dans l'année 1396 au plus tôt. Il est bien sûr impossible de déterminer la date où Louis d'Orléans fit le projet d'édifier son château, mais, finalement, si l'on examine la situation politique, la date du début de chantier est très significative. Replongeons-nous, en effet, dans les débuts de la carrière de Louis d'Orléans. Elle ne débuta guère avant ses vingt et un ans, dans les années 1393 : cette année-là Louis commença à se placer à l'intérieur du royaume, puisqu'il parvint à se faire nommer régent si le roi venait à mourir (103). La même année, il se lança dans la politique internationale, intervenant au nom du roi dans l'affaire de Savone et de Gênes. En 1394, premier succès, avec le traité de Savone ; puis, en 1396, la mission, militaire et diplomatique, de Louis d'Orléans se termina par une brillante réussite, puisque Gênes admit enfin Charles VI comme son suzerain direct.

L'ascension politique de Louis d'Orléans atteignit là un de ses premiers sommets, d'importance ; par les succès remportés, le duc devenait une personnalité de poids, à l'intérieur comme à l'extérieur du royaume. Il est donc naturel, comme on le retrouve chez tous les grands féodaux, qu'il ait alors ressenti la nécessité d'imposer son personnage par une grande construction. L'édifice qui vit ainsi le jour, en ce début de 1397, fut conçu à l'image de son constructeur, tel qu'il apparaissait à l'époque : un prince encore jeune, soucieux d'affirmer sa personnalité politique toute nouvelle, ainsi que son ambition démesurée. Pierrefonds n'est, en effet, que recherche de puissance, sans grâce ni finesse, par l'intermédiaire d'une carapace militaire presque aveugle, aux dimensions incomparables (fig. 5) ; nous y voyons l'expression brutale de l'ambition et de la volonté de puissance du jeune duc. Dans le château, aucun effet décoratif n'est recherché pour atténuer cette affirmation de puissance : seules les grandes statues des Preux viennent encore la renforcer, témoignant aux yeux de tous le modèle que Louis se donnait pour sa carrière future.

L'édifice produit a donc tous les caractères d'une construction militaire. Mais, il ne les possède pour aucune raison militaire ou stratégique particulière, quelle qu'elle soit : le duc n'avait à ce moment aucune raison de se sentir menacé, que ce soit par le duc de Bourgogne ou par tout autre personnage. Pierrefonds est un édifice purement militaire, car c'était là la seule forme architecturale qui pût exprimer les aspirations et les volontés de Louis d'Orléans : ni l'église ni le palais résidentiel n'étaient susceptibles, à l'époque, de porter tout le message que le duc désirait afficher sur son édifice. Les descriptions contemporaines témoignent bien de ce que Louis avait choisi la seule méthode vraiment efficace pour impressionner ses égaux comme ses inférieurs (104).

Quant au choix du site lui-même, il s'explique de façon presque évidente. La place n'était pas, stratégiquement, de premier ordre : elle contrôlait un nœud de routes d'importance moyenne, que commençait à délaisser le trafic de transit (105). En contrepartie, le site avait pour lui la présence d'une forêt fort giboyeuse, et l'agrément d'un paysage certainement apprécié par le duc dès avant la construction du château (106). Et ce qui prima, à notre sens, fut la proximité du couvent des Célestins de la forêt de Cuise, à cinq kilomètres de distance à peine : on sait quelle était l'affection du prince pour cet ordre religieux, affection qui allait parfois jusqu'à l'envie d'épouser leur mode de vie (107). La relation qui existait dans l'esprit de Louis entre le château et le couvent nous est prouvée par la construction, à partir de 1398,

d'une chapelle ducale à l'intérieur du couvent, contre l'église (108). A notre sens, Louis choisit donc le site de Pierrefonds pour ces raisons essentiellement : posséder un château digne de ses aspirations dans un cadre agréable, non éloigné de Paris, et tout proche d'un de ses couvents privilégiés.

Deux ans plus tard, en 1399, La Ferté-Milon vit le jour. Ici encore, il est impossible de savoir à partir de quelle date le duc décida la construction d'un château à cet emplacement. Il est possible que l'idée en ait germé dès le lancement de Pierrefonds, mais nous ne le croyons guère. En effet, si les deux châteaux avaient été conçus en même temps, pourquoi l'exécution en aurait-elle été décalée ainsi de deux ans ? La seule explication serait le manque de finance ; mais elle tombe d'elle-même, les finances ducales n'ayant pas progressé de manière particulièrement notable entre 1397 et 1399.

Par contre, en 1399, la situation politique de Louis s'était profondément modifiée par rapport à celle de 1396 : par son influence et sa richesse, le duc s'était véritablement imposé comme second personnage du royaume. En politique intérieure, il avait une position encore inattaquée, et le duc de Bourgogne n'avait pas encore réagi à la mainmise de plus en plus grande de Louis sur les organes du gouvernement ; les premiers symptômes de la discorde n'intervinrent qu'en 1399 au plus tôt, alors que le chantier commençait déjà (109), et, au surplus, les premiers affrontements ne survinrent pas avant deux ans, ce qui prouve que la fameuse rivalité fut pour bien peu dans la construction de La Ferté-Milon. En matière de politique extérieure, Louis avait assuré son personnage politique, surtout en direction de l'Allemagne, où il menait une action diplomatique attentive et suivie. Louis a donc su, durant ces deux années, renforcer son influence.

L'état d'esprit de Louis s'est donc modifié de façon certaine durant ces années : du « jeune loup » qu'il était en 1396, il est devenu en 1398-1399 un personnage politique affirmé, au faite de sa puissance et de sa gloire. Le deuxième chantier ducal reflète bien cette nouvelle façon d'être du prince : il n'est plus question en effet d'y exprimer brutalement sa force, sa volonté et son ambition. Bien au contraire, La Ferté-Milon ne témoigne plus que de la richesse et de la puissance assise ; le château n'est plus le corset étouffant de Pierrefonds, il respire et s'ouvre à l'extérieur par de nombreuses ouvertures ; sa façade s'orne de l'un des plus beaux chefs-d'œuvre de sculpture de l'époque, les dimensions grandioses de l'édifice lui fournissant un superbe écrin.

Certes, les atours militaires ne disparaissent pas pour autant. Aurait-il été question, au Moyen Age, d'édifier un palais sans lui donner des défenses ? Cependant, même le militaire s'affine dans une recherche primordiale d'originalité. La Ferté-Milon est donc un édifice où les caractères militaires existent, mais ils sont en fait conçus pour être l'une des composantes, plus décorative que fonctionnelle, de l'ensemble (fig. 18). A travers l'œuvre, c'est donc à notre sens la réussite encore pacifique de Louis d'Orléans qui s'exprime, celle du prince fastueux, ami des arts, qui cherche à égaler, et même à dépasser les constructions raffinées de son oncle Jean de Berry. Ici encore, le désir d'impressionner ses contemporains perce nettement dans l'architecture déployée ; mais c'est un tout autre message que veut faire passer Louis, un message moins rude et moins brutal que celui de Pierrefonds, tout en conservant son caractère de gigantisme.

Comment le duc en vint-il à choisir le site de La Ferté-Milon pour construire cet édifice ? Les raisons en apparaissent moins clairement qu'à Pierrefonds, puisque ni le paysage ni l'environnement immédiat ne sont ici vraiment attrayants. Cependant, la proximité de Paris subsiste, et reste l'une des raisons primordiales du choix du site. Il est certain également que la proximité de Pierrefonds joua un rôle : ces deux réalisations grandioses avaient bien plus d'impact psychologique en étant assez rapprochées que si elles avaient été édifiées en des points diamétralement opposés des possessions ducales. Enfin, une troisième raison a sans doute joué. La Ferté-Milon avait, en effet, l'avantage d'être implantée sur le passage d'une importante artère de communication Paris-Est de la France. Or, la politique ducale était, à l'époque, entièrement dominée par ses efforts diplomatiques en direction des principautés germaniques, où il cherchait à la fois à imposer son personnage et à se procurer des alliés. La construction d'une superbe forte-

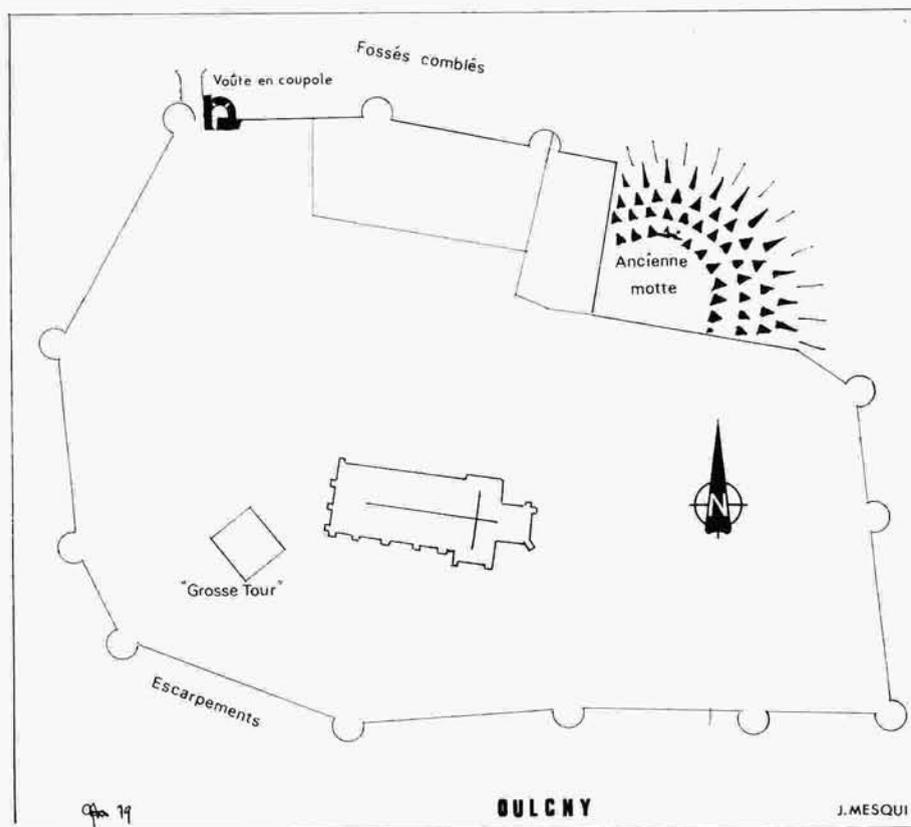


FIG. 14. — PLAN DU CHÂTEAU D'OULCHY, D'APRÈS UN PLAN DE 1756

resse-palais sur l'une des grandes voies venant de l'est n'avait-elle pas, de ce fait, une dimension politique évidente? En tout cas, il est fort peu probable que cet emplacement ait été choisi dans un but stratégique, pour des raisons que nous avons déjà développées en d'autres lieux (110).

Pour nous résumer enfin sur ces deux constructions neuves, il nous paraît nécessaire d'insister bien plus sur le rôle psychologique qu'elles étaient destinées à jouer, que sur un très éventuel rôle militaire. Pierrefonds et La Ferté-Milon sont à notre sens le type même d'édifices élevés dans un but politique, essentiellement celui de manifester la puissance d'un prince aux yeux de ses partenaires comme de ses adversaires politiques; leur rôle militaire et stratégique n'en est qu'un corollaire, qui, à notre sens, n'a pas eu toute la réalité que l'on veut bien lui prêter.

Venons-en maintenant à Coucy. Son cas est particulier, puisque le duc put disposer, dès l'achat en 1400, d'un « château-symbole » entièrement rénové par les soins d'Enguerrand de Coucy; aussi Louis s'attachait-il à terminer les parties purement utilitaires, comme les cuisines de la basse-cour, afin de pouvoir rapidement se servir du château en attendant que Pierrefonds et La Ferté-Milon soient terminés. Il y séjourna souvent. Mais l'on peut se demander si ces aménagements n'eurent pas, cette fois, un but militaire en plus de leur but purement résidentiel. En 1402, en effet, alors même que commençaient les travaux ducaux à Coucy, intervenaient les premières hostilités sérieuses entre Bourgogne et Orléans (111); et, dès cette année, Louis se mit à approvisionner les châteaux de la pointe nord de ses possessions, et tout spécialement Coucy, en armes et en garnisons (112). Il est donc permis de croire que les constructions menées par le duc dans ce château eurent pour but non seulement de compléter celles d'Enguerrand de Coucy, mais aussi de créer dans ce château un potentiel d'accueil pour les troupes qui devaient y stationner périodiquement.

LES AUTRES CHÂTEAUX : ENTRETIEN ET RECONSTRUCTION

Oulchy-le-Château. — Les ruines d'Oulchy prêtent difficilement à reconstitution, mais d'anciens plans permettent de retrouver son allure générale (fig. 14). L'ancien château des comtes de Champagne comprenait une enceinte flanquée de tours circulaires du XIII^e siècle, venant se refermer sur une belle motte tronconique. C'est au sommet de cette motte que se trouve un pan de mur dont les caractéristiques dénotent assez sûrement la signature de l'un des architectes ducaux (fig. 15). Les pierres sont, en effet, en beau calcaire, et leurs lits ont la hauteur généralisée dans les ouvrages neufs de ce prince, un pied royal, avec des joints fins également de règle. Cet appareil se distingue fort bien de l'appareil employé dans les tours du XIII^e siècle, où les lits ont une hauteur de 0^m26, avec des joints épais.

Un dénombrement de 1375 nous apprend que le « dongon », entendons la partie maîtresse du château, et non la tour maîtresse au sens actuel, est en ruines (113) ; d'autre part, la destruction définitive du château a eu lieu dans les années 1430. Ceci nous fonde bien à attribuer à Louis d'Orléans la reconstruction de l'ouvrage situé au sommet de la motte, dont notre pan de mur est le seul vestige subsistant. Il est assez probable que cette reconstruction partielle eut lieu entre 1395 et 1400, après les lettres de Louis d'Orléans ordonnant la restauration des châteaux du Valois ; on peut raisonnablement l'attribuer à l'un des deux maîtres Jean Lenoir ou Jean Bourée (114).

Château-Thierry. — Nous savons que Louis entreprit des travaux dans ce château dès 1400. La cuisine qui y fut bâtie en 1404 n'a pas laissé de traces, du fait de la totale destruction des logis, et des superstructures en général.

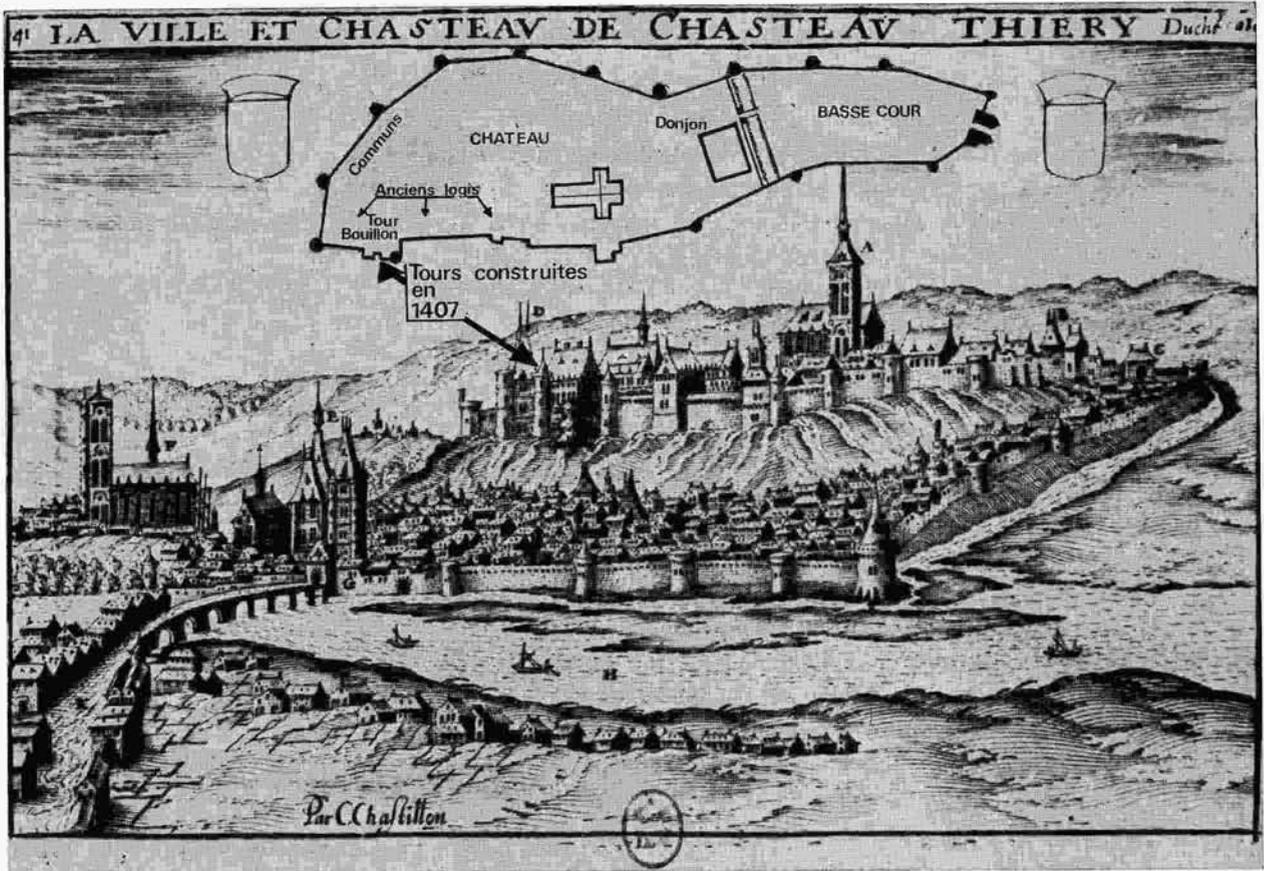
Reste le chantier de 1407 : deux tours, l'une rectangulaire, l'autre circulaire étaient en construction, l'une au droit de la poterne regardant la ville, l'autre à proximité (115). Ici encore, les transformations du château qui eurent lieu aux XVI^e et XVII^e siècles nous empêchent de situer avec précision ces ouvrages. Cependant, il semble assez probable que la tour « carrée » peut être identifiée avec le saillant dit « Tour Bouillon », au sud-ouest de l'enceinte (fig. 16). Quant à la tour ronde construite à proximité, il n'est plus possible de l'identifier, au moins dans la forme qu'elle avait alors, puisque toutes les tours circulaires de l'enceinte datent du XIII^e siècle ; il est donc probable qu'elle a été remplacée postérieurement par l'une des saillies rectangulaires qui flanquent l'enceinte au sud-ouest.

Quoi qu'il en soit, les restes actuels ne présentent qu'un intérêt très restreint, puisque leur base seule subsiste, réduite au rôle de soutènement pour les terres internes. D'anciennes gravures prouvent que toutes ces saillies de l'enceinte étaient surmontées par des bâtiments à caractère résidentiel, derrière lesquels se trouvait l'« hostel de Coucy », logis du châtelain (116). En tout état de cause, il n'est donc pas



Cl. de l'auteur.

FIG. 15. — LE PAN DE MUR A CONTREFORT
COURONNANT LA MOTTE D'OULCHY



Arch. phot. Paris.

FIG. 16. — VUE DE CHÂTEAU-THIERRY PRISE DU SUD PAR ANDRÉ CHASTILLON

Nous avons inséré le plan schématique du château dans la gravure.

possible de restituer l'œuvre qu'accomplit Jean Fourcy pour Louis d'Orléans : tout au plus pouvons-nous remarquer qu'elle concernait essentiellement la partie résidentielle du château, comme en témoignent également la construction de la cuisine ducale et la restauration de la chambre de la duchesse et la réfection des cheminées.

A notre sens, les travaux de Château-Thierry visèrent essentiellement à restaurer et agrandir les parties résidentielles du château ; les défenses de celui-ci étaient encore, à l'époque, parmi les plus fortes de la Champagne.

Châteauneuf-sur-Loire. — La seule œuvre probable d'Arnoult de Lully se trouve au château de Châteauneuf. Dans son état actuel, le château, reconstruit en 1653, ne présente qu'une aile flanquée d'une tour octogonale ; malgré le crépi, le percement de fenêtres, on reconnaît dans cette aile une ancienne courtine du château médiéval, malheureusement extrêmement remaniée.

Chastillon, dans sa *Topographie française*, nous a laissé une représentation du château avant sa reconstruction de 1653 (fig. 3). On y voit un ouvrage trapézoïdal, flanqué de tours circulaires, prolongé par un corps de logis dont l'aspect semble traduire le *xvi*^e siècle (117) ; à l'extrémité, une tour isolée semble jouer un rôle particulier. Pour autant qu'on puisse en juger par la gravure, la partie flanquée de tours semblerait pouvoir correspondre au château médiéval ; il serait possible que les bâtiments qui sont figurés à l'intérieur de cette partie aient été les « nouveaux édifices » construits par le prince.



Cl. de l'auteur.

FIG. 17. — LE COURONNEMENT DE LA VIERGE A LA FERTÉ-MILON

Il est à noter que ces édifices se trouvaient en position dominante au-dessus des jardins placés dans le lit de la Loire ; ils en étaient séparés par un haut mur de soutènement, contre lequel s'appuyait la « galerie » détruite en 1404. Cette situation explique d'ailleurs la faible hauteur du mur crénelé que Louis d'Orléans fit édifier entre château et jardins à la place de la « galerie » : en effet, la hauteur de 7 pieds (2^m20 environ) était comptée par rapport au sol de la terrasse, et non à partir de celui des jardins, et elle suffisait amplement à la défense.

D'autre part, il faut remarquer également, dans la gravure de Chastillon, l'édicule octogone situé dans les jardins, qui abritait, selon le dessinateur, les bains du château. On peut se demander, en raison du caractère gothique affirmé de ce petit édifice, si ces bains ne furent pas construits par Louis d'Orléans, qui fit, on le sait, travailler dans les jardins avant 1400.

Quoi qu'il en soit, toute interprétation reste extrêmement hasardeuse, en raison de l'imperfection de la représentation iconographique du xvii^e siècle ; les conclusions que l'on peut tirer de l'examen de Châteauneuf sont donc très minces.

* * *

LA POLITIQUE DE CONSTRUCTION DE LOUIS D'ORLÉANS ET SA RÉPERCUSSION RÉGIONALE

Nous avons tenté, au cours des deux paragraphes précédents, de retrouver les divers indices permettant de retracer la politique ducale de construction. Tentons maintenant d'en effectuer une synthèse, et d'examiner la répercussion qu'elle a pu avoir sur d'autres constructions contemporaines.

LES DEUX ASPECTS DE LA POLITIQUE DE CONSTRUCTION

Les sources contemporaines nous avaient donné un aperçu des deux aspects fondamentaux de la construction ducal, aperçu qui peut être confirmé par l'examen des vestiges. Le premier de ces deux aspects est ainsi mis en évidence par les trois châteaux que nous venons d'étudier : il s'agit des travaux de construction ou de reconstruction, ayant pour cause la vétusté (Oulchy, Châteauneuf), ou le besoin d'agrandissement (Châteauneuf). Ces travaux ont été l'expression de la politique de mise en valeur systématique du domaine que le duc a menée durant tout son règne ; les dates de travaux, 1394-1396 pour Châteauneuf, 1395-1400 pour Oulchy, 1400-1407 pour Château-Thierry, montrent sans ambiguïté que cet aspect d'entretien et de mise en valeur a véritablement été une constante.

Le deuxième aspect est celui de la construction de prestige, représenté par Pierrefonds et La Ferté-Milon. Ces deux châteaux, commencés pendant la période faste du règne ducal, avant ses démêlés militaires et politiques, ont été conçus à seule fin d'impressionner les contemporains de Louis, et d'affirmer le personnage politique qu'il désirait incarner. Pour le duc, l'apparence, le désir d'en imposer étaient, en effet, primordiaux, comme nous l'avons vu en rappelant quelques traits de son caractère ; et nous avons une magnifique preuve de ce « besoin d'apparaître » dans l'édifice de La Ferté-Milon (fig. 17). Dans ce château, la façade a été réalisée d'un seul jet, en priorité sur tout aménagement intérieur ; et il est certain que le duc a voulu un tel déroulement du chantier. L'important était pour lui qu'existe cette façade, qu'il voulut magnifique et grandiose ; et, à court terme, peu lui importait finalement que soient réalisés les logis, puisque la façade se dressait aux yeux de tous comme son symbole et son « image de marque ».

Le premier aspect de la politique de construction pourrait apparaître contradictoire avec le second ; mais on s'aperçoit en fait que l'un est absolument solidaire de l'autre. Louis se devait, en effet, de posséder un ensemble de châteaux en bon état s'il voulait maintenir son éclat dans l'ensemble de ses possessions ; il eût été déplorable, aux yeux contemporains, qu'à l'exception des deux grandes constructions neuves, les autres châteaux fussent laissés à vau-l'eau, dans l'état de vétusté où ils étaient bien souvent.

Finalement, toute la politique de construction ducal a été fondée sur un souci primordial : celui de manifester, par un ensemble d'édifices aussi impressionnants que possible, la volonté de puissance, l'ambition, les idéaux chevaleresques de leur possesseur. Ostentation moins gratuite qu'il ne paraît au premier abord : constructions magnifiques, fêtes, prodigalités dissimulaient un calcul psychologique et politique. Il s'agissait pour Louis de se constituer une clientèle de fidèles (serviteurs du roi ou princes étrangers), qui accroîtraient indirectement sa puissance. L'hommage-lige prêté par un nouveau vassal était, dans l'esprit de Louis, l'un des effets recherchés de tant d'efforts et de munificences.

LA CONSTRUCTION ET LA POLITIQUE MILITAIRE

La politique de construction de Louis d'Orléans a-t-elle eu d'autres moteurs que cette recherche de prestige ? On a bien souvent prêté au duc des intentions purement militaires lorsqu'il a construit ou reconstruit ses châteaux ; mais, à notre sens, ce facteur a très peu joué dans les faits, pour quelques raisons que nous rappelons ici.

En préalable, nous voudrions poser une question : a-t-il jamais été question de prêter une quelconque intention militaire à Jean de Berry lorsqu'il a reconstruit Mehun, Nonette, Usson, Poitiers et d'autres ? Jamais cette idée n'a effleuré l'esprit des historiens ; et si l'on a attribué de telles intentions à Louis d'Orléans, c'est en raison de la fascination exercée par le personnage à toutes les époques, d'une part, et de l'importance prêtée à la lutte Orléans-Bourgogne, à ce point légendaire que l'on a eu tendance à motiver toutes les actions ducal par cette lutte.

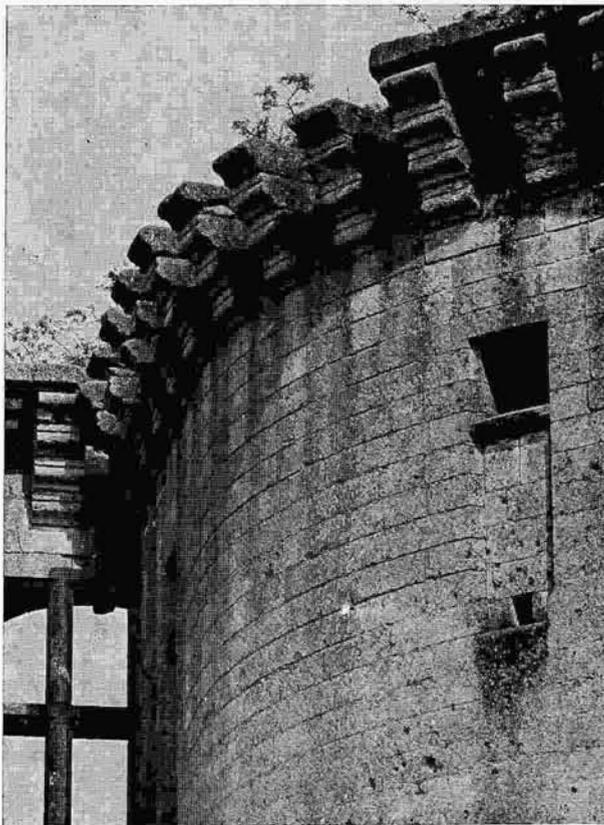
Or, qu'en est-il exactement ? Les hostilités entre Louis et Philippe n'ont commencé qu'au tout début du xv^e siècle, et non auparavant (118) ; de plus, il est extrêmement significatif de constater que les premiers

approvisionnement en armes pour les châteaux ducaux ne sont pas antérieurs à 1402, juste après la première prise d'armes des deux ducs (119). De la même façon, le recrutement de garnisons, l'appel des vassaux ne remontent qu'à cette année 1402, en laquelle on peut véritablement placer le début de la politique militaire ducale à l'intérieur du royaume (120).

En schématisant, l'on peut donc représenter la carrière ducale par deux phases successives : de 1393 à 1400, la période faste, où le pouvoir ducale est pratiquement intangible ; de 1400 à 1407, la période des conflits, où dominant, à partir de 1402, des préoccupations d'ordre militaire. Or, comme nous l'avons vu, l'activité d'entretien et de reconstruction des châteaux ducaux a été menée de façon constante sur tout le règne, sans que l'on discerne aucune solution de continuité dans les actions au passage d'une phase à l'autre ; de plus, la construction des deux grands châteaux neufs a été lancée dans la première phase du règne ducale.

Les préoccupations d'ordre militaire ont donc très peu influé sur la politique de construction ducale ; et, en tout état de cause, elles n'ont pu commencer à orienter celle-ci qu'à partir des années 1402. Décèle-t-on à partir de cette date un net changement d'optique dans la construction ? Rien ne le prouve, et l'on peut tout au plus penser que les travaux furent, à compter de cette date, dirigés plus spécifiquement vers l'amélioration de la capacité d'accueil pour les garnisons, comme à Coucy.

Si le militaire a donc peu influé sur la politique de construction, il serait bien sûr absurde de prétendre qu'à l'inverse, les constructions ducales n'ont eu aucune fonction militaire : la meilleure preuve en est que Louis n'attendit même pas que Pierrefonds fût terminé pour le pourvoir d'une garnison et d'armes, ce en 1404 (121). Nous concluons donc ce paragraphe de la manière suivante : la politique de construction ducale n'a fait intervenir des préoccupations d'ordre militaire que pour une part négligeable, et l'on peut admettre que celles-ci n'ont pas joué pour le lancement des deux grands chantiers. A l'inverse, dès lors que Louis s'est trouvé dans une situation conflictuelle latente avec le duc de Bourgogne, ses châteaux ont été amenés à jouer un rôle militaire de premier plan. Nous voudrions donc insister ici sur le fait que les causes généralement attribuées à la politique de construction ducale n'en sont que des effets, indirects d'ailleurs, et que les véritables causes, comme nous l'avons exprimé déjà, sont à rechercher dans la seule volonté de prestige de Louis d'Orléans.



Cl. de l'auteur.

FIG. 18. — LES CONTRADICTIONS DE LA DÉFENSE
A LA FERTÉ-MILON : FENÊTRE ET MÂCHICOU LIS

LES CHÂTEAUX ET L'ARCHITECTURE MILITAIRE

La faible part des buts militaires dans la politique de Louis est prouvée par le peu d'aménagements défensifs purs effectués par Louis dans ses châteaux : notons tout au plus le pont-levis de Coucy, et les mâchicoulis de la Tour Neuve d'Orléans, ouvrages d'ailleurs tous deux postérieurs à 1402.

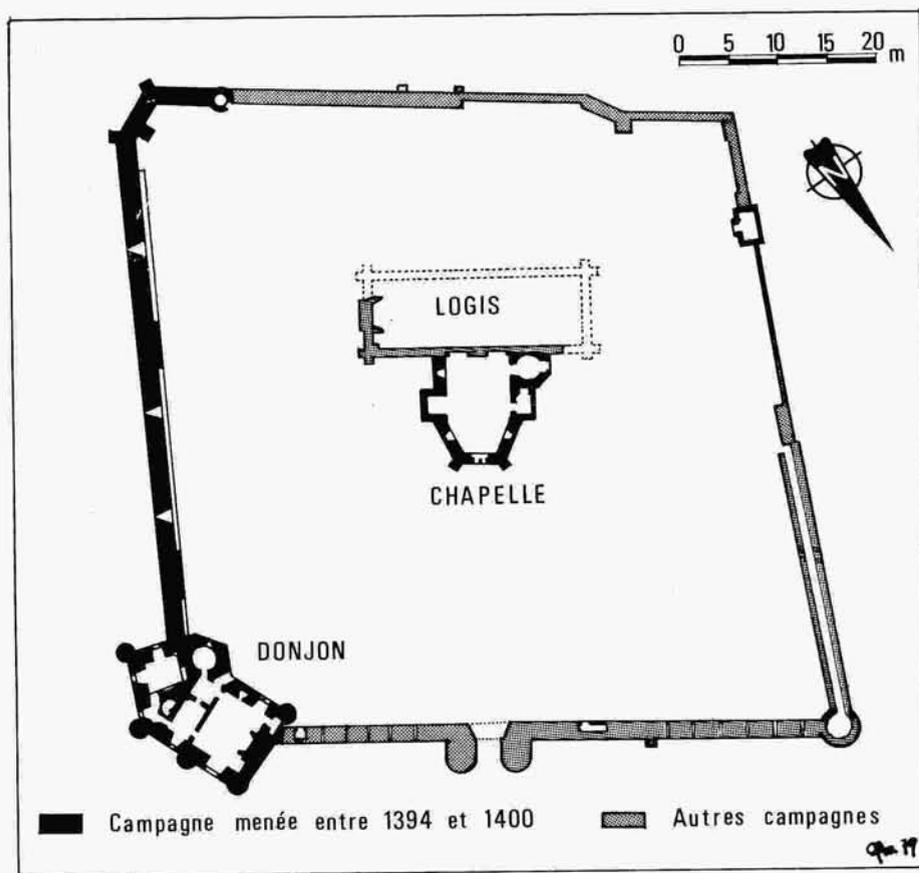
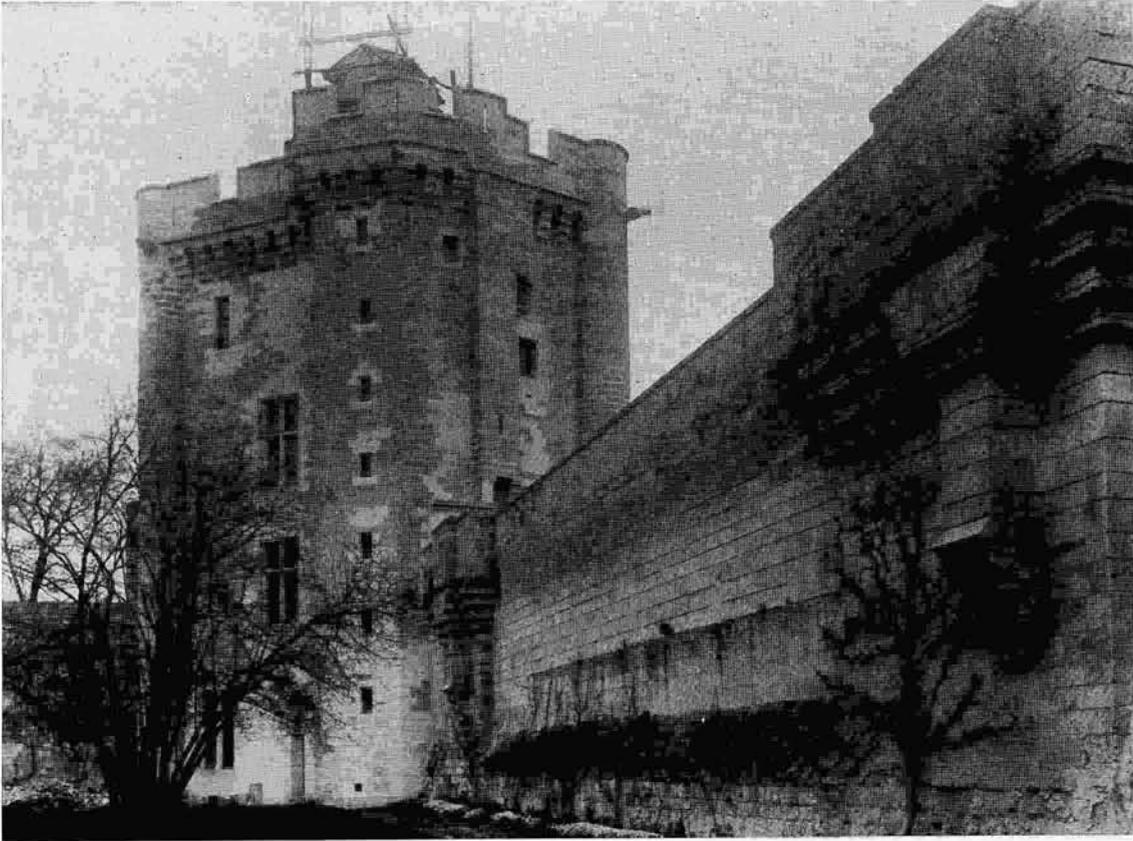


FIG. 19. — PLAN DU CHÂTEAU DE VEZ

Et, si l'on examine les deux grands châteaux neufs, on s'aperçoit à quel point l'architecture militaire y a un faible rôle. Dans ces châteaux, les seuls éléments défensifs sont les mâchicoulis : les archères sont totalement absentes des niveaux inférieurs, et sont remplacées par des fenêtres (fig. 18). Il n'est pas sans intérêt de constater que les grands châteaux contemporains, tout en s'ouvrant par de larges et hautes fenêtres, n'en conservaient pas moins un niveau d'archères : ainsi à Vincennes, où de longues archères s'ouvrent dans les courtines, à Tarascon, où le niveau inférieur est percé de belles archères en croix pattée, et, plus près, à Vez et Montépilloy (122). A Pierrefonds et La Ferté-Milon, on ne trouve plus aucune archère, et les étages inférieurs au chemin de ronde perdent tout rôle actif dans la défense pour acquérir une fonction purement résidentielle. Rappelons également la vis hors-œuvre qui dessert le logis de Pierrefonds.

Certes, ceci n'a sans doute pas atténué la capacité de résistance de ces châteaux : lorsque Pierrefonds a eu à jouer un rôle militaire, il a su résister à plusieurs sièges. La capacité défensive d'un ouvrage dépendait, en effet, au Moyen Age bien plus de la vaillance de ses défenseurs que des dispositions mêmes de l'ouvrage ; de plus, les réalisations ducales avaient à leur actif leurs dimensions énormes, susceptibles d'offrir une grande faculté de résistance passive, et une capacité de dissuasion certaine vis-à-vis des assaillants. Mais, quoi qu'il en soit, nous voulons souligner ici le parti pris très net qui a été adopté : on a volontairement négligé dans ces deux châteaux tous les éléments défensifs traditionnels. Et, même si cette omission a été faite à bon escient, étant peut-être considérée comme mineure, elle n'en tranche pas moins sur les autres grandes réalisations contemporaines, et montre sans doute possible que les châteaux ducaux n'ont pas été conçus dans un but militaire prioritaire.



Cl. de E. Lefèvre-Pontalis antérieur à 1914 ; Arch. phot. Paris.

FIG. 20. — LE DONJON DE VEZ

Vue prise du sud, à l'intérieur du château.

A droite, la courtine est et les deux saillies intérieures de son chemin de ronde.

Nous voudrions ici, en conclusion, mettre à nouveau les édifices de Jean de Berry en parallèle avec ceux de Louis d'Orléans. Ces édifices n'ont pas, eux non plus, de rapport direct avec l'architecture militaire : il suffit, en effet, de voir un Mehun-sur-Yèvre, où Guy de Dammartin a, à la limite, totalement dénaturé l'esprit d'une construction traditionnelle du XIII^e siècle, en y ajoutant des aménagements qui appartiennent strictement à l'architecture civile. De la même manière, et par imitation peut-être, les châteaux de Louis d'Orléans n'appartiennent plus au cadre strict de l'architecture militaire : celle-ci est représentée, de manière bien plus pure, dans les enceintes urbaines de l'époque. Avec ces deux princes, nous entrons dans une ère où le château perd son rôle privilégié d'innovation en matière de technique défensive, au bénéfice de l'enceinte urbaine qui va devenir un foyer extrêmement riche d'où sortira la fortification bastionnée du XVI^e siècle.

LES RÉPERCUSSIONS DE LA POLITIQUE DUCALE DE CONSTRUCTION

Les grandes réalisations princières ont servi de modèles pour les seigneurs de moindre importance ; et, de ce point de vue, la politique ducale de construction a eu des répercussions importantes, et presque immédiates, dans la région où furent élevés ses deux grands châteaux. Nous en voyons la preuve en examinant des constructions telles que Crouy-sur-Ourcq, Sept-monts, Vez, Montépilloy (123). Dans chacune d'elles, à des niveaux divers, on retrouve cette caractéristique principale des châteaux ducaux : la vo-

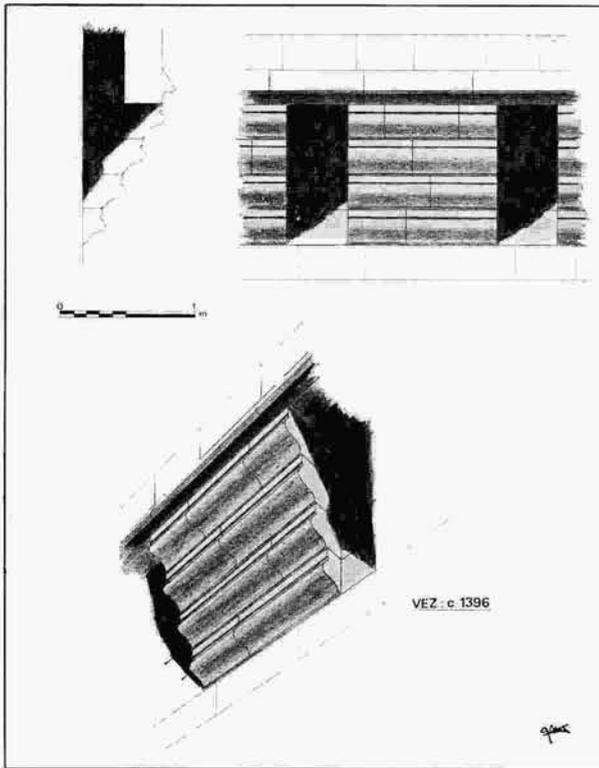


FIG. 21. — LES MÂCHICOU LIS DE VEZ

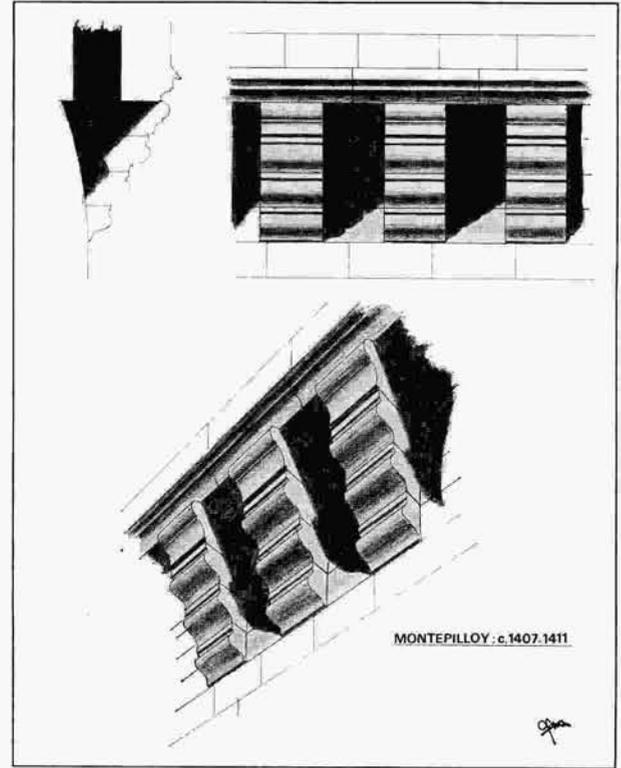


FIG. 22. — LES MÂCHICOU LIS DE MONTEPILLOY

lonté d'ostentation. L'aspect purement fonctionnel et défensif s'y estompe au bénéfice de la construction de prestige, dont le plus bel exemple nous est donné à Septmonts par l'incroyable donjon des évêques de Soissons. Et, comme nous l'avons remarqué en d'autres lieux, les caractères traditionnels de la fortification y disparaissent, les constructeurs introduisant ce que nous avons appelé la fortification « dissuasive », basée sur l'impact psychologique du château.

Si tous ces châteaux ont donc nettement été influencés par les idées ducales en matière de construction, il en est deux où cette influence ducale est extrêmement marquée, puisqu'à notre sens les architectes ducaux y sont intervenus : il s'agit de Vez et de Montépilloy, sur lesquels nous voudrions insister avant de clore cet article.

Le château de Vez était situé dans le duché de Valois, non loin de Pierrefonds ; son enceinte trapézoïdale, qui vient se refermer sur un beau donjon pentagonal, date entièrement de la seconde moitié du *xiv*^e siècle, de même que le logis et la chapelle fortifiés intérieurs à l'enceinte (fig. 19) (124). On reconnaît plusieurs campagnes de construction dans l'ensemble ; l'une d'entre elles, la plus intéressante, comprend le donjon, la courtine ouest et la chapelle, et l'on y soupçonne d'emblée, par l'apparence même des vestiges, une nette influence des idées développées dans les chantiers ducaux (fig. 20). Viollet-le-Duc, lorsqu'il avait visité le château, l'avait purement et simplement attribué à Louis d'Orléans, tant la ressemblance paraît frappante ; cependant, il s'avère que Vez n'a jamais appartenu, de près ou de loin, au duc, ce qui ruine l'hypothèse de l'architecte. Il n'en reste pas moins que les similitudes d'exécution avec les grandes œuvres ducales sont troublantes ; de plus, la recherche dans la conception, aussi bien pour le plan du donjon que pour les curieuses échauguettes de la courtine ouest, traduit l'intervention d'un architecte très qualifié. Enfin, nous savons qu'un chantier était en cours au château en 1393 et 1394, puisque Louis d'Orléans fit don de bois de construction à Jean de Vez, qui était l'un de ses chambellans (125).



Cl. de l'auteur.

FIG. 23. — VUE AÉRIENNE DE MONTÉPILLOY

Au premier plan, le donjon et le revers de la courtine neuve.

Il nous paraît donc assez justifié d'admettre que l'un des architectes ducaux a travaillé au château de Vez : nous avons le choix entre Jean Lenoir et Jean Aubelet. Or, certains indices excluent le second d'entre eux. Notons, en premier lieu, quelques différences très nettes avec les détails d'architecture attribuables à Aubelet à Pierrefonds et à La Ferté-Milon, tout particulièrement en ce qui concerne les mâchicoulis. Ceux de Vez sont, en effet, de conception plus simple que ceux des châteaux ducaux (fig. 9 et 21) : les quatre assises de l'encorbellement sont identiques, et le retrait arrondi du parement au droit de l'encorbellement est totalement absent. Nous avons, d'autre part, signalé plus haut l'existence d'un chantier en 1393 et 1394, ce qui exclut définitivement Aubelet, présent dans la région au plus tôt en 1399. Tous ces indices nous permettent donc de conclure que la dernière campagne de Vez, le donjon, la courtine ouest et la chapelle, pourraient être l'œuvre de Jean Lenoir, vraisemblablement à l'époque du chantier de Pierrefonds, soit vers 1397 ; les seigneurs de Vez avaient d'ailleurs toute raison de s'adresser à cet architecte, puisqu'il était en quelque sorte l'architecte « officiel » de la région de Senlis.

Passons au second des deux châteaux, celui de Montépilloy. Nous avons eu déjà l'occasion de décrire les travaux qui y furent réalisés au début du xv^e siècle (126), et qui eurent pour but l'aménagement d'un réduit fortifié à l'intérieur de l'enceinte initiale (fig. 23) : construction d'une tour et d'une courtine intérieure, surélévation du donjon par une couronne de mâchicoulis, construction d'une vis dans le même donjon et voûtement de la salle supérieure, enfin édification d'un logis neuf. D'anciens comptes fournissent la preuve que ces travaux furent réalisés avant 1411 ; à cette date, ils furent définitivement interrompus du fait de la confiscation du château. Ici encore, la similitude avec les techniques ducales avait entraîné

Viollet-le-Duc à postuler que les travaux avaient été réalisés par Louis d'Orléans ; et, si nous avons maintenant la preuve que le duc n'y fut pour rien, puisqu'il ne possédait pas le château, il demeure cependant que les ouvrages ressemblent de façon extraordinaire aux constructions ducales. La similitude existe au niveau de la conception d'ensemble (continuité du chemin de ronde), mais elle est encore plus marquée au niveau de l'exécution : ne relève-t-on pas à Montépilloy des mâchicoulis dont le profil est quasiment identique à ceux de Pierrefonds et La Ferté-Milon (fig. 22)? Or, nous le savons, ce profil, absolument unique en France, est dans ces deux derniers châteaux la signature de Jean Aubelet, qui emprunta le modèle à Coucy.

On peut donc admettre que Jean Aubelet dirigea les travaux de rénovation de Montépilloy, au seul vu des détails d'architecture du château. Cette présomption est renforcée par d'autres indices : Guillaume le Bouteiller de Senlis, propriétaire du château, fut l'un des collaborateurs les plus intimes de Louis d'Orléans jusqu'en 1407, et passa par la suite au service de son fils avec la même fidélité. Il aurait donc été tout naturel que Louis « prête » à son favori le plus compétent de ses architectes, son « maçon général ». Et, même si Aubelet avait quitté le service ducal entre 1407 et 1411, ce qui n'est pas prouvé, il aurait alors pris l'office de maître des œuvres de Senlis, ce qui est une aussi bonne raison pour que Guillaume le Bouteiller ait fait appel à lui.

Nous pouvons donc, pour ces deux châteaux, prouver assez sûrement l'intervention d'architectes ducaux ; remarquons également que les travaux ont été le fait de personnages qui bénéficièrent très certainement de leur position privilégiée auprès de Louis d'Orléans. Sans être d'aussi grands seigneurs que leur maître, ils s'enrichirent assez pour s'essayer à l'imiter : Pierrefonds et La Ferté-Milon étaient bien trop proches pour ne pas être des modèles tentants.

Nous finirons enfin en remarquant que si, dans ces châteaux, comme à Crouy ou Septmonts, l'on adopta l'idée de base de la politique ducal, à savoir la recherche du prestige dans la construction, il n'en reste pas moins que les constructeurs n'abandonnèrent pas totalement, comme le duc, l'appareil défensif traditionnel. Dans chacun des châteaux en effet, l'on peut trouver des archères, plus ou moins nombreuses, et plus ou moins bien réparties. Et ceci peut se comprendre : un constructeur de moyenne envergure, qui ne possédait que son château, ne pouvait abandonner totalement l'aspect défensif au bénéfice du prestige. Contrairement à Louis d'Orléans, la propre sécurité du constructeur était en jeu, et les événements du demi-siècle précédent avaient montré aux seigneurs locaux combien ils étaient exposés aux coups de main et aux révoltes. Et, finalement, les constructions inspirées des châteaux ducaux s'intègrent bien mieux au cadre strict de l'architecture militaire que ces châteaux eux-mêmes, que l'on peut considérer comme des signes avant-coureurs de la grande mutation de la fin du xv^e siècle.

* * *

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE

Pièce I a : *Pierre Chaumereau, lieutenant de Châteauneuf, certifie les travaux de jardinage exécutés par Simon Bélier, le 17 avril 1394 (n. st.).*

Pierre Chaumereau, escuier seigneur des Grèves, lieutenant de Noble homme Monseigneur Jehan de Garenrières, chevalier seigneur de G..., cappitaine du chastel de Chasteauneuf sur Loire, au receveur de la duchie d'Orlienz ou à son lieutenant, salut.

Savoir vous faisons que Simon Bélier, jardinier des jardins dudit Chasteauneuf, a cette présente année refait tout à neuf la plus grant partie des treilles et tonnelles d'iceuls jardins, et des volées qui sont entre les diz jardins et la rivière de Loire ; et l'autre partie redreciée, soustenue et mise en estat convenable et les jardins aussi, si comme il peut apparoir plus plainement par la veue d'iceuls jardins et volées.

Et ce nous vous certiffions estre vroy et aini fait comme dit est par ces présentes lettres de certification scellées de nostre scel, le xvii^e iour d'avril avant Pasques les grans, l'an mil CCC IIII^{xx} et treize.

Source : Archives du Loiret, 6 J 17, pièce n° 2.

Pièce I b : *Jean de Meneliz, maître des œuvres de charpenterie au duché d'Orléans, confirme à Louis de Cépoÿ, receveur d'Orléans, que le chapitre de Saint-Aignan a vendu du plomb pour Châteauneuf et Châteaurenard, et lui demande d'en effectuer le règlement, le 26 juin 1394.*

A honorable et saige Loÿs de Cépoÿ, receveur d'Orléans, Jehan de Meneliz, maistre des euvres de charpenterie de Monseigneur le duc ou duchié d'Orléans, salut.

Savoir vous fais que messeigneurs du chappitre de l'église Saint-Aignan d'Orléans ont vendu, baillé et livré quatre milliers soixante onze livres de plong, pris audit lieu de Saint-Aignan, pour convertir et employer ès euvres et réparacions nécessaires des chasteaulx de Chastelneuf sur Loire et de Chasteaurenart. Dont il doivent avoir par marché à eulx fait pour chascun millier XXIII l. t. : valent quatre vins dix sept livres quatorze souls deux deniers tournois.

Laquelle somme vous estes tenuz de paier pour Monseigneur le duc à mes diz seigneurs de chappitre, parmi ce que je vous certiffie ce que dit estre vray.

Ce fut fait soubz mon scel, le xxvi^e jour de Juing l'an mil CCC IIII^{xx} et quatorze.

Source : Archives du Loiret, 6 J 21, pièce n° 47.

Pièce I c : *Jean de Meneliz, maître des œuvres de charpenterie au duché d'Orléans, certifie à Guillaume Le Moÿne, receveur du duché, que Jehan le Piquart, « huichier », a livré et fait porches et fenêtres à Châteauneuf, et lui demande de le payer, le 2 avril 1396.*

A honorable et saige Guillaume Le Moÿne, receveur du duché d'Orliens, Jehan de Meneliz, maistre des euvres de ladite duché, salut.

Savoir vous fais que Jehan le Piquart, huichier demourant à Montargis, a fait ou chastel de Chasteauneuf sur Loire, par le commandement et ordonnances de Madame la Duchesse d'Orliens, les euvres de son mestier qui ensuivent :

Premièrement a fait deux porches qui sont assis l'un en la chappelle de Saint Loÿs, et l'autre en la chambre à parer ; portans souz bassemens dessouz et basses et pilliers en levez et postaux corniers ravalez, et les entretoises ogyvées et boées avec, et par dessus enchappemens revestuz de orbeboyes tout autour et fonssez dessus. Chascun porche à deux entrées et deux paire de huis enchassillez, de VIII piez de hault chascun. Dont il doit avoir par marché à lui fait, pour chascun d'iceulx porches VI l. p. Vallent XII l. p.

Item a fait un autre porche qui est assis en la chambre Philippe Monseigneur, ès galletas des nouveaux édifices, à deux entrées et deux huis enchassillez de VIII piez de hault, enfoncé par dessus. Dont il doit avoir LXIII s. p.

Item a fait deux huis enchassillez qui ont esté mis en l'uis du retrait Philippe Monseigneur l'un, et l'autre en l'uis du retrait Charles Monseigneur ; chascun huis de VI piez de hault et de IIII piez de large. Dont il doit avoir par marché fait à lui, pour chascun huis XII s. p. Vallent XXIII s. p.

Item a fait unes prosnes croisées à deux manteaux, qui ont esté mises en l'uis de la cave de Madame oudit chastel ; de VII piez de hault et de VI piez de large. Dont il doit avoir par marché à lui fait XXXII s. p.

Item il a osté un porche qui est à l'entrée de l'uis du retrait Philippe Monseigneur, et ycellui dessemblé et reeuvré et rassemblé et enfoncé à l'entrée d'un autre huis qui est en icelle chambre. Dont il doit avoir VI s. p.

Item il a fait une cloason d'ays en ruÿneure, de VI piez de hault et de X piez de large foncée par dessus en une garderobe des nouveaulx édifices, où a entre XVIII ays de ceulx qui estoient en garnison oudit chastel. Dont il doit avoir XII s. p.

Somme toute des parties dessus dites : dix huit livres dix huit solz. Par laquelle somme vous estes tenuz de paier audit huichier pour Monseigneur le duc, parmi ce que je vous certiffie qu'il a faites et acomplies lesdites euvres bien et deuement.

Ce fut fait soubz mon scel le second jour d'avril l'an mil CCC IIII^{xx} et seize.

Source : Archives du Loiret, 6 J 17, pièce n° 5.

Pièce I d : *Jehan de Meneliz confirme au même que Jehan Compaing, « espicier », a livré le plomb nécessaire à faire la terrasse de l'horloge, le 2 avril 1396.*

A honorable et saige Guillaume le Moyne, receveur du duché d'Orléans, Jehan de Meneliz, charpentier et maistre des euvres de la dite duché pour Monseigneur le duc, salut.

Savoir vous faisons que Jehan Compaing, espicier demourant à Orléans, a baillé et livré sept cens quarante quatre livres de plong net, qui ont esté emploiez tant à faire la terrasse de l'oloige du chastel de Chasteauneuf sur Loire, comme à plommer l'enheureuse et le pommeau de la couverture d'icelle oloige. Dont il doit avoir par marché à lui fait pour chascun cent LVI s. p. Vallent XX l. XVI s. VI d. p.

Item il a baillé et livré XVIII l. d'estain coullé qui a esté emploié à estainer et faire soudeure à faire les dites plommeries. Dont il doit avoir pour chascune livre XXII d. p. Vallent XXXIII s. p.

Somme des parties dessus dites : vint deux livres neuf solz six deniers parisis. Par laquelle somme vous estes tenuz de paier audit Jehan Compaing pour Monseigneur le duc, parmi ce que je vous certiffie tout ce que dit est estre baillé et livré bien et deument.

Ce fut fait soubz mon scel, le second jour d'avril l'an mil CCC IIII^{xx} et seize.

Source : Archives du Loiret, 6 J 17, pièce n° 6.

Pièce I e : *Jehan de Meneliz certifie au même que Thomas Rogeret a bien executé l'horloge du chateau 13 mars 1397 n. st.*

Acte par lequel Jehan de Meneliz charpentier et maistre des œuvres du Duc du Duché d'Orléans, certifie à Guillaume Lemoine receveur dudit duché que Thomas Rogeret coutellier et ouvrier de forges a fait le reloige de Chasteauneuf scavoir les mouvemens et roues et tout excepté la cloche et que le tout a été parfait et fait au contentement de la duchesse d'Orléans pour laquelle noble homme mes Guillaume de Senlis son maître d'hotel a fait marchè avec led Rogeret pour la somme de 36 écus d'or au coing du roy.

du 13 Mars 1396

Source : Bibliothèque nationale, ms. fr. 10431, n° 1649, p. 294 (Analyse du xviii^e siècle d'un acte disparu).

Pièce I f : *Jehan Prunelé, gouverneur du duché d'Orléans, ordonne de détruire la galerie séparant l'hôtel et les jardins, pour construire en particulier un mur crénelé de sept pieds de hauteur, le 12 mai 1404.*

Jehan Prunelé, chevalier, seigneur de Harbaut, chambellam du Roy et de Monseigneur le duc d'Orléans et gouverneur du duché, aux maistres des euvres de Mon dit seigneur le duc oudit duché, salut.

Nous avons receues les lettres de mon dit seigneur le duc, contenant la forme qui s'ensuit :

Lois, filz de Roy de France, duc d'Orléans, conte de Valoiz, de Blois et de Beaumont et seigneur de Coucy, à noz gouverneur et receveur d'Orléans, ou à leurs lieux tenants, salut.

Nous voulons et vous mandons que la galerie estant sur notre jardin du Chasteauneuf sur Loire, faisant clousture d'un costé entre notre dit jardin et notre hostel dudit Chasteauneuf, vous faites tantost abatre et démolir. Et la matière, tant de charpenterie et de couverture comme autre, faites mettre à part et garder pour employer en noz autres ouvrages, là où besoing sera. Et pour faire clousture ou lieu de la dite galerie, faites faire ung mur crenellé de sept piez de hault, selon l'ordonnance et divise du maistre de noz euvres de maçonnerie de notre dit duché d'Orléans. Donnè à Paris le premier jour d'avril l'an de grâce mil CCCC et quatre. Signé par Monseigneur le duc cela rellation du conseil : J. Villebresme.

Par vertu desquelles lettres, nous vous mandons que tantost vous faictes abatre et démolir ladite galerie, et faictes mettre la matière à part pour employer ès euvres de Mon dit seigneur là où besoing sera, et accomplissez lesdites lettres tout ainsi que Mon dit seigneur le mande, en certiffiant suffisamment ce que fait en aurez où et à qui il appartiendra.

Donné soubz notre scel, le xii^e jour de may, l'an mil CCCC et quatre.

Source : Archives du Loiret, 6 J 17, n° 17.

II. — ORLÉANS

Pièce II a : *Louis d'Orléans commande à Jehan le Flament, son conseiller, de faire employer 120 livres aux travaux sur la Tour Neuve, le 7 juillet 1402.*

Loys, filz de Roy de France, duc d'Orléans, conte de Valois, de Blois et de Beaumont et seigneur de Coucy, à notre amé et féal conseiller Jehan le Flament, salut et dilection.

Pour ce que nous avons entendu que de présent convient faire certains ouvrages nécessaires de maçonnerie et charpenterie en une tour appelée la Tour Neuve, séant en notre ville d'Orléans, Nous vous mandons que vous, par notre receveur d'ilec, faites convertir et employer ès diz ouvrages nécessaires, lesquelz sont veuz et advisez par les maistres de noz euvres de maçonnerie et charpenterie en notre duchié d'Orléans, jusques à la somme de six vins livres parisis et au dessouz. Et par rapportant ces présentes avec certification desdiz maistres de noz euvres et quittance suffisante sur ce, nous voulons ladite somme de VI^{xx} livres parisis ou ce qui païé et délivré en sera, estre alloé ès comptes de notre dit receveur, et rabattu de sa récepte sanz aucun contredit par noz amez et féaulx gens de noz comptes, nonobstans ordonnances, mandemens et défenses quelxconques à ce contraires.

Donné à Paris, le vii^e jour de juillet l'an de grâce mil CCCC et deux.

Par Monseigneur le duc à la relation du conseil : C. Derecy.

Source : Archives du Loiret, 6 J 22, pièce n° 64.

Pièce II b : *Robert Paré, maître des œuvres de charpenterie, et Bernard Vincent, maître des œuvres de maçonnerie, au duché d'Orléans, confirment à Jean Mahy, receveur d'Orléans, certains travaux de couverture effectués au château, et lui demandent de les payer, le ... novembre 1407.*

A honorable homme et saige Jehan Mahy, receveur du duchié d'Orléans, Robert Paré et Bernard V(incent), maistres des œuvres de charpenterie et maçonnerie de Monseigneur le duc oudit duchié, salut.

Savoir vous faisons que Eliot Petit et Berthier Guillon, couvreurs d'ardoise et d'estain demourans à Orléans, ont vacqué en la sepmaine de Saint Barthelemi derrenièrement passée chascun par quatre jours ouvrables, (à) recouvrir d'ardoise sur les estables et cuisine du chastel de Monseigneur le duc en plusieurs lieux, pour ce qu'il pleuvoit esdites (estables) et cuisine estant descouverte. Dont ils doivent avoir pour chascun jour chascun III s. IIII d. p., valent XXVI s. VIII d. p.

Item les dessus diz ont baillé une aide de braz qui a vacqué par lesdites quatre journées à servir lesdiz couvreurs en ladite besoingne. Dont il doit avoir pour chascun jour XX d. p., valent VI s. VIII d. p.

Item les dessus diz Eliot Petitné et Berthier Guillon ont vacqué en la derrenière sepmaine d'aoust, chascun par l'espace de deux journées ouvrables, à recouvrir lesdites estables et cuisine. Dont ils doivent avoir pour chascun jour chascun III s. IIII d. p., valent XIII s. IIII d. p.

Item ils ont baillé une aide qui a vacqué par lesdites deux journées à servir lesdis couvreurs en ladite besoingne. Dont il doit avoir pour chascun jour XX d. p., valent III s. IIII d. p.

Item les dessus nommez Eliot Petitné et Berthier Guillon, couvreurs, ont vacqué en la première sepmaine de septembre, chascun par deux journées ouvrables, à recouvrir en plusieurs lieux où dessus est dit. Dont ilz doivent avoir pour chascun jour chascun III s. IIII d. p., valent XIII s. IIII d. p.

Item ilz ont baillé une aide qui a servi iceulx ouvriers par lesdites deux journées. Dont il doit avoir pour chascun jour XX d. p., valent III s. IIII d. p.

Item lesdiz Eliot Petitné et Guillon ont vacqué en la sepmaine commencent le lundi v^e jour de septembre, chascun par cinq journées ouvrables, à recouvrir d'ardoise une noe qui est entre les estables dessus dites et les degrez par où l'en monte en la chappelle de Monseigneur le duc oudit chastel. Laquelle noe contient trois toises de long ou environ. Et aussi ont recouvert tout de neuf deux toises desdites estables, et à soubzmurer et soliver au dessousbz de la couverture d'icelles estables, noe et cuisine. Dont ilz doivent avoir pour chascun jour chascun III s. IIII d. p., valent XXXIII s. IIII d. p.

Item ilz ont queis et baillé ung valet et aide de braz qui a servi iceulx ouvriers en ladite besoingne par lesdites cinq journées. Dont ilz doit avoir pour chascun jour XX d. p., valent VIII s. IIII d. p.

Item les dessus nommez couvreurs ont vacqué en la sepmaine commencent le lundi xii^e jour dudit mois de septembre, par l'espace de six journées ouvrables, à recouvrir sur la chambre de Monseigneur le gouverneur oudit chastel, et aussi à border autour de l'ostel de mon dit seigneur le duc trois terrasses de chaulx et de sablon, et de recouvrir une petite galerie qui est emprès la chambre à parer et le préau. Laquelle contient quatre toises et demie de long, et toise et demie de large ; et ycelle soliver de chaulx et de sablon. Dont ilz doivent avoir pour chascun jour chascun III s. IIII d., valent XX s. p.

Item ilz ont baillé une aide qui a vacqué par lesdites vi journées à servir lesdiz maçons et couvreurs. Dont il doit avoir pour chascun jour chascun XX d. p., valent X s. p.

Item les dessus nommez ont vacqué en la sepmaine commencent le lundi xvii^e jour de septembre, par l'es-

pace de cinq journées ouvrables chacun, à recouvrir la halle au lin qui contient dis toises de long et quatre toises de large ou environ. Dont ilz doivent avoir pour chacun jour chacun III s. IIII d. p. Valent XXXIII s. IIII d. p.

Item ilz ont baillé unc aide qui a servi lesdiz couvreurs par lesdites cinq journées en ladite besoigne. Dont il doit avoir pour chacun jour XX d. p., valent VIII s. IIII d. p.

Item les dessus nommez ont vacqué en la sepmaine commencent le lundi III^e jour d'ottobre ensuivant, par l'espace de trois journées, à recouvrir en plusieurs lieux sur l'hostel de la récepte, sur les perreids et sur la geôle d'Orléans, où ilz ont mis plusieurs ardoises pour ce qu'il y pleuvoit. Dont ilz doivent avoir pour chacun jour chacun III s. IIII d. p., valent XX s. p.

Item ilz ont baillé et livré ung aide qui a servi lesdiz ouvriers par lesdites trois journées. Dont ilz doivent avoir pour chacun jour XX d. p., valent V s. p.

Item Jehan Vauquet, boscheron demourant à Chestenay, a abatu, coppé et fendu aux bois Saint-Benoist, au lieu appellé la Fontaine de Launoy, sept milliers d'esseaune qui a esté employée èsdites euvres. Dont il doit avoir pour chacun millier II s. p., valent XIII s. p.

Item ledit Vauquet a amenée ladite esseaune à ses voictures et charroiz desdiz bois jusques au port de Chasteauneuf, où il a trois lieues et demie de l'un à l'autre. Dont il doit avoir pour chacun millier XVI d. p., valent IX s. IIII d. p.

Item Geuffroy Harouet, voicturier par eaue, a amenée ladite esseaune à ses voictures dudit port de Chasteauneuf jusques à la posterne Chesneau d'Orléans, où il a sept lieues de l'un à l'autre. Dont il doit avoir pour chacun millier XII d. p., valent VII s. p.

Item Estienne le Porteur, portefais d'Orléans, a porté ladite esseaune de la posterne Chesneau jusques dedenz ladite halle au lin d'Orléans. Dont il doit avoir XII d. p.

Simon le Prestre, demourant au Portereau d'Orléans, a baillé et livré ung millier d'ardoise qui a esté mise et employée èsdites euvres. Dont il doit avoir VII s. p.

Item Jehan Luillier, marchand demourant à Orléans, a baillé et livré trois milliers et demi de clou à ardoise qui a esté mis et employé ès œuvres dessus dictes. Dont il doit avoir pour chacun millier V s. p., valent XVII s. VI d. p.

Item il a baillé et livré quatre milliers de clou à late qui a esté mis et employer à later et faire les euvres dessus dites. Dont il doit avoir pour chacun millier V s. p., valent XX s. p.

Item il a baillé ung cent de clou de gameau qui a esté employé ès dessus dites euvres. Dont il doit avoir II s. p.

Item il a baillé et livré deux cens de clou de grant gren qui a esté employé èsdites euvres. Dont il doit avoir II s. p.

Item il a baillé ung cent de clou de petit gren pour lesdites euvres. Dont il doit avoir VIII d. p.

Item Jehan Hérault, plommier, a resouldé et mis plusieurs pièces en plusieurs lieux où mestier et nécessité estoit, en trois terrasses qui sont au chastel de Monseigneur le duc à Orléans. C'est assavoir deux ès deux tours qui font le pont devers la ville emprès la chambre où gist Monseigneur le gouverneur audit chastel, et une qui est au bout dudit chastel du costé devers la court feu Giles de Blois. Et resouldées les gouttières de plomb qui sont sur l'hostel de la récepte d'Orléans, pour ce que le plomb desdites terrasses et gouttières estoit pourry et ne valoit riens. Dont il doit avoir par marché à lui fait XL s. p.

Item Jehan Tissart, potier d'estain demourant à Orléans, a baillé et livré seize livres et demi de fin estain pour employer èsdites euvres. Dont il doit avoir pour chascune livre XXII d. p., valent XXX s. III d. p.

Item Huguet Morniet, marchand demourant à Orléans, a baillé et livré vint huit livres de plomb qui a esté employé ès dessus dites euvres. Dont il doit avoir pour chascune livre VIII d. p., valent XVIII s. VIII d. p.

Item il a baillé et livré dix neuf livres de plomb outre le XXVIII l. dessus dit, qui a esté employé ès gouttières de ladite récepte. Dont il doit avoir pour chascune livre XIII d. p., valent XII s. VIII d. p.

Item il a baillé et livré deux livres de poix qui a esté employée à poser une gouttière qui chiet dessus l'une des dites terrasses devers le pont. Dont il doit avoir pour chascune livre IIII d. p., valent VIII d. p.

Item Colin le Mareschal a baillé et livré trois sacs de charbon qui a esté employé ausdites euvres, et faire les soudeures. Dont il doit avoir pour chacun sac XII d. p., valent III s. p.

Item Jehan des Champs et Denis Demay, charpentiers, ont vacqué par l'espace de deux journées ouvrables à reffaire la gardefou du pillory d'Orléans, pour ce que celui qui y estoit paravant estoit pourry et desmoly. Et pour faire ledit gardeffou, ilz ont pris le bois qu'il a fallu en la court feu Giles de Blois, où il est en garnison pour

les euvres de Mon dit seigneur. Dont ilz doivent avoir pour chascun jour chascun III s. VI d. p., valent XIII s. p.

Item Pierre Pichon, dit le Viernoys, a vacqué pendant l'espace de jour et demy, lui et son varlet, à mettre du lambris en plusieurs lieux où mestier estoit : en la chambre aux orties, et en la grant salle de Mon dit seigneur le duc à Orléans, pour ce que celui qui y estoit estoit pourry, despecié, et ne valoit riens. Et a pris le lambris pour ce faire en la court feu Giles de Blois. Dont il doit avoir pour chascun jour de lui et de son dit varlet VI s. p., valent IX s. p.

Item Fouquet Reste, chauffournier demourant à Orléans, a baillé et livré dix huit mines de chaux fournies de sablon qui ont esté employées à faire les soleiveives (*sic*) et ruillées des euvres de couvertures cy devant dites, et pour raborder les terrasses dessus dites. Dont il doit avoir pour chascune mine XII d. p., valent XVIII s. p.

Item Guibert, dit Maçon, a baillé et livré six mines de chaux fournies de sablon pour lesdites euvres. Dont il doit avoir VI s. p.

Item Jehan le Buglet, maçon, a vacqué par l'espace de quatre journées et demi à enduire et quarreler l'alée d'une chambre aisée, par laquelle alée on vait en icelle chambre aisée qui est en l'ostel de la prévosté d'Orléans. Dont il doit avoir pour chascun jour III s. p., valent XIII s. VI d. p.

Item il a baillé ung aide qui a vacqué par l'espace de trois journées ouvrables à servir ledit maçon. Dont il doit avoir pour chascun jour XX d. p., valent V s. p.

Item ledit Buglet a baillé et livré deux mines de chaux fournies de sablon, qui a esté employée èsdites euvres. Dont il doit avoir II s. p.

Somme desdites parties dessus dites : vint six livres trois solz trois deniers parisis. Laquelle somme vous estes tenu paier aux dessus nommez pour Monseigneur le duc, (car) à vous certiffions que dessus est dit avoir esté fait, baillé et livré bien et deument.

Donné soubz noz sceaulx, le (... du mois de novembre l'an mil) CCCC et sept.

Source : Archives du Loiret, 6 J 22, pièce n° 65.

III. — COMTÉ DE BEAUMONT

Pièce III a : *Jean Bourée, maître des œuvres des comtés de Valois et de Beaumont, certifie des travaux effectués au pont de Beaumont et au château d'Asnières le 1^{er} mars 1395 n. st., et demande à Pierre Cordelle, receveur ducal dans ces comtés, d'en effectuer le paiement, le 12 juillet 1395.*

C'est la devise des ouvrages, tant de maçonnerie comme de charpenterie, que convient faire ès deux pons leviz de Beaumont sur Oyze, lesquelx ouvraiges estoient de nécessité à faire par ce que yceulx pons estoient de jour en jour en grant péril de cheoir en la rivière. Lesquelx ouvraiges je, Jehan Bourée, maistre des œuvres de Monseigneur le duc d'Orliens ès comtez de Valois et de Beaumont, ay devisez et visetez en la mennière ci-après déclarée, en la présence de honorable et saige Pierre Cordelle, receveur de mondit seigneur ès dites comtez, le premier jour de mars l'an mil CCC IIII^{xx} et XV.

Premièrement convient faire deux trappes toutes nuefves pour lesdiz deux pons leviz. L'un d'iceulx du costé devers la ville fault deux pièces de merrien chacune de III toises de lonc et d'un pié de fournetture, et les convendra asseoir en bas, et ravalier les viez que on puist faire chaussée dessus. Et en l'autre pont aulé devers Chambly, fault pour le pont dormant un bon plancher ouquel aura VII pièces de merrien chacune de II toises de lonc et d'un pié de fournetture, et seront fendues parmy le milieu. Et convendra recéper les esteux, et faire une enchevestrure sur ledit plancher pour tenir la chaussée qui sera sur ledit pont. Et avec ce remettre en œuvre les viez esselles et tasselles sur les trappes ainsy qu'ils ont esté ou temps passé. Pour lequel ouvrage faire on limera bois sur le pié en la forest de Carnelle, et l'ouvrier qui ce fera sera tenu de faire toute la siriée, taillier le bois et le amener sur le lieu. Lesquelx ouvraiges ont esté criez oudit Beaumont, et demourés à rabeiz à Colin de Mons, charpentier, à XIII frans et demi. Pour ce, XI l. XII s. p.

Somme pour soy : XI l. XII s.

Autres ouvraiges senz deviz qu'estoient nécessaires à faire :

A Colin de Mons, charpentier, pour avoir haussé la grant porte dudit pont, laquelle estoit trop basse, et pour avoir estayez les herses et barrières de devant la porte, par marché fait à lui, XVIII s. p.

A lui pour avoir abatu les verges et le merrien du pont devers Chambly, XVIII s.

A Jehan Lenglez, masson, pour avoir desscellé lesdiz II ponz et ladite porte, et yceulx resscellez de plastre, par marché fait à lui, XXIII s.

Pour II muis de plastre livrés par lui pour ce faire, XXXII s. p.

A Laurin le Paveur, pour avoir fait XLVIII toises de chaussée sur ledit pont, au pris de III s. p. la toize, vallent VII l. III s. p.

A Jehannin le Mengnien pour son salaire d'avoir arraché par VIII jours la pierre qui a convenu pour ce faire, XVI s.

A Simon de Réaulmont, pour le salaire de sa voiture à III chevaux qui avoit admené sur le lieu ladite pierre et la terre qu'il a convenu pour ce faire, VII s.

A Jehannin Lenglois, masson, pour sa peine d'avoir refait un ponsel qui est en la chaussée qui vient de Chambly à Beaumont, lequel ponsel l'eau avoit abattu, pour ce par marché fait à lui, LXIII s.

A lui, pour demi muis de chaux à faire ledit ponsel, XVI s.

A Jehannin Maillart, traversier, pour le salaire de son vallet et de son cheval, qui avoit admené ladite chaux et le sablon pour faire le mortier, III s. p.

A Jehannin Lengles, pour II^e de tuille livrez par lui pour recouvrir la maison où demeure le traversier de Beaumont, laquelle tuille il a rendu sur le lieu, pour ce, VIII s. p.

A lui pour II^e de clou, II fessieux de latte et II festières pour ladite maison, III s.

A lui pour III mines de plastre pour faire les rieuées et les festaiges d'icelle maison, III s.

A lui pour avoir mis en œuvre sur ladite maison ce que dit est, et pour avoir refait la cheminée dudit hostel, par marché fait à lui, IX s. III d.

Somme : XVIII l. VII s. III d.

A Jehannin Blanchart, masson, pour le salaire de lui et II varlés qui, pour cause de ce que le Roy et nosseigneurs devoient venir à Asnières, avoient reffait le contremur de la garderobe du chastel d'Asnières, X s. p.

A lui pour avoir reffait la cheminée du retrait où le feu avoit esté, par marché fait à lui, par ce qu'il a livré VI hostes de tuilleaux et une mine de plastre pour ce faire, XXII s. p.

A lui pour II pièces de merrien livrées par lui pour soustenir le pont dormant qui est devant la porte dudit chastel d'Asnières, VI s. p.

A Perrin des Planches, charpentier, pour avoir mis lesdites II pièces dessoubz ledit pont, et ycellui reffait et reoint, et pour avoir fait un siel de bois à mettre la tente du Roy au dessus de la table de la grant salle du chastel d'Asnières, pour tout, VIII s. p.

Somme pour Asnières : XLVI s.

.....
A honorable et saige Pierre Cordelle, receveur de Monseigneur le duc d'Orliens ès comtez de Valois et de Beaumont, Jehan Bourée, maistre des œuvres de mondit seigneur ès dites comtez, honneur et révérence.

Cher seigneur, plaize vous savoir que j'ay veu et dilligemment visité, appelé avec moy ouvriers en ce connoissants, tous les ouvraiges dont cy dessus est faite mention, montent en somme toute XXII l. V s. III d. p., lesquelx sont fais et parfaits bien et suffisamment en la mennières comme contenu est en ce présent roule. Si vous plaize à paier les personnes ci dessus nommez qui ont faiz lesdiz ouvraiges, et livré les mattères pour faire yceulx, quar je vous certiffy je estre vray par ceste moye certification (*sic*). Laquelle j'ay scellée de mon propre scel le XII^e jour de Juillet l'an mil CCC IIII^{xx} et quinze.

Source : Bibliothèque nationale, Cabinet des Titres, pièce originale, n° 2153, fol. 193.

IV. — CHÂTEAU DE PIERREFONDS

Pièce IV a : *Quittance de Robert Fouchier de 500 lt pour le devis des ouvrages de Pierrefonds (8 juillet 1396).*

Acte par lequel Robert Fouchier sergent d'armes et charpentier du roy reconnoit avoir reçu de Jean Poulain trésorier du duc d'Orléans 500 lt dont le duc lui a fait don pour la peine d'avoir été en son chateau de Pierrefonds en Valois faire le devis des ouvrages que le dit duc y veut faire du 8 juillet 1396 sous son sceau.

Source : Bibliothèque nationale, ms. fr. 10431, n° 1209, p. 216 (Analyse du XVIII^e siècle d'un acte disparu).

Pièce IV b : *Certificat de Jean Lenoir pour l'enlevement des décombres du Donjon de Pierrefonds (18 Avril 1397 n. st.).*

Acte par lequel Jean Lenoir macon du roy du baillage de Senlis certifie à Gilles Chastellain payeur des

œuvres du duc d'Orléans qu'il est du 10 l. 16 sp à Guillaume de Guise ecuyer, à Oudart Coquerel et a Oudin Paon pour avoir fourni des voitures et des chevaux pour enlever les décombres du donjon du chateau.

A Pierrefonds du 18 Avril 1396.

Source : Bibliothèque nationale, ms. fr. 10431, n° 1771, p. 315 (Analyse du xviii^e siècle d'un acte disparu).
Quittance correspondante : n° 1772, p. 315.

Pièce IV c : *Certificat du même pour l'enlèvement des décombres du donjon de Pierrefonds (27 mars au 18 avril 1398 n. st.).*

Lenoir, maçon du Roi du baillage de Senlis, mande à Gilles Chastellain paieur des œuvres nouvellement ordonnées par le duc d'Orléans estre faictes en son chastel de Pierrefonds, de payer des ouvriers qui ont livré ung tomberel à 2 chevaux depuis le 27 Mars jusqu'au 18 Avril 1397 pour vider le terraux et gravoiz yssus des décombres de la refente qui a esté faicte du pan et preau du donjon pour fonder en icelui pan une vix au costé devers la cour.

Source : De Gaulle, *op. cit.*, n° 1260 (Analyse du xix^e siècle d'un acte disparu).

Pièce IV d : *Mandement de paiement du duc d'Orléans à Jean Lenoir de 4 sous parisis par jour de vacation (6 Aout 1398).*

Mandement de Louis duc d'Orléans à Jean Le Flament son conseiller, portant que pieça ayant commis et ordonné son amé Me Jean Le Noir maître des œuvres du Roi du baillage de Senlis pour prendre garde comme maître d'œuvres aux ouvrages que le dit duc fait faire en son chastel de Pierrefonds, auquel fait il avoit vaqué et entendu diligemment, que pour l'avancement des dits ouvrages étant expédient audit duc que dorénavant il le fasse, ce qu'il ne pourroit faire sans avoir provision, c'est pourquoi ledit seigneur octroye audit Lenoir 4 s. p. par jour qu'il vaquera au fait dessus dit pour les prendre sur les deniers ordonnés pour les dits ouvrages par les mains de Gilles Chastellain, payeur desdits ouvrages, et il mande audit Le Flament de faire payer par ledit Chastellain les dits 4 sp par jour audit Lenoir.

Donné à Pierrefonds le 6 Aout 1398.

Source : Bibliothèque nationale, ms. fr. 10432, n° 179, p. 54 (Analyse du xviii^e siècle d'un acte disparu), en partie publié par Laborde, *op. cit.*, n° 5861.

Pièce IV e : *Jean Lenoir, maçon du roi au bailliage de Senlis, et commis aux œuvres de Pierrefonds, certifie la livraison de pierres effectuée par Guy Bataille, et demande à Gilles Chastellain, payeur des œuvres de Pierrefonds, d'en acquitter le règlement, le 1^{er} février 1399 n. st.*

A honorable homme et saige Gilles Chastellain, commis par Monseigneur le Duc d'Orléans paieur sur le fait des euvres et réparations par ledit seigneur ordonnées estre faites en son chastel à Pierrefonds, Jehan Lenoir, maçon du Roy nostre sire ou bailliage de Senlis, et commis par ledit seigneur à faire faire les ouvrages dessus diz, salut et dilection.

Plaise vous savoir qu'il est deu à Guiot Bataille, carrier et voieturier de mon dit seigneur, la somme de sept livres parisis. C'est assavoir pour avoir trait ès carrières de Rethueil et livré oudit chastel, depuis le x^e jour de janvier l'an mil CCC IIII^{xx} et XVIII jusques au samedi feny premier jour de février oudit an ensuivant, cent quartiers, chascun de III piez de long, pié demi de lit et ung de hault. Valent sept livres pour lesquels vous estes tenus de paier audit Guiot pour et au nom de mon dit seigneur le duc, car je vous certifie ladite pierre par lui avoir esté livrée audit chastel oudit temps bien et deument comme dit est.

Tesimoing mon scel duquel je use en mon office mis à ces présentes le premier jour de février l'an mil CCC IIII^{xx} et dix huit.

Source : Publiée par A. Robert, *Notice historique et descriptive sur le château de Pierrefonds*, Paris, s. d., p. 17, d'après la collection privée de Viollet-Le-Duc.

Pièce IV f : *Jean Lenoir, maçon du roi au bailliage de Senlis et commis aux œuvres de Pierrefonds, certifie des travaux de terrassement, et demande à Gilles Chastellain, payeur des œuvres de Pierrefonds, d'en effectuer le règlement aux ouvriers, le 22 février 1399 n. st.*

A honorable et saige Giles Chastellain, commis paieur sur le fait des euvres de Monseigneur le Duc d'Or-

liens ordonnées estre faictes en son chastel à Pierrefons, Jehan Lenoir, maçon du Roy notre sire au bailliage de Senlis, et commis par ledit seigneur à faire faire les euvres de maçonnerie dudit chastel, salut et dilection.

Plaise vous savoir qu'il est deu la somme de quatre vins dix sept livres dix sept solz quatre deniers parisiss à Girart de Loncpré et Jehan le Fèvre et Jehan de Loncpré, pionniers. C'est assavoir pour avoir fait et fait faire tant par eulx comme par ceulx dont les noms et journées s'enssuivent, depuis le premier jour de février l'an mil CCC IIII^{xx} et dix huit jusques au samedi feny xxii^e jour dudit mois, certaine quantité de descombre, tant du démolissement de la viez tour quarrée abbattue par le commandement de mondit seigneur au coing dudit chastel devant l'église Saint Jaques aulez devers le marché, comme des terres a gravoiz yssues de la fonteure des roches, cheues entre la tour ronde que font à présent Girart l'Allement et ses compaignons et celle que font Thomas Aquilart et ses compaignons.

Et premier ledit Girart pour ce faire par xii jours, IIII s. par jour, valent XLVIII s. p. Item audit Jehan le Fèvre pour ce faire semblablement par xii jours, IIII s. par jour, valent XLVIII s. p. Item ledit Jehan de Loncpré pour ce faire par xvi jours, IIII s. par jour, valent LXIII s. p. Item à Gilet de Biaucourt pour ce faire par xviii jours, II s. p. par jour, valent XXXVI s. p. Item à Jehan Souldart pour ce faire par xviii jours, II s. p. par jour, valent XXXVI s. p. Item à Jehan le Patissier pour ce faire par xviii jours, II s. p. par jour, valent XXXVI s. p. Item à Raoulet le Breton pour ce faire par xviii jours, II s. p. par jour, valent XXXVI s. p. Item à Jehan d'Arras pour ce faire par vi jours, XX d. p. par jour, valent X s. p. Item à Jehan de Liège pour ce faire par xviii jours, II s. p. par jour, valent XXXVI s. p. Item à Jehan le Queux pour ce faire par x jours et demi, XX d. p. par jour, valent XVII s. VI d. p. Item à Piérart le Clerc pour ce faire par xv jours et demi, XX d. p. par jour, valent XXV s. X d. p. Item à Pierre Nyvart pour ce faire par x jours et demi, XVI d. p. par jour, valent XIII s. p. Item à Martin de Verloing pour ce faire par xiiii jours, XX d. p. par jour, valent XXIII s. IIII d. p. Item à Jehan de Lorraine pour ce faire par vii jours et demi, XVI d. p. par jour, valent X s. p. Item à Jehannin Merlain pour ce faire par xvi jours, XVI d. p. par jour, valent XXI s. IIII d. p. Item à Jehan le Maire pour ce faire par xvi jours, XX d. p. par jour, valent XXVI s. VIII d. p. Item à Jehan Willin pour ce faire par xvi jours, XX d. p. par jour, valent XXVI s. VIII d. p. Item à Fastre d'Orto pour ce faire par xvi jours, XX d. p. par jour, valent XXVI s. VIII d. p. Item à Jehan Reme pour ce faire par x jours demi, XX d. p. par jour, valent XVIII s. VI d. p. Item à Jehannin Trichon pour ce faire par xvi jours, XVI d. p. par jour, valent XXI s. IIII d. p. Item à Berthaut Drouet pour ce faire par xvi jours, XVI d. p. par jour, valent XXI s. IIII d. p. Item à Baudet de Pisame pour ce faire par xvi jours demi, XX d. p. par jour, valent XXVII s. VI d. p. Item à Watier de Fer pour ce faire par x jours demi, XVIII d. p. par jour, valent XV s. IX d. p. Item à Jehannin le Lorrain pour ce faire par xiiii jours, XVIII d. p. par jour, valent XXI s. p. Item à Jehannin de Conhayon pour ce faire par x jours demi, XVIII d. p. par jour, valent XV s. X d. p. Item à Régnier Gilot pour ce faire par viii jours demi, XVIII d. p. par jour, valent XII s. IX d. p. Item à Oliffart Gilot pour ce faire par xii jours, XVI d. p. par jour, valent XVIII s. VIII d. p. Item à Jehan le Boulinger pour ce faire par xvi jours, XVI d. p. par jour, valent XXI s. IIII d. p. Item à Jehan Ysambart pour ce faire par x jours demi, XX d. p. par jour, valent XVII s. VI d. p. Item à Michel de Neufville pour ce faire par xvi jours, XX d. p. par jour, valent XXVI s. VIII d. p. Item à Mathieu Sarrezin pour ce faire par xv jours demi, XX d. p. par jour, valent XXV s. X d. p. Item à Adam Constant pour ce faire par xiiii jours demi, XX d. p. par jour, valent XXIII s. II d. p. Item à Gobin le Charpentier pour ce faire par x jours demi, XVI d. p. par jour, valent XIII s. p. Item à Jehan de Buis pour ce faire par x jours demi, XX d. p. par jour, valent XVII s. VI d. p. Item à Gobin de Laon pour ce faire par x jours demi, XVI d. p. par jour, valent XIII s. p. Item à Baudet de Molo pour ce faire par xvi jours, XVI d. p. par jour, valent XXI s. IIII d. p. Item à Estienne Coustelet pour ce faire par x jours demi, XX d. p. par jour, valent XVII s. VI d. p. Item à Perrin Vente pour ce faire par xv jours, XIII d. p. par jour, valent XVI s. VI d. p. Item à Gilot Roussel pour ce faire par x jours demi, XVII d. p. par jour, valent XVI s. IX d. p. Item à Bertheram Madout pour ce faire par xi jours demi, XX d. p. par jour, valent XVIII s. II d. p. Item à Malicot Terce pour ce faire par xv jours, XII d. p. par jour, valent XV s. p. Item à Jehannin Puisson pour ce faire par xii jours, XX d. p. par jour, valent XX s. p. Item à Jehan Micel pour ce faire par xvi jours, XX d. p. par jour, valent XXVI s. VIII d. p. Item à Mahiet de Hagronville pour ce faire par xi jours, XX d. p. par jour, valent XVIII s. IIII d. p. Item à Ernoult Fleury pour ce faire par xiiii jours, XX d. p. par jour, valent XXIII s. IIII d. p. Item à Jehan Quiederoche pour ce faire par xvi jours, XX d. p. par jour, valent XXVI s. VIII d. p. Item à Jehannin Quiederoche pour ce faire par xvi jours, XII d. p. par jour, valent XVI s. p. Item à Jehannin de Lihon pour ce faire par viii jours, II s. par jour, valent XVI s. p. Item à Perrenet de Liège pour ce faire par xii jours, XVI d. p. par jour, valent XVI s. p. Item à Jehan-

nin Evroust pour ce faire par xi jours, XII d. p. par jour, valent XI s. p. Item à Oudin Than pour ce faire par xvi jours, XII d. p. par jour, valent XVI s. p. Item à Evrardin Lignage pour ce faire par xvi jours, XII d. p. par jour, valent XVI s. p. Item à Jehannin le Cordier pour ce faire par xiiii jours demi, XVI d. p. par jour, valent XIX s. IIII d. p. Item à Jehannin le Bourguignon pour ce faire par xvi jours, XX d. p. par jour, valent XXVI s. VIII d. p. Item à Jehannin Fourre pour ce faire par xv jours, XIII d. p. par jour, valent XVIII s. VI d. p. Item à Thibaut Missauble pour ce faire par xv jours, XII d. p. par jour, valent XV s. p. Item à Vincent de Biaurains pour ce faire par xvi jours, XVIII d. p. par jour, valent XXIII s. p. Item à Jaquot de Chimay pour ce faire par xvi jours, XX d. p. par jour, valent XXVI s. VIII d. p. Item à Jehannin de Molencourt pour ce faire par xiiii jours, XX d. p. par jour, valent XXIII s. IIII d. p. Item à Haquin Cuerdevaque pour ce faire par xvi jours, XVIII d. p. par jour, valent XXIII s. p. Item à Henryet le Cordier pour ce faire par xiiii jours, XVIII d. p. par jour, valent XXI s. p. Item à Jehannin de Lannoy pour ce faire par xiiii jours, XVIII d. p. par jour, valent XXI s. p. Item à Quasot Grignon pour ce faire par xvi jours, XX d. p. par jour, valent XXVI s. VIII d. p. Item à Guillemain Boucher pour ce faire par xvii jours, XX d. p. par jour, valent XXVIII s. IIII d. p. Item à Simonnet de Loncpré pour ce faire par x jours, II s. p. par jour, valent XX s. p. Item à Noël le Maçon pour ce faire par xiiii jours, II s. p. par jour, valent XXVIII s. p. Item à Guillemain le Damoiseil pour ce faire par xviii jours, II s. p. par jour, valent XXXVI s. p. Item à Henriet le Liégeois pour ce faire par xv jours demi, XVI d. p. par jour, valent XX s. VIII d. p. Item à Jehannin de la Ruelle pour ce faire par xvi jours demi, XX d. p. par jour, valent XXVII s. VI d. p. Item à Jehannin le Bourguignon pour ce faire par xvi jours demi, XX d. p. par jour, valent XXVII s. VI d. p. Item à Jehan Dole pour ce faire par xvi jours demi, XX d. p. par jour, valent XXVII s. VI d. p. Item à Jehan Ployet pour ce faire par xvii jours demi, XX d. p. par jour, valent XXIX s. II d. p. Item à Perrenet de Fresnoy pour ce faire par xvi jours, XVI d. p. par jour, valent XXI s. IIII d. p. Item à Jehan Cuyer pour ce faire par x jours, XVIII d. p. par jour, valent XVI s. p. Item à Jehannin de Viezmarché pour ce faire par xiiii jours demi, XX d. p. par jour, valent XXIII s. II d. p.

Et ausdits Girart, Jehan le Fèvre, Jehan de Loncpré, pour avoir livré ung cent de hostes pour lesdites besongnes depuis ung an jusques à présent, au pris de XVI d. p. la pièce, valent VI l. XIII s. IIII d. p.

Lesquelx parties dessus dites font ladite somme de IIII^{xx} XVII l. XVII s. IIII d. p., lesquelx vous estes tenus de paier ausdiz pionniers et manouvriers pour et au nom de mon dit seigneur le duc, car je vous certiffie lesdites descombres par eulx avoir esté faictes oudit temps bien et deument comme dit est.

Tesmoing mon scel duquel je use en mondit office, mis à ces présentes le samedi xxii^e jour de février l'an mil CCC IIII^{xx} et dix huit.

Damoiseil

Source : Bibliothèque nationale, Cabinet des Titres, pièce originale, n^o 2154, fol. 240.

Pièce IV g : *Quittance de Jean Aubelet à Gilles Chastellain pour 1 an de gages à son office de maçon général du Duc d'Orléans (18 juin 1406) de 160 l. p.*

Sachent tuit que je Jehan Aubelet, sergent d'armes du Roy notre sire, et maçon général des œuvres de monseigneur le duc d'Orléans, a eu et receu de honorable et saige Giles Chastellain escuier de cuisine de Monseigneur le Duc, et par lui comis paieur des chasteaulx de Pierrefons et de la Ferté Milon, la somme de huit vins livres parisis que deue m'estoit par le dit seigneur pour mes gaiges audit office de maistre des œuvres pour ung an commençant le premier jour de may l'an mil q (uatre cent cinq) finissant le dernier jour du mois d'avril ensuiuant l'an mil CCCC et six. De laquelle somme de VIII^{xx} l. p. qui deue (...) et pension comme dit est je me tiens pour bien content et en quitte mondit seigneur le duc sondit (...) et tous autres a qui quittance en puet et doit appartenir. Tesmoing mon scel duquel je use en mondit office.

xviii jour du mois de juing ou dit an mil CCCC et six.

(reste de sceau sur simple queue)

le texte est par endroit déchiré (...)

Source : Bibliothèque nationale, pièce originale, vol. 117, Aubelet 2.

V. — LA FERTÉ-MILON

Pièce V a : *Louis d'Orléans nomme Giles Chastellain payeur des œuvres de son château de La Ferté-Milon (9 décembre 1398).*

Vidimus fait le 6 Juillet 1400, sous le scel de la prévoté de la Ferte Milon dont était garde Laurent de la

Chayenne clerc de Monseigneur le duc d'Orléans et par Jacques Bourgeois clerc tabellion de ladite prévoté, des lettres de Louis duc d'Orléans par lesquelles ce prince commet, ordonne et établit payeur des œuvres de son chastel de la Ferté Milon son amé Giles Chastellain clerc de son office de son hotel et payeur des œuvres de son chastel de Pierrefons et à raison de 2 s. t. de gages par jour et sous l'autorité de Me Jean Lenoir, maçon du Roi du bailage de Senlis.

donné à Paris le 9 décembre 1398.

Source : Bibliothèque nationale, ms. fr. 10432, n° 46, p. 17 (Analyse du xviii^e siècle d'un acte disparu).

VI. — CHÂTEAU DE COUCY

Pièce VI a : *Jehan Mondidier, maçon demeurant à Vauxaillon, reconnaît avoir touché 4 livres et 2 sous parisis, pour avoir transformé la porte du château en vue de la doter d'un pont-levis, le 13 août 1402.*

Sachent tuit que par devant moy Colart de Walecourt, clerc commis de par honorable homme et saige Maistre Nicole Achoppart, conseiller du Roy messire, et garde des sceaux de la baillie de Vermandois à Laon estably de par icelluy :

Reconneut Jehan Mondidier, demourant à Vaussaillon, qu'il avoit eu et receu de mon cher et redoubté seigneur Monseigneur le duc d'Orléans, par la main de Henry de Potes, escuier paieur des œuvres du chastel de Coucy, la somme de IIII l. II s. parisis, pour son salaire d'avoir tiré et rompu la masse du pont leveiz de la porte dudit chastel. En laquelle fu faite place pour herbergier II bacailles pour ung pont leveiz ordené par mon dit seigneur estre fait joingnant à la dite porte. De laquelle somme des IIII l. et II s. ledit Henry et tous autres à qui quittance en appartient.

Tesmoing mon scel et seing manuel mis à ceste quittance, le xiiii^e jour d'aoust l'an mil CCCC et II.

Source : Bibliothèque nationale, Cabinet des Titres, pièce originale, n° 2351, dossier Potes, n° 2.

Pièce VI b : *Louis d'Orléans donne l'ordre de payer Jean Frémault, « étainier » à Laon, la somme qui lui est due pour les meubles qu'il a livrés au château, le 3 mars 1403 n. st.*

Loys filz de Roy de France, duc d'Orléans, conte de Valoys, de Blois et de Beaumont, et seigneur de Coucy, à nostre amé et féal conseiller Jehan le Flamenc, salut et dilection.

Nous voulons et vous mandons que par nostre amé et féal trésorier général de noz finances Jehan Poulain vous faites paier, baillier et délivrer des deniers d'icelles à nostre amé Adenet de Blois, receveur des aides ordenées pour la gruerie de Laon, la somme de cinquante trois livres, par laquelle par notre commandement et ordonement il a païée et baillée comptant à Jehan Frémault, estaignier demourant à Laon, en laquelle nous lui estions tenuz pour les parties de mesnage qui cy après ensuivent ; lequel nous lui avons ordonné faire pour mettre en nostre chastel de Coucy pour les garnisons d'icellui.

C'est assavoir pour une chaière à doz et un petit dressoir à II fons de trois piez de long et de deux piez de lé, mains d'eux dorés, lesquelz nous avons fait mettre où retrait d'emprès la chambre aux aigles de nostre dit chastel. Pour ce XXX s. t.

Item pour un bancq de douze piez, table, tréteaux, un dressoir, une chaière à doz et un coffre de façon et grandeur des autres, lesquelz nous avons semblablement fait mettre en la Tour du bout du coing de la sale dudit chastel, en l'estage hault. Pour ce VI l. XIII s. p. Et pour la serreure, XVIII s. p.

Item pour un coffre, bancq, table et tréteaux, laquelle est garnie de chaière et de dressoir, que nous avons semblablement fait mettre en ycelle tour en l'estage d'embaz. Pour ce CIII s. p. Et pour le plantre, XVIII s. p.

Item pour un bancq de XII piez, table, tréteaux, chaière, dressoir, et pour un coffre tout de laditte façon, lesquelz nous avons semblablement fait mettre en la Tour d'entre la grant salle et le paille, en l'estage d'en hault. Pour ce, VI l. XIII s. p. Et pour la serreure, XVIII s. p.

Item pour un bancq de dix piez de long, table et tréteaux, laquelle est estoffée de coffre, chaière et dressoir, et yceulx avons semblablement fait mettre en la Tour Quarrée. Pour ce, XLII s. p.

Item pour un bancq à marche de XVI piez de long, et un dressoir de cinq piez et demi et de deux piez et demi de lé, table et trois tréteaux, lesquelz nous avons semblablement fait mettre ou paille. Pour ce, CXVI s. p.

Item pour un bancq de XII piez, table et tréteaux, lesquelx nous avons semblablement fait mettre oudit paille. Pour ce, XLVIII s. p.

Item pour un bancq de XII piez, table et tréteaux, et ung coffre que nous avons semblablement fait mettre en la tour d'empres la cuisine. Pour ce, CIIII s. p. Et pour la serreure, XVIII s. p.

Item pour six chaires à doz percés, faites à double fons, CVIII s. p., et pour icelle fentre, XLVIII s. p.

Et pour la paine et salaire de quatre voitures qui ont mené tout ledit mesnage de Laon à Coucy en nostre dit chastel. Pour ce, VI l. p.

Lesquelles parties montent à ladite somme de cinquante trois livres paris. Laquelle par rapportant ces présentes avecques lettres de recongnissance dudit Adenet de Blois ou dudit Jehan Frémault, tant seulement sera alloué ès comptes de nostre dit trésorier, et rabatue de sa récepte par nos amez et féaulx gens de noz comptes, non obstans quelx conques ordonnances et mandemens ou deffences à ce contraires.

Donné à Paris, le III^e jour de mars, l'an de grâce mil CCCC et deux.

Par Monseigneur le duc : Chéron

Source : Bibliothèque nationale, ms. fr. n° 26032, pièce n° 3438.

Pièce VI c : *Jean Aubelet, maçon général du duc d'Orléans, donne le toisé de la cuisine construite dans la basse-cour, près du pont-levis, par les maçons Jean Maillart et Thiébaud Mautaille; ce toisé a été effectué les 10 et 11 décembre 1403 en compagnie de Benoît de Savoie, maçon juré à Paris, et Jacques Bourée, charpentier du duc.*

Les x^e et xi^e jours du mois de décembre l'an M CCCC et trois, par moy Jehan Aubelet, sergent d'armes du Roy messire et maçon général de Monseigneur le duc d'Orléans, furent tenez et mesurez les ouvraiges de maçonnerie de la grant cuisine, gardemenger et sausserie du chastel de Coucy nouvellement esligez en la bassecourt dudit chastel joingnant le pont leveiz, faiz en la saison d'esté derrenièrement passée par Jehannecon Maillart et Thiébaud Mautaille, maçons, et leurs compaignons, en la manière cy après déclarée. A ce faire présens et appelez avecques moy honorables hommes Maistre Benoist de Savoye, maçon juré du Roy nostre sire en la ville et vicomté de Paris sur le fait de la maçonnerie, et Jaque Bourée, charpentier de mon dit seigneur le duc, Régnaut Chartier, contreroleur du grenier à sel establi à La Ferté-Milon, Jehannin de Venderez, clerc des ouvraiges de mon dit seigneur le duc audit Coucy, et plusieurs autres.

GROSSES ESPOISSES :

Premiers le pan de mur qui fait costé à ladite cuisine devers les jardins, à VII toises I pied demi I quart de long à mesurer par dedens œuvre, et à y comprendre I pied de long pour les lyoisons dudit pan entrans dedans les gros murs anciens de la bassecourt, sur IIII toises I pied de hault à mesurer depuis le commencement des fondemens jusques au lit dessus et arrasement des entablements de ladite cuisine. Valent :

XXX toises XIII piez demi I quart

Item le bout de l'autre pan de mur qui fait costé à ladite cuisine devers les estables, à IIII toises I pied de long à mesurer par dehors œuvre depuis le bout d'icellui par devers lesdis jardins, sur IIII toises I pied de hault à mesurer comme dessus. Valent :

XVII toises XIII piez

Item le demourant dudit pan à IIII toises IIII piez I quart de long à mesurer depuis lesdites IIII toises I pié jusques au parement de la première jambe de l'uisserie qui est en icellui pan, sur III toises IIII piez de hault à mesurer depuis le fons jusques audit arrasement, valent XVI toises demie V piez demi. Dont sont à rabattre VI toises demie IIII piez pour la léur et haulteur dudit contrecuer qui est en cel endroit, lesquelles se compteront cy après pour petite espoisse.

Demeure icy :

X toises I pié demi

Item le mur qui est par dedens ladite cuisine et qui fait masse pour porter les jambes et astre de ladite cheminée, à V toises demi pié de long, sur une toise demie II piez I quart de hault. Valent :

IX toises demie I pié

Item lesdites deux jambes ont chascune une toise de pourtour à mesurer l'un des costez et la moitié du front d'icelles seul, sur II toises II piez de hault à mesurer depuis le lit dessoubz de l'assise qui fait le commencement de l'esligement desdites jambes sur ladite masse jusques à l'arrasement dessus dit.

Valent :

IIII toises VI piez.

Item le pan de mur qui fait masse sur quoy sont esligées les deux jambes de ladite cheminée, à IIII toises IIII piez demi de long sur VII piez demi de hault.

Valent :

V toises demie XIII piez demi I quart

Item lesdites deux jambes ont chacune II toises II piez de hault au dessus de ladite masse à mesurer depuis le lit dessoubz de l'assise qui fait commencement de l'esligement d'icelles jusques à l'arrasement dessus dit, sur une toise de pourtour à mesurer l'un des costez et la moitié du front de devant seulement.

Valent les deux :

IIII toises demie VI piez

Item les IIII pans de murs qui font masse sur quoy sont fondez les VIII pilliers rons qui porteront le mantel et thuyaux de la grant cheminée d'icelle cuisine ont ensemble XIII toises de pourtour sur une toise I pié demi I quart de hault, ravalué le hault contre le bas.

Valent :

XVI toises demie X piez demi

Item le pan de mur qui fait costé à ladite cuisine et aux gardemenger, sausserie et dressouers d'icelle, à VII toises II piez demi de long à mesurer par dedens œuvre, et à y comprendre I pié de long pour les lyoisons dudit mur entrans dedens les gros murs anciens, sur II toises demie I quart de pié de hault à mesurer depuis le fons jusques au lit dessus de la basse bouée de l'uisserie de ladite sausserie.

Valent :

XVIII toises demie XII piez demi

Item le pan de mur qui fait costé ausdis gardemenger, sausserie et dressouers par devers le pont leveiz, à VII toises II piez demi de long sur II toises demie I quart de pié de hault, à mesurer par dedens œuvre semblablement.

Valent :

XVIII toises demie XII piez demi

Item le pan de mur qui fait pignon ausdis gardemenger et sausserie devers les estables, à IIII toises demie II piez demi I quart I pouce de long à mesurer par dehors œuvre depuis le parement de la jambe de l'uisserie de ladite cuisine devers les estables aulez les jardins jusques au bout dudit pan par devers la porte, sur II toises demie I quart de pié de hault à mesurer depuis le fons jusques au lit dessus de la basse bouée de l'uisserie d'icelle sausserie.

Valent :

XII toises demie IIII piez demi I quart

Item le pillier arrestier qui est au bout dudit pignon devers la porte à II toises I quart de pié de hault à mesurer depuis le fons jusques au commencement de sa nette taille, sur une toise de pourtour à mesurer l'un des costez d'icellui et la moitié du front de devant.

Valent :

II toises I pié demi

Item le demourant dudit pillier à IIII piez demi de pourtour à mesurer semblablement, sur IIII piez de hault à mesurer depuis le commencement de ladite nette taille jusques au lit dessus de la basse bouée de l'uisserie de ladite sausserie.

Valent :

XIII piez demi

Item le mur traversain d'entre ladite sausserie et les dressouers de la cuisine, à III toises I pié I quart de long à mesurer par dedens œuvre sur II toises demie I quart de pié de hault à mesurer depuis le fons jusques au lit dessus de ladite basse bouée.

Valent :

VIII toises V piez demi

Item la masse sur quoy est fondée et esligée la viz servant aux edifices d'icelle cuisine, sausserie et gardemenger, depuis le fons jusques au dessus d'icelle où se esligent les pans de mur de ladite viz.

Est avaluée pour tout à :

XIIII toises demie IX piez

Item le pan de mur qui joint à ladite viz, yssant hors du ront d'icelle, et qui fait retour droit aux gros murs

anciens, à IIII piez de long, sur II toises I quart de pié de hault à mesurer depuis le dessus de ladite masse jusques à l'arrasement de la soubz basse bouée dessus dite.

Valent :

une toise XIII piez

Item l'autre pan de mur qui joint à ladite viz et qui fait retour droit au pont leveiz, à II toises II piez de long à mesurer parmi son milieu, sur II toises IIII piez de hault à mesurer depuis le fons jusques à l'arrasement de ladite soubz basse.

Valent :

XIII toises VIII piez

Item XXVII marches qui sont en l'emplage de ladite viz, ont VI toises I pié demi de hault à mesurer parmi leur milieu, sur IIII piez I quart de lé à y comprendre la moitié du noyau.

Valent :

IIII toises XV piez I quart

SOMME DES GROSSES ESPOISSES : IX^{xx} XVII toises VIII piez, qui, au pris de XLVIII s. pour la toise, valent IIII^e LXXIII l. VI s. VIII d. paris.

Source : Bibliothèque nationale, ms. fr. n° 20633, pièce n° 3549.

Pièce VI d : Jean Aubelet, maçon général, certifie les travaux effectués par trois pionniers pour installer des conduites d'eau, et demande à Guillaume Fournet, payeur des œuvres de Coucy, d'en effectuer le règlement, le 25 janvier 1404 n. st.

A honorable homme et sage Guillaume Fournet, commis par Monseigneur le duc d'Orléans paieur des œuvres de son chastel de Coucy et des autres chasteaulx, maisons et lieux estans en la baronnie dudit Coucy, Jehan Aubelet, sergent d'armes du Roy nostre seigneur, et maçon général de mon dit seigneur, salut et dilection.

Plaise vous savoir qu'il est deu à Perrenet Poitevin, Jehannin Camelin et Regnauldin de Villers, pionniers, la somme de cinquante sept livres dix solz paris. C'est assavoir pour avoir fait depuis le xxvi^e jour d'aoust derrenièrement passé jusques à présent XIII^e IIII^{xx} toises de fossez où sont assis les thuyaulx de plonc par où la fontaine de Waumont vient audit chastel ; dont ils doivent avoir par marché à eulz fait et demouré à la chandelle, qui pour ce en fut tenue audit Coucy, de chacune toise X deniers paris. Valent ladite somme de LVIII l. X s. paris, lesquels vous leur estes tenus paier pour et ou nom de mon dit seigneur le duc, car je vous certifie tout ce estre vray.

Tesmoing mon seel duquel je use en mondit office, cy mis le xxv^e jour de janvier l'an mil CCCC et trois.

Venderez

Source : Bibliothèque nationale, ms. fr. n° 26033, pièce n° 3559.

* * *

(1) Sur Jean de Berry, voir en particulier, A. de Champeaux, P. Gauchery, *Les travaux d'art exécutés par Jean de France, duc de Berri, avec une étude biographique sur les artistes employés par ce prince*, Paris, 1891. Sur Louis II de Bourbon, voir Y. Bruand, *L'amélioration de la défense et les transformations des châteaux du Bourbonnais pendant la Guerre de Cent ans*, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 1973, p. 518-540.

(2) Sur la carrière de Louis d'Orléans, voir tout particulièrement, M. Nordberg, *Les ducs et la royauté. Étude sur la rivalité des ducs d'Orléans et de Bourgogne (1392-1407)*, Stockholm, 1964, ainsi que L. Jarry, *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans (1372-1407)*, Paris, 1889. En ce qui concerne les aspects du caractère de Louis, on se reportera aux ouvrages historiques usuels, et en particulier aux éditions des divers chroniqueurs.

(3) Nous avons déjà tenté, dans une précédente publication, de mettre en évidence le rôle joué par Louis d'Orléans et par ses constructions dans l'ancien duché de Valois ; mais nous nous sommes borné dans cet article à examiner le point de vue stratégique, tentant de montrer l'inexistence du fameux réseau de lignes de défense imaginé par Viollet-le-Duc. Voir J. Mesqui, *La fortification dans le Valois du XI^e au XV^e siècle et le rôle de Louis d'Orléans*, dans *Bulletin monumental*, 1977, t. 135, p. 109-120.

(4) Cette carte répertoire en fait les châteaux possédés par Louis d'Orléans, et non directement ses terres, qui eussent été difficiles à toutes situer. Pour la dresser, nous avons utilisé en premier lieu l'état effectué dans J. Mesqui, *op. cit.*, p. 113-114. Pour les châteaux extérieurs au nord-est de la France, nous avons porté tous les chefs-lieux de châtellenies ducales, ainsi que les autres châteaux isolés dont l'appartenance nous est connue par les sources anciennes. D'une manière générale, nous avons complété et vérifié ces données par le dépouillement des inventaires des Collections Joursanvault et Bastard d'Estang à la Bibliothèque nationale, ainsi que par le dépouillement d'autres pièces plus diverses relatives à Louis et à ses successeurs directs (Compte général du duché d'Orléans, 1404-1405 : A. N., KK 267 ; Compte du duché de Luxembourg, 1403-1404 : A. N., KK 290 ; Comptes du comté d'Asti, 1387-1393 : A. N., KK 315 ; Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, pièces

originales, divers dossiers, en particulier ceux d'Orléans, etc...). Nous avons différencié en outre les châteaux où les sources anciennes font apparaître une garnison ou des travaux, de ceux qui n'ont fait l'objet d'aucune mention particulière.

(5) On remarquera en particulier, pour tout ce qui concerne les dons d'apanages émanant du roi, le fait qu'ils étaient toujours motivés par des considérations d'ordre financier. Voir à ce sujet les deux études sur Louis d'Orléans, et en particulier, Nordberg, *op. cit.* Pour les hommages-liges carte dans *Grosser historischer Weltatlas*, 1970, tome 2, planche 117 a.

(6) Sur les hôtels parisiens et les fondations pieuses, voir C. Ribéra-Pervillé, *Aspects du mécénat de Louis I^{er} d'Orléans (†1407)*. (*Colloque Jeanne d'Arc, Orléans, 8-12 octobre 1979*). C. N. R. S. (à paraître).

(7) Une seule année est complète, celle qui court du 1^{er} octobre 1404 au 30 septembre 1405 (Arch. nat., KK 267).

(8) Nous avons utilisé pour dresser ce tableau des sources nombreuses et très diverses, qu'il ne saurait être question de citer intégralement ici. Les sources imprimées essentielles sont en premier lieu les inventaires des Collections Joursanvault et Bastard d'Estand à la Bibliothèque nationale ; on y adjoint avec beaucoup de fruit le volume de preuves de L. de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne, Preuves*, t. III, Paris, 1852, complété par Bibliothèque nationale, ms. fr. 10431 et 10432. De nombreuses indications nous ont été fournies par les volumes « Quittances et pièces diverses » rassemblée à la Bibliothèque nationale ; des pièces ont été analysées par L. Mirot, *Paiements et quittances de travaux exécutés sous le règne de Charles VI (1380-1422)*, Paris, 1921 (extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. CXXXI, 1920). Nous avons enfin tiré de nombreux renseignements du dépouillement des volumes de pièces originales du Cabinet des Titres, à la Bibliothèque nationale, en recherchant systématiquement les dossiers relatifs aux maîtres des œuvres, aux payeurs des œuvres et aux capitaines de châteaux.

(9) Seuls les comtés d'Angoulême et de Périgord sont totalement absents en tant que grandes circonscriptions féodales ; ceci est dû à la disparition de leurs archives.

(10) Exemple : en 1394 Arnoul de Luilly, maçon du duc au duché d'Orléans, Jean de Menelis, charpentier ducal pour le même duché sont chargés de « visiter » le comté de Blois en compagnie du gouverneur et du lieutenant général du duché d'Orléans (Bibliothèque nationale, pièces originales 2393, Prunelé 20 ; ms. fr. 6211, n° 263). Frais de mission de Luilly : Laborde, *op. cit.*, n° 5776. A cette date Louis, qui a acheté le comté de Blois et de Dunois en viager depuis 1391, n'en a pas encore la jouissance. Les premières ordonnances ducales pour le Valois et le comté de Beaumont ne sont pas antérieures à 1395 (De Gaulle et Bordier, *Catalogue analytique des archives de Monsieur le Baron de Joursanvault*, 1838, nos 969-972 ; Arch. du Loiret, 6 J 21, pièce 90). Sur Pierrefonds et la Ferté-Milon, voir *infra*.

(11) M. Rey, *Le domaine et les finances extraordinaires sous Charles VI*, p. 156-157.

(12) Exemple : en 1397, y prennent part Jean Lenoir, Bernard Cannellet, Jean Bourée (Bibliothèque nationale, ms. fr. 10431, n° 1936, p. 746).

(13) Pierrefonds fait l'objet d'un compte séparé tenu par Gilles Chastellain « payeur des œuvres et ouvrages de Pierrefonds » (1^{er} février 1399 n. st.) : Bibliothèque nationale, ms. fr. 10432, n° 1464, p. 320.

(14) Total des dépenses 48.000 lt (Arch. nat., KK 267, fol. 46 v° à 40). Voir J. Mesqui, *op. cit.*, p. 114-116. Pour Pierrefonds et La Ferté-Milon : 24.700 lt.

(15) Nous traiterons de ces deux châteaux plus loin. Voir *infra*.

(16) *Visite des deux châteaux* : ordre du 5 avril 1394 donné à Jean Prunelé (Bibliothèque nationale, Registre I d'Aubron, n° 449 bis). *Livraison de plomb aux deux châteaux* : 1394 (Arch. du Loiret, 6 J 21, pièce nos 46-47 ; voir pièce justificative I b).

(17) Archives du Loiret, 6 J 17, pièce n° 2 (pièce justificative n° I a).

(18) Archives du Loiret, J 6 17, pièce n° 5-6 (pièce justificative n° I c, I d, I e).

(19) Archives du Loiret, 6 J 17, pièce n° 17 (pièce justificative n° I f). Ces travaux étaient encore en cours après la mort de Louis d'Orléans, puisque, le 26 février 1409 n. st., 50 livres sont consacrées aux réparations du château et du jardin (Bibliothèque nationale, pièces originales, n° 2156, fol. 301). Voir aussi le compte des œuvres effectuées au duché d'Orléans de 1406 à 1408 aux Archives du Loiret, A 2142.

(20) Bibliothèque nationale, pièces originales, n° 2153, fol. 193 (pièce justificative, n° III a).

(21) *Ibid.*

(22) Bibliothèque nationale, nouv. acq. fr., 3105 (6 juin 1398).

(23) Nous trouvons, en effet, un maître et un clerc des œuvres dès mai 1400 (Laborde, *op. cit.*, n° 5920 ; Bibliothèque nationale, registre III d'Aubron, n° 1617). Travaux de 1402 : voir *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, 1885, p. 123 à 129. Cuisine en 1404 : « A Denis de Poissy, paieur des œuvres du chastel de Chasteau-Thierry, la somme de III c livres tournois (...) pour convertir et emploier en l'édifice de la cuisine dudit seigneur audit Chasteau-Thierry » (Arch. nat., KK 267, fol. 48 r°). Autres mentions de travaux de la même année : Bibliothèque nationale, pièces originales, n° 2313, dossier Poissy, nos 24-26. Adjudication des travaux aux murs et cheminées, mai 1406 : *Annales de la Société historique et archéologique de Ch. Thierry*, 1893, p. 291 à 297.

(24) De Gaulle, *op. cit.*, référence n° 2042 : paiement de divers matériaux « pour emploier à couvrir la maçonnerie et les planchers de la tour carrée que l'en fait de présent en droit de la posterne dudit chastel aulez devers la ville, le retrait et la vis d'icelle tour, et l'alée des grans degrés par où l'en avale dudit chastel à ladite posterne ; recouvrir la tour ronde de piessa commencée assez près de ladite tour carrée aulez devers l'ostel de Coucy » (1407). De Gaulle, *op. cit.*, référence n° 876 : paiement de « certains perches employées à faire allés et eschaffaux pour les cheminées de la chambre de madame la duchesse, qui tenoient fumière par ce qu'elles estoient trop basses ; et pour la maçonnerie de la tour que l'en fait de présent en droit de la posterne dudit chastel aulez devers la ville » (1407).

(25) Archives du Loiret, 6 J 16, pièce n° 69.

(26) Archives du Loiret, 6 J 22, pièce n° 64 (pièce justificative n° II a).

(27) Bibliothèque nationale, pièces originales, n° 2351, dossier Pottes ; n° 2 (pièce justificative n° VI a).

(28) Bibliothèque nationale, ms. fr. n° 20633, pièce n° 3549 (pièce justificative n° VI c).

- (29) Sur la garnison du château, voir J. Mesqui, *op. cit.*, p. 116.
- (30) Bibliothèque nationale, ms. fr. n° 20633, pièce n° 3559 (pièce justificative n° VI d).
- (31) Quittance de 5880 livres tournois le 9 décembre 1405 : Bibliothèque nationale, pièces originales, n° 1229, dossier Fournet, n° 8. Achat de maisons : Bibliothèque nationale, Collection Moreau, volume 406, p. 119.
- (32) Archives nationales, KK 267, fol. 48 v°.
- (33) *Ibid.*, fol. 48 r°.
- (34) Bibliothèque nationale, registre I d'Aubron, référence n° 1106.
- (35) Bibliothèque nationale, collection Bastard d'Estang, pièce originale n° 486.
- (36) Archives du Loiret, 6 J 22, pièce n° 64 (pièce justificative n° II b).
- (37) Voir ci-dessous la description des vestiges actuels.
- (38) Sur cet architecte, on consultera A. Erlande-Brandenburg, *Raymond du Temple, architecte du XIV^e siècle*, dans *Document Archeologia*, 1973, n° 3, p. 89-95, ainsi que Ph. Henwood, *Raymond du Temple maître d'œuvre des rois Charles V et Charles VI*, dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 105^e année, 1978, p. 55-74.
- (39) Voir *infra*.
- (40) De Gaulle, *op. cit.*, n° 1080. Bibliothèque nationale, registre III d'Aubron, pièce du 16 octobre 1400.
- (41) C'est ce que laisse entendre A. Erlande-Brandenburg, *op. cit.* : Jean reçut, en effet, la charge de maître des œuvres du roi en 1402, Raymond se réservant néanmoins le droit de participer aux chantiers qu'il désirerait.
- (42) *Quittance de gages en tant que maître des œuvres* : 14 novembre 1394 (Bibliothèque nationale, ms. fr. n° 6211, pièce n° 103). *Visite aux comtés de Blois et de Dunois* : 14 août 1394 (Bibliothèque nationale, Registre III d'Aubron, n° 1859). *Quittance de gages* : 6 décembre 1394 (Laborde, *op. cit.*, n° 5758). *Quittance de gages* : 19 novembre 1401 (Bibliothèque nationale, registre III d'Aubron, n° 127 du deuxième inventaire). *Quittance de gages* : 18 novembre 1402 (Bibliothèque nationale, registre III d'Aubron, n° 469 du deuxième inventaire). A. Lance signale, dans son *Dictionnaire des architectes français*, Paris, 1872, que Lully chargea en 1400 deux maçons de Bonneval de reconstruire la porte de Bourgogne à Orléans (enceinte urbaine). Pour Pierrefonds en 1397, voir De Gaulle, *op. cit.*, n° 1260.
- (43) *Certificat de travaux à Orléans* : novembre 1407 (pièce justificative, n° II b). *Quittances de gages en 1407 et 1410* (Bibliothèque nationale, pièces originales, n° 3024, dossier Vincent). *Travaux en 1411* (Laborde, n° 6210).
- (44) *Certificat de travaux à Beaumont* : 12 juillet 1395 (Bibliothèque nationale, pièces originales, n° 2153, fol. 913 ; pièce justificative, n° III a). *Certificat de travaux à Crépy* : 17 janvier 1397 n. st. (Laborde, *op. cit.*, référence n° 5765). *Certificats de travaux à la Chapelle des Célestins de Cuise* : de novembre 1399 à juillet 1400 (Arch. nat., KK 266, *passim*). On remarquera dans le compte de la chapelle des Célestins de Cuise (Arch. nat., KK 266), que Jean Bourée a effectué toutes les certifications pour la verrerie et la charpenterie, et ce jusqu'en juillet 1400. Dans le même compte sont insérés quelques rajouts, visiblement postérieurs de peu, où des travaux similaires ne sont plus certifiés par Jean Bourée, mais par Jacques Bourée, charpentier ducal. Ce dernier personnage habitait Béthizy, et fut employé dans la construction de la chapelle, puisqu'il fut contrôlé en 1399 par Jean (fol. 7 v°). Ceci nous induit à penser qu'il fut amené à remplacer Jean Bourée à la suite de la disparition de celui-ci, sans doute peu après juillet 1400, d'autant que nous le voyons ensuite réapparaître en d'autres lieux au service de Louis d'Orléans (voir *infra*, et note n° 67).
- (45) Voir pièce justificative IV a. A. de Champeaux, P. Gauchery, *op. cit.*, p. 12 et p. 88. N. de Baye, *Journal*, édition Tuetey, tome I, p. 93. Ph. Henwood, *op. cit.*, *passim*. C. Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. 1, p. 272-273.
- (46) *Visite des comtés de Valois et de Beaumont* : 11 mai 1397 (Laborde, *op. cit.*, référence n° 5776). *Certification de travaux à Pierrefonds* : 27 mai 1397 (pièce justificative IV c). *Commission ducale de maître des œuvres de Pierrefonds* : 6 août 1398 (pièce justificative n° IV d). *Ordre de paiement pour des pierres livrées à Pierrefonds* : 1^{er} février 1399 n. st. (*Ibid.* ; pièce justificative, n° IV e). *Ordre de paiement pour des pierres livrées à Pierrefonds* : 22 février 1399 n. st. (Bibliothèque nationale, pièces originales, n° 2154, fol. 240 ; pièce justificative n° IV f).
- (47) Archives nationales, KK 266, fol. 12. Lenoir est qualifié de maçon du roi au baillage de Senlis.
- (48) A. Lance, *op. cit.*, article Lenoir.
- (49) G. Dupont-Ferrier, *Gallia Regia*, Paris, 1861, t. V, n° 20993. La source est une copie, datant de 1491, d'un document antérieur non daté. Nous n'avons pas trouvé ce qui a permis à G. Dupont-Ferrier de fixer l'intervalle 1393-1397, sinon peut-être l'examen des noms cités, et le recouplement avec d'autres sources. N'ayant pu vérifier l'exactitude de cette datation, nous signalons qu'elle reste sujette à caution.
- (50) *Lettre de commission ducale* : 21 mai 1400 (Laborde, *op. cit.*, référence n° 5920). *Quittance de gages* : 23 novembre 1407 (Bibliothèque nationale, pièces originales, n° 2313, dossier Poissy, n° 27). Voir aussi note 23.
- (51) En août et octobre 1394 le maître des ouvrages de la comté de Blois encore en usufruit à Guy de Châtillon, est Jean Kariquo (Bibliothèque nationale, pièces originales, Kariquo 2 ; Laborde, *op. cit.*, n° 5533). *Gages de Robert Advilart* : août 1400 (Bibliothèque nationale, ms. fr. 10432, n° 1423, p. 308) ; mars 1403 n. st. (Bibliothèque nationale, nouv. acq. fr. 3655, n° 618, p. 284). *Mention dans le compte ducale en tant que maître et payeur des œuvres* : 1404-1405 (Arch. nat., KK 267, fol. 49 r°) ; en 1406 (Bibliothèque nationale, pièces originales, Fanerois 2).
- (52) Bibliothèque nationale, ms. fr. n° 20633, pièce n° 3549 (pièce justificative, n° VI c).
- (53) Voir Mgr J. Roserot de Melin, *Bibliographie commentée des sources d'une histoire de la cathédrale de Troyes*, Troyes, 1966, t. I, p. 169-171.
- (54) Jean Aubelet « maçon de Mds » vérifie les travaux de maçonnerie exécutés par Jean Truffier pour la dédicace de la chapelle de Saint-Pierre-en-Chastres. (Arch. nat., KK 266, publié par M. Lassus, dans *Bulletin du Comité historique*, 1849, p. 58).
- (55) *Certificat de travaux à Coucy* : 11 décembre 1403 (voir *supra*, note n° 52). *Autre certificat* : 25 janvier 1404 n. st.

(Bibliothèque nationale, ms. fr. 20633, pièce n° 3559 ; pièce justificative n° VI d). *Certificat de travaux de maçonnerie à Coucy* : 17 mai 1405 (Bibliothèque nationale, Registre I d'Aubron, n° 1086). *Quittance de gages à Gilles Chastellain, payeur des œuvres de Pierrefonds et La Ferté-Milon* : 18 juin 1406 (Bibliothèque nationale, pièces originales, n° 117, dossier Aubelet, n° 217). Pièce justificative IV g).

Notons également le texte de la quittance de salaires (et non de gages) du 26 juillet 1403 à Guillaume Fournet, payeur des œuvres de Coucy : « Je Jehan Aubelet (...) confesse avoir reçu 11 livres 16 sols parisis pour mon salaire d'avoir vacqué pour le prouffit des ouvraiges de maçonnerie, à visiter, solliciter les ouvriers, bailler les marchés, et prendre les seurettes d'iceulx (...) » (Bibliothèque nationale, pièces originales, n° 117 ; dossier Aubelet, n° 217).

(56) Chanoine E. Muller, *Essai d'une liste d'artiste, architectes, peintres, tombiers, verriers, etc...*, ayant demeuré ou travaillé dans d'ancien diocèse de Senlis, Paris, 1893, p. 6. En 1412, en effet, Jean Aubelet est désigné comme « maistre des œuvres du roi au bailliage de Senlis » au cours de la visite d'une maison donnée au chapitre.

(57) Les Archives municipales de Blois contiennent l'intitulé d'un marché passé à des maçons, concernant les logis neufs à édifier au château des Montils pour la duchesse : la pièce est inachevée et non datée (Laborde, *op. cit.*, référence n° 5933).

(58) Nous avons une mention de Pierre Gutuarius dans les comptes du comté d'Asti de 1387-1388 (Arch. nat., KK 313 ; Laborde, *op. cit.*, référence n° 5395). Dans les comptes de 1393-1394, nous avons mention de Donat de Poinçon ou « Ponzanot » (Arch. nat., KK 314 ; Laborde, *op. cit.*, référence n° 5604). Contrairement à l'indication portée dans C. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. II, Paris, 1932, p. 820, et reprise par Grodecki, *Pierrefonds*, Paris, 1979, on ne saurait en aucune mesure prétendre que Poinçon participa au chantier de Pierrefonds ; les deux mentions qui en existent ne le signalent que dans le comté d'Asti, dont il ne semble pas qu'il soit sorti.

(59) Pour les premiers, voir *supra*, notes n°s 42, 44, 50. Pour Aubelet, voir Bibliothèque nationale, pièces originales, n° 117, dossier Aubelet, n° 218 (Pièce justificative IV g).

(60) Voir en particulier la liste des ouvriers et de leurs salaires fournie dans la pièce justificative n° IV f. A titre de comparaison, on consultera les ouvrages précieux de G. d'Avenel, *Histoire économique de la propriété des salaires et des prix*, 8 vol., Paris, 1894-1898, et de G. Fagniez, *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France*, Paris, 1898-1900. Voir aussi B. Geremek, *Le salariat dans l'artisanat parisien aux XIII^e-XIV^e siècles*, Paris, 1967.

(61) Son prédécesseur, Pierre Semet, touchait 3 sous parisis de gages journaliers (G. Dupont-Ferrier, *op. cit.*, *loc. cit.*). La mention du salaire de 4 sous par jour nous est donnée dans A. Robert, *op. cit.*, *loc. cit.* ; celle du salaire de 8 sous par jour nous est donnée dans Archives nationales, KK 266, fol. 12. Il est à remarquer que ce dernier salaire, assez haut, était justifié par le fait que le maître avait à effectuer de nombreux déplacements, pour aller chercher de la pierre et vérifier les chargements, etc... ; de ce fait, le salaire comprenait également les « frais de déplacement » comprenant en particulier le cheval, la nourriture.

(62) Nous pensons ainsi au long développement de F. de Mély, *Pierrefonds et son architecte Jean Lenoir*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1926, p. 199 et suiv. Cet auteur a voulu voir dans chacun des manœuvres énumérés dans la liste de 1399 (pièce justificative n° IV f) toute une série de maîtres d'un niveau égal à celui de Jean Lenoir, oubliant totalement que leurs systèmes de rémunération n'étaient pas équivalents, et s'appuyant sur des analogies homonymiques de qualité douteuse.

(63) Il ne subsiste que quelques mentions de paiement, qui sont en fait des gratifications : en 1393, Raymond du Temple reçoit deux cents francs de la part du duc, pour ses bons et agréables services (Bibliothèque nationale, ms. fr. 6212, pièce n° 434). Le don est renouvelé en 1394 (Bibliothèque nationale, pièces originales, n° 2806, dossier du Temple ; publiée dans J. Quicherat, *Titres concernant Raimond du Temple, architecte du roi Charles V*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. III, 1846, p. 55-60). Pour Fouchier, voir *supra*, note 45.

(64) Voir à ce sujet A. de Champeaux, P. Gauchery, *op. cit.*, p. 73-90. Ainsi furent employés successivement ou simultanément Drouet de Dammartin, Jean Guérart, Robert Fouchier, Étienne Girart et Pierre Juglar, à des niveaux plus ou moins élevés. On ne retrouve pas, cependant, chez le duc de Berry, une organisation régionale de la maîtrise des œuvres, au moins dans les titres des divers personnages. Quant au niveau de compétence, il paraît avoir été, au moins au départ, un peu inférieur à celui des maîtres des œuvres de Louis d'Orléans, si l'on en croit les salaires.

(65) Voir N. Canat de Chizy, *Étude sur le service des travaux publics et spécialement sur la charge de maître des œuvres en Bourgogne (1363-1477)*, dans *Bulletin Monumental*, 1898, p. 252. Voir aussi chanoine Jouen, *L'église Saint-Maclou (de Rouen)*, dans *Congrès archéologique de France*, 1926, p. 129-132.

(66) *Menelis* : 1394 (Laborde, *op. cit.*, n° 5624). 1394 (pièce justificative n° I b). 1395 (Bibliothèque nationale, nouv. acq. fr., 9190, n° 50). 1396 (pièce justificative n° I c). 1398 (Bibliothèque nationale, nouv. acq. fr., n° 3105, pièce n° 193). 1402 (Bibliothèque nationale, pièces originales, 1922, Menelis 3). Pour *Paré*, actes et quittances de 1405 à 1414 (Bibliothèque nationale, pièces originales, n° 2195, dossier Paré). Pour *Angille*, qui occupait sa place au service du roi dès avant 1404, la lettre de commission ducale du 7 juillet 1404 se trouve à la Bibliothèque nationale, pièces originales, n° 2393, dossier Prunelé, pièce n° 24.

(67) Le rôle de Jacques Bourée fut sans doute important, au moins pour les possessions nord de Louis d'Orléans : nous l'avons rencontré pour la première fois en 1400, au chantier de Saint-Pierre de Cuise (*supra*, note n° 44). Par la suite, il contrôle les travaux de Coucy en 1403 (pièce justificative n° VI c). Pour Le Beuf, voir Bibliothèque nationale, pièces originales 337, Le Beuf 10. Quant à Bernard Cannellet, il effectua la visite des comtés de Valois et de Beaumont avec Jean Lenoir et Jean Bourée en 1397 (*supra*, note n° 46) ; nous le retrouvons ensuite à Paris, aux églises Saint-Paul et Saint-Eustache, entre 1399 et 1407 (Archives nationales, KK 265, *passim*) et à l'hôtel de la Poterne (Bibliothèque nationale, ms. fr. 10432, n° 1292, p. 279 ; n° 1391, p. 300 ; 1404, p. 304 ; 1429, p. 309). Il est charpentier du duc d'Orléans et maître des œuvres du roi pour la vicomté de Paris.

(68) *Ibid.*

(69) Voir à ce sujet, A. Erlande-Brandenburg, *Jean de Thoiry, sculpteur de Charles V*, dans *Journal des savants*, juillet-septembre 1972, p. 210-227 ; *La sculpture décorative*, dans *Bulletin Monumental*, 1972, p. 303-345. Dans ce dernier article,

l'auteur a analysé le Couronnement de la Vierge (p. 341), et mis en évidence les diverses influences que l'on y reconnaît. Cependant, il ne semble pas facile de déterminer exactement le sculpteur, s'il figura parmi les plus importants. En ce qui concerne un autre prince des fleurs de lys, Jean de Berry, A. Erlande-Brandenburg a pu montrer l'importance de ces sculpteurs au sein des équipes d'artistes employées par les ducs, et mettre en évidence le rôle de l'un d'entre eux, méconnu : A. Erlande-Brandenburg, *Jean de Cambrai, sculpteur de Jean de France duc de Berry*, dans *Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. 63, p. 143-186.

(70) Voir les pièces justificatives qui fournissent des noms d'ouvriers souvent indicateurs de leur provenance proche des chantiers.

(71) Voir pièce justificative n° IV f. De même façon, à Crépy, en 1397, Jean Bourée fit appel à un maçon parisien, Simon le Héry (C. Bauchal, *op. cit.*, article Simon le Héry) qui travaillera à nouveau pour le duc entre 1399 et 1402.

(72) Jean Prunel fut d'abord sénéchal de Touraine, puis maître des eaux et forêts du duché d'Orléans, enfin gouverneur du duché (Bibliothèque nationale, pièces originales, n° 2393). Jean Braque était maître d'hôtel du roi et conseiller du duc. Il reçoit 300 francs pour sa visite du Valois et du comté de Beaumont, des terres de Champagne en 1396 (Bibliothèque nationale, ms. fr. 10431, n° 856, p. 154). Quant à Gilles de Langres, il portait le titre de « trésorier de la Chapelle royale du Vivier-en-Brie » ; chanoine de Noyon, secrétaire de Louis d'Orléans. Le 6 mai 1397, il est commis pour « la visite et réparation de tous ses domaines tant du duché d'Orléans que de ses comtés de Valois et de Beaumont et ses terres de Champagne et de Brie » aux gages de 200 lt par an (Bibliothèque nationale, ms. fr. 10431, n° 2671, p. 467). Nous le retrouvons effectivement aux Célestins de Cuise, à La Ferté-Milon (*infra*, note 85). En 1409 c'est lui qui commande le gisant ducal pour le compte de la duchesse (Bibliothèque nationale, Coll. Bastard, p. o., n° 520). Il joua donc probablement un rôle important dans les orientations des chantiers du duc.

(73) Nous voulons parler de Jacques Harmand, qui a consacré deux excellents articles à la genèse du château, et se réserve d'étudier de façon approfondie la construction actuelle. J. Harmand, *Le plus ancien château de Pierrefonds*, dans *Bulletin Monumental*, t. 117, 1959, p. 165-202 et 245-264 ; *Le manoir d'Orléans à Pierrefonds, esquisse d'une restitution*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires français*, 1960, p. 159-175.

(74) Voir J. Harmand, *Le manoir...*, *op. cit.* L'auteur estime que l'évolution a été la suivante. En premier stade, implantation avant le xii^e siècle d'un château sur le site proche de l'éperon actuel, dit « le Rocher ». Puis, ruine progressive de ce château après le passage dans le domaine royal. Étant donnée cette ruine, reconstruction d'un manoir en 1393 sur le site voisin du « Rocher », site qui est actuellement celui du château. Nous ne prendrons pas position sur l'hypothèse de changement de site en 1393 : J. Harmand s'appuie, en effet, sur le fait que l'ancienne construction était ruinée pour justifier que l'on ait préféré, en 1393, changer purement et simplement de site, plutôt que de réutiliser les ruines. Mais, rien ne prouve une telle ruine du premier château : en 1299, l'on y effectuait des travaux, renouvelés en 1305 (curement des fossés, changement de la corde du puits), ce qui semble au contraire attester l'entretien par l'administration royale (R. Fawtier, *Comptes royaux (1285-1314)*, Paris, 1853, nos 1785 et 4786-4787).

(75) Archives nationales, KK 287, fol. 29 v^o. Voir J. Mesqui, *op. cit.*, p. 142.

(76) Cet argument vaut aussi contre l'hypothèse de changement de site tardif. En effet, toutes les hostilités cessèrent en 1360, avec le traité de Brétigny, et il est extrêmement peu probable que la ruine du château soit intervenue après 1375, sinon par faute d'entretien ; mais dans ce cas, cette ruine eût été légère. Par contre, si l'on veut absolument trouver une date possible pour une destruction, on peut assigner avec relativement de sûreté les années 1358-1360, pour laquelle divers auteurs ont montré que la région fut totalement dévastée (voir B. Ancien, *La grande campagne de reconstruction rurale monastique en Soissonnais au XIV^e siècle*, dans *Mémoires de la fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, t. XXI, 1975-1976, p. 99-117). C'est donc entre 1360 et 1375 qu'aurait pu intervenir, selon toute vraisemblance, la reconstruction du château.

(77) Bibliothèque nationale, pièces originales, n° 2087, dossier Nantouillet (nombreuses quittances de gages).

(78) Voir pièce justificative n° IV a. En outre, un argument supplémentaire est fourni par le fait que le payeur des œuvres Gilles Chastellain ne fut nommé que dans le deuxième semestre 1396 au plus tôt : il était auparavant « cleric des offices » (Bibliothèque nationale, registre I d'Aubron, n° 594).

(79) Pièce justificative n° IV b.

(80) De Gaulle, *op. cit.*, réf. n° 1260. Pièce justificative n° IV c.

(81) Pièce justificative n° IV c.

(82) Voir à ce sujet J. Harmand, *Le plus ancien...*, *op. cit.*

(83) Pièce justificative n° IV e.

(84) Pièce justificative n° IV f.

(85) Août 1399, certificat de livraison de pierres (Bibliothèque nationale, ms. fr. 10432, n° 1282, p. 277). 18 décembre 1399, quittance de Jean Lenoir, 10 l. 12 sp. (Bibliothèque nationale, ms. fr. 10432, n° 1108, p. 243). 18 mars 1400 n. st., quittance de Jean Lenoir, 9 l. 4 sp. (Bibliothèque nationale, ms. fr. 10432, n° 1109, p. 243). Archives nationales, KK 267, fol. 46 v^o (compte du 1^{er} octobre 1404 au 30 septembre 1405) : 24.700 lt. pour Pierrefonds et La Ferté-Milon. Lenoir n'est pas mentionné. 18 juin 1406 : Pierrefonds et La Ferté-Milon, 3.000 francs (Bibliothèque nationale, pièces originales 704, Chatelain 6). 12 août 1406, Pierrefonds et La Ferté-Milon, 2.000 francs (*ibid.*, Chatelain 7).

(86) 18 juin 1406 (pièce justificative n° IV g).

(87) Pièce justificative n° V a. Dans De Gaulle, *op. cit.*, n° 1229, l'une des dernières pièces portait le titre de : « Constructions et réparations au château de La Ferté-Milon ». La liasse elle-même a été datée par De Gaulle et Bordier de 1392 à 1399. La pièce qui nous occupe en ayant été l'une des dernières, il n'y a aucune raison de la dater de 1392 ; au contraire, il est probable qu'elle datait de 1399.

(88) Voir note 85 et 86.

(89) Le revers de la façade possède deux types d'éléments très distincts. En premier lieu, les amorces de murs per-

pendiculaires, au nombre de quatre, qui sont des amorces d'« attente » : leur parement en carrés et boutisses s'interrompt verticalement, formant des « peignes » verticaux qui ne laissent aucun doute sur le non achèvement. En second lieu, on peut déceler des déchirures verticales, toutes cantonnées dans les cages d'escaliers en vis, déchirures qui ne laissent, elles, aucun doute sur la destruction volontaire, comme pour la brèche externe de la tour carrée. Il est donc net que la façade fut, dès sa construction, pourvue d'escaliers en vis permettant d'accéder aux défenses sommitales ; après le siège de 1594, les armées d'Henri IV minèrent ces escaliers afin que l'on ne puisse plus accéder aux défenses.

(90) A Bassoues, le donjon est antérieur à 1370 (*circa*, 1350-1371 ; voir H.-P. Eydoux, *Bassoues*, dans *Châteaux fantastiques*, t. 4, Paris, 1972, p. 171 et suiv.). Le donjon de la Chaise-Dieu, dit tour Clémentine, fut bâti entre 1355 et 1378 (voir A. Erlande-Brandenburg, *L'abbatiale de la Chaise-Dieu*, dans *Congrès archéologique de France*, 1975, p. 720 et suiv.). A Pierrefonds enfin, le donjon serait, d'après J. Harmand, l'une des tours de flanquement du premier manoir d'Orléans ; en ce cas, il ne pourrait dater, d'après nous, que des années 1360-1375. Notons également, parmi d'autres édifices de ce type, le donjon de Brugnac, en Gironde, de la fin du xiv^e siècle, ou celui de l'abbaye de Lagrasse, dans l'Aude, de la première moitié du xv^e siècle.

(91) Les éperons de Carcassonne sont bien connus, et sont datés du quatrième quart du xiii^e siècle ; celui de Penne, moins bien connu, devrait être légèrement antérieur, du troisième quart de ce siècle (voir H.-P. Eydoux, *Penne-d'Albigeois*, dans *Châteaux fantastiques*, t. II, Paris, 1970, p. 193 et suiv.).

(92) L'emploi simultané de plans très divers n'est, en effet, pas fréquent dans l'architecture militaire, à l'exception de cas très particuliers, comme les grands ensembles urbains de Carcassonne ou de Provins, qui datent de la fin du xiii^e siècle.

(93) Contrairement à ce que nous écrivions dans notre article, *op. cit.*, p. 147, note n° 131, les éperons des deux tours d'entrée sont d'axes parallèles.

(94) Raymond du Temple préféra, en effet, envoyer son élève Aubelet à Troyes, bien qu'il ait été appelé en personne. Voir *supra*.

(95) Aussi bien dans un château que dans l'autre, les pierres ont une hauteur de lit de 1 pied royal, une longueur moyenne de 3 pieds, enfin un champ de 1 pied et demi. Ceci est d'ailleurs confirmé dans une livraison de pierres de 1399 (pièce justificative n° IV e).

(96) Sur ce compte, voir L. Broche, *Notes sur d'anciens comptes de la châtellenie de Coucy*, dans *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. XXXII, 1908, p. 339 et suiv., ainsi que Ph. Lauer, E. Lefèvre-Pontalis, *Coucy*, Paris, 1913. Retrouvé au début du siècle, ce compte a été perdu, ou pour le moins égaré, pendant la première guerre mondiale.

(97) L. Broche, *op. cit.*, p. 343. A signaler que la courtine nord-est de la basse-cour a fait l'objet de reprises assez nettes, en particulier au niveau de l'angle obtus de cette courtine. Il serait bon qu'un dégagement des remblais intérieurs soit mené de pair avec un débroussaillage externe, afin que l'on puisse examiner de façon précise la construction.

(98) La somme dépensée en 1404-1405 pour les châteaux de la baronnie était de 15.060 livres, que l'on peut supposer avoir été dépensés presque entièrement à Coucy, les autres châteaux faisant l'objet de mentions indépendantes dans le même compte (voir J. Mesqui, *op. cit.*, p. 116). Nous relevons d'autre part les dépenses importantes suivantes : 50 livres, le 10 octobre 1401 (Bibliothèque nationale, pièces originales, n° 2356, dossier Pottes, n° 8) ; 1.000 livres, le 22 mai 1402 (Bibliothèque nationale, pièces originales, n° 1229, dossier Fournet, n° 4) ; 5.880 livres, du 1^{er} octobre au 9 décembre 1405 (*ibid.*, n° 8). Voir aussi les achats de maisons dans la basse-cour (*supra*, note n° 31) et le souvenir que conserve de ces travaux Astesan, voir Leroux de Lincy, *Paris et ses historiens*, p. 553-564.

(99) Bibliothèque nationale, ms. fr., n° 26032, pièce n° 3438 (pièce justificative n° VI b : 3 mars 1403 n. st.). On notera cette pièce pour les renseignements qu'elle fournit sur les dénominations des ouvrages à l'époque. Il est remarquable en particulier de trouver mention d'une « Tour quarrée », alors que toutes les tours flanquantes du château sont circulaires, et qu'il n'existe pas une tour rectangulaire : s'agissait-il d'un ouvrage interne à l'enceinte ?

(100) De Gaulle, *op. cit.*, n° 820.

(101) Louis semble avoir eu une particulière dévotion pour la Vierge ; des vitraux de son hôtel de la Poterne et de la chapelle des Célestins de Cuise lui étaient consacrés (Archives nationales, KK 266, fol. 7).

(102) A priori, le haut-relief aurait dû se trouver encastré entre les deux saillies des tours de l'entrée : pour éviter ceci, l'architecte banda un arc gigantesque au-devant de la porte proprement dite, et plaça le haut-relief au-dessus de cet arc, composant ainsi une « fausse-porte » monumentale et absolument unique.

(103) Sur tous les détails de la vie politique de Louis d'Orléans, on se reportera tout spécialement à M. Nordberg, *op. cit.*, qui l'analyse d'une façon exemplaire.

(104) Les descriptions des chroniqueurs contemporains, Monstrelet et le Religieux, en particulier, qui n'étaient pourtant guère favorables au duc d'Orléans, témoignent de l'admiration qu'éveilla le château parmi les contemporains (voir certains extraits, dans J. Harmand, *Le plus ancien...*, *op. cit.*).

(105) Sur l'analyse et la restitution du réseau ancien de routes autour de Pierrefonds, on consultera les premières pages de l'article de J. Harmand, *Le plus ancien...*, *op. cit.*, qui font un point très précis sur la situation du château dans le contexte routier médiéval. Nous avons d'autre part donné une carte d'ensemble pour le Valois dans notre article, *op. cit.*, p. 118.

(106) Voir à ce sujet, *supra*, note n° 80.

(107) L'attirance de Louis d'Orléans pour les Célestins est maintenant assez connue pour qu'il soit inutile d'y revenir longuement : rappelons seulement que le duc voulait être inhumé dans sa chapelle aux Célestins de Paris, sa statue le figurant en transi, vêtu de la bure monastique. Voir C. Ribéra-Pervillé, *op. cit.*, et notre thèse en préparation sur le mécénat du duc.

(108) Archives nationales, KK 266. Les ouvrages commencèrent à l'Ascension 1398.

(109) Sur la question de l'éclatement de la discorde entre les deux ducs, voir E. Jarry, *op. cit.*, p. 221, et M. Nordberg, *op. cit.*, p. 65. La situation devint tendue à partir de 1399, en particulier, du fait de la politique allemande de Louis, essen-

tiellement dirigée contre Bourgogne. Mais elle ne s'envenima pas avant le début du xv^e siècle, où eurent lieu les premiers véritables affrontements.

(110) Voir J. Mesqui, *op. cit.*, p. 118-120.

(111) C'est, en effet, en 1401, que se passa la première prise d'armes entre les deux ducs. L'année 1402 vit se déployer une activité militaire très nette dans les deux camps ; de plus Philippe se fit nommer gouverneur des aides, pour contrer Louis, alors que celui-ci acquit l'engagère du duché de Luxembourg, et envoya une lettre de défi au roi d'Angleterre, ce qui n'était pas pour plaire à son rival.

(112) Voir à ce sujet, J. Mesqui, *op. cit.*, p. 117, pour les livraisons d'armes. De nombreuses autres sources, comme les pièces originales de la Bibliothèque nationale, prouvent à l'envi que les garnisons se multiplièrent également à partir de cette date, tout particulièrement en ce qui concerne Coucy, qui était en 1402 le seul grand château du nord en état de défense (Pierrefonds et La Ferté-Milon étaient en plein chantier). Un peu plus tard, en 1404-1405, le compte ducal (Archives nationales, KK 267), mentionne des garnisons à Luxembourg, Coucy, Assis, Gercy, Marle, Château-Thierry, Montignac, Cognac, Châteauneuf-sur-Charente, Bouteville. Ce souci pour les possessions d'Angoumois et de Périgord est dû à ce que Louis préparait une attaque contre les Anglais de Guyenne en 1404.

(113) Pour le dénombrement, voir Archives nationales, KK 287, fol. 25 v^o, et notre article, *op. cit.*, p. 142, note n^o 24. En ce qui concerne la destruction, voir en particulier, A. Laplace, *Notice historique sur Oulchy*, Paris, 1886.

(114) Étant données les similitudes d'exécution avec les grandes œuvres ducales, et la faible compétence de Jean Bourée pour la maçonnerie, nous sommes tentés d'attribuer cette construction à Jean Lenoir.

(115) Voir *supra*, notes n^{os} 23 et 24.

(116) L'hôtel de Coucy est cité dès 1287 : les châtelains de Château-Thierry étaient, en effet, de façon héréditaire, les Coucy seigneurs de Montmirail. Voir A. Longnon, *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*, Paris, 1914, t. III, p. 66. Sur le château, voir G. Pommier, *Nos vieux murs : le château de Thierry*, Château-Thierry, 1910.

(117) Voir M. Rignard-Péguet, *Histoire générale illustrée des départements. Loiret*, Orléans, 1910. L'auteur mentionne un dénombrement de 1453, qui fait état d'un château à quatre tourelles d'angles, deux tourelles flanquant le portail. Ces tours étaient divisées en deux étages s'ouvrant sur deux galeries superposées ; l'une d'entre elles était intitulée « grosse tour » ; enfin, un pont de 10 toises sur 7 pieds menait du château aux jardins (p. 322 et suiv.). En tout état de cause, cette description ne saurait convenir qu'à l'ouvrage trapézoïdal de Chastillon. Il est à noter que le compte des années 1406-1408 conservé aux Archives du Loiret, A 2142, fournit de multiples indications architecturales ; cependant, le volume même de ce compte, et son importance, justifieraient qu'il fasse l'objet d'une publication particulière.

(118) Voir *supra*, note n^o 108.

(119) Voir *supra*, note n^o 111.

(120) Avant cette date, la politique militaire de Louis d'Orléans fut exclusivement dirigée sur l'Italie, comme en témoignent les innombrables mentions de garnisons, recrutements, faits de guerre, menés par Enguerrand VII de Coucy, représentant ducal dans ce pays.

(121) Voir notre article, *op. cit.*, p. 118.

(122) Sur ces deux derniers, voir *infra*. Des archères se retrouvent au Fort-Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon, à La Bastille, etc...

(123) Pour tous ces châteaux, voir J. Mesqui, *op. cit.*, avec bibliographie.

(124) Nous ne pouvons entrer ici dans une description complète du château, qui n'a malheureusement jamais été réalisée. Bien que l'un des plus importants châteaux régionaux, Vez n'a pas encore eu la monographie qu'il mérite.

(125) 4 avril 1393 : « pour considération des bons et agréables services que nostre amé et féal chevalier et chambellan Jehan, seigneur de Vez, nous a faiz (...), à icelui avons donné et donnons (...) la somme de quarante francs pour convertir et employer en merrien pour sa maison dudit Vez... » (Bibliothèque nationale, ms. fr., n^o 6212, n^o 489). Ce texte semble confirmer, à notre sens, que le château était encore loin de présenter l'aspect actuel, et qu'il ne consistait qu'en la maison fortifiée centrale : il serait étonnant, dans le cas contraire, qu'il ait été désigné de simple « maison ». Autre don : 15 juin 1394 (Bibliothèque nationale, registre III d'Aubron, n^o 1795).

(126) Voir J. Mesqui, *op. cit.*, p. 137-138 ; J. Harmand, *Le château de Montépilloy*, dans *Bulletin monumental*, t. 137, 1979, p. 93-140 ; J. Mesqui, *Notes à propos du donjon de Montépilloy*, dans *Bulletin monumental*, t. 137, 1979, p. 371-376.